

1627

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES SCIENCES DE L'INFORMATION  
ET DES BIBLIOTHÈQUES

DIPLÔME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE

MÉMOIRE D'ETUDE

L'OFFRE DE LECTURE à REIMS : CONSTATS et DEFIS

Mlle Delphine QUEREUX

Mme Françoise Lerouge  
E.N.S.S.I.B.

1995

18

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES SCIENCES DE L'INFORMATION  
ET DES BIBLIOTHÈQUES

DIPLÔME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE

MÉMOIRE D'ETUDE

L'OFFRE DE LECTURE à REIMS : CONSTATS et DEFIS



Mlle Delphine QUEREUX

Stage effectué à la Direction de la Culture de la mairie de Reims,  
sous la direction de M. Jean Perrin, Directeur

Mme Françoise Lerouge  
E.N.S.S.I.B.

1994  
DCB  
18

1995

99f. - Annexes

## Résumé

Ce mémoire s'attache à analyser l'offre de lecture publique à Reims, à travers le réseau de la bibliothèque municipale mais aussi les bibliothèques associatives telles que les bibliothèques pour tous et les bibliothèques de M.J.C. ou de centres sociaux. Après avoir étudié la politique culturelle municipale et tenté de déterminer les partenaires potentiels de la bibliothèque municipale, ce mémoire s'efforce de dégager les axes prioritaires d'une politique de développement de la lecture publique à Reims, à l'aune des expériences menées dans ce domaine par six villes de France comparables à Reims.

## Descripteurs

Lecture publique ; bibliothèque municipale ; bibliothèque privée ; réseau bibliothèque ; collectivité locale ; aspect culturel.

## Abstract

This memorandum gives a review of the situation of libraries in Reims, public libraries but also private ones, if widely open to the general public, as "bibliothèques pour tous" or libraries situated in youth clubs and arts centers. After having studied the municipal policy and the possible partners for the public library, this report tries to define the priorities to develop public reading in Reims, quoting six french towns like Reims as example.

## Key words

Public reading ; public library ; private library ; library network ; local community ; cultural aspect.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M. Perrin et l'ensemble de la direction de la Culture pour leur accueil et leur confiance à mon égard et tout particulièrement Mme Chlebowczyk, qui m'a initiée aux arcanes de l'administration et de la politique locale.

Je suis également reconnaissante à Mme Jubert, adjointe à la Culture, de l'intérêt qu'elle a porté à ma recherche.

Je désire également exprimer ma reconnaissance aux différentes bibliothèques que j'ai étudiées et visitées durant mon stage et qui se sont prêtées de si bonne grâce à mes questions :

à Mme Hamzaoui et à M. Galaud, conservateurs à la bibliothèque municipale de Reims, ainsi qu'au personnel des différents services et annexes de la B.M.;

mais aussi aux responsables du centre départemental de Culture et Bibliothèques pour Tous : Mme Mensior, Mme Jouet, Mme Hennion et Mme Leuteneger et aux responsables de leurs bibliothèques de quartier,

ainsi qu'aux animatrices des bibliothèques des centres sociaux Turenne, Wilson et Billard et des M.J.C. Le Flambeau, Le Phare, Clairmarais et aux directeurs du Centre Saint-Exupéry, du Ludoval et du F.J.E.P. La Neuville.

Je remercie Mlle Belayche, ancien conservateur de la B.M. de Reims et aujourd'hui conservateur de la B.M. de Corbeil-Essones et Mme Valentin, conseiller technique pour le Livre et la Lecture à la D.R.A.C. Champagne-Ardenne, pour leur éclairage sur la situation rémoise.

Enfin je remercie les conservateurs des bibliothèques municipales de Limoges, Poitiers, Mulhouse, Marseille, Amiens et Orléans pour leur concours.

Je tiens à remercier pour terminer Mme Françoise Lerouge, pour ses conseils précieux et ses mises en garde.

**SIGLES ET ABREVIATIONS :**

- B.C.D. : bibliothèque, centre documentaire**
- B.D.P. : bibliothèque départementale de prêt**
- B.M. : bibliothèque municipale**
- B.M.V.R. : bibliothèque municipale à vocation régionale**
- B.P.T. : bibliothèque pour tous**
- B.U. : bibliothèque universitaire**
- C.A.F. : Caisse d'allocations familiales**
- C.A.T.E. : contrat d'aménagement du temps de l'enfant**
- C.B.P.T. : Culture et bibliothèque pour tous**
- C.D.I. : centre de documentation et d'information**
- C.L.S.H. : centre de loisirs sans hébergement**
- C.N.L. : Centre national des Lettres**
- C.R.D.P. : centre régional de documentation pédagogique**
- C.S. : centre social**
- D.L.L. : Direction du Livre et de la Lecture**
- D.R.A.C. : Direction régionale des Affaires culturelles**
- D.S.Q. : développement social de quartier**
- D.S.U. : développement social urbain**
- F.A.S. : Fonds d'action sociale**
- P.M.I. : protection maternelle et infantile**
- Z.E.P. : zone d'enseignement prioritaire**

## L'OFFRE de LECTURE à REIMS : CONSTATS et DEFIS

### Introduction :

En matière de bibliothèque municipale, la situation de Reims n'est guère exemplaire, la presse nationale s'en est même fait l'écho à plusieurs reprises. Mais cette situation délicate demandait à être analysée de façon approfondie. Le directeur de la Culture, M. Perrin, très préoccupé de la situation de la lecture publique à Reims, a accepté de m'accueillir en stage afin de collecter les informations nécessaires à l'élaboration d'une ligne d'action. En l'absence d'une politique de la ville en matière de lecture publique, M. Perrin se montrait très soucieux de connaître les exactes ressources de la ville en matière de lecture publique, quelles soient municipales ou pas, afin d'élaborer, un plan d'action en réseau élargi et lutter contre l'effet d'éparpillement donné par les différentes actions conduites autour du livre.

Cette approche du problème, très ouverte, m'a vivement intéressée car elle m'offrait la possibilité d'enquêter dans différents lieux de lecture, de statuts très divers, et de mieux connaître les structures de fonctionnement de ces bibliothèques généralement négligées et désignées, avec un peu de condescendance, sous le nom de "tiers réseau"<sup>1</sup>. Cette dénomination fait référence aux deux autres réseaux de bibliothèques, ceux des bibliothèques municipales et départementales et recouvre "les bibliothèques à statuts très variables qui touchent des publics spécifiques et concourent avec les collectivités locales, au développement de la lecture". A Reims, ce tiers réseau pouvait paraître fort développé, puisque l'on trouve six bibliothèques pour Tous, quatre bibliothèques logées dans des M.J.C. ou établissements assimilés et trois dans des centres sociaux.

Mon étude s'attachait avant tout à l'analyse de l'offre en matière de lecture publique et j'ai choisi de m'attacher aux "bibliothèques publiques" , "(...) bibliothèques instituées pour desservir sans discrimination l'ensemble des membres d'une collectivité, quels que soient leur situation sociale, leur niveau intellectuel, leur âge, leur sexe, leur religion. Ces collectivités peuvent être des collectivités ouvertes (Etat, provinces, départements, communes) ou des collectivités fermées (hôpitaux, entreprises, prisons, unités militaires). Les bibliothèques qui les desservent peuvent être des institutions publiques [...]. Elles peuvent être des institutions privées comme les bibliothèques de la ligue de l'Enseignement ou les bibliothèques pour tous. L'adjectif "publique" n'est donc pas pris ici dans son sens administratif, mais doit être entendu comme : ouvert, accessible à tous."<sup>2</sup>. Parmi ces bibliothèques publiques, j'ai privilégié les bibliothèques généralistes, ouvertes à tous les publics.

Cela explique que je ne me sois que superficiellement intéressée aux bibliothèques scolaires et universitaires, non plus qu'aux bibliothèques d'entreprises<sup>3</sup>. Le propos de cette recherche consistait d'abord à analyser les ressources et les lacunes de chaque établissement de lecture, qu'il s'agisse de la bibliothèque municipale ou de bibliothèques associatives. Dans une seconde étape il s'est agi de rapprocher cet existant de la politique, actuelle et future, menée par la mairie en matière de lecture publique. Enfin il m'a fallu dresser des conclusions et de faire un certain nombre de propositions, ces dernières étant le fruit d'une réflexion alimentée par une comparaison avec des villes qui pour différentes raisons pouvaient être des référents pour la ville de Reims.

J'ai retenu avec l'aide de Mme Valentin, conseiller technique pour le Livre et Lecture à la D.R.A.C. Champagne-Ardenne et de M. Galaud, conservateur adjoint de la B.M. de Reims, plusieurs villes pouvant servir, pour différentes raisons, de point de comparaison et peut-être de modèle à la ville de Reims. Ces villes sont **Marseille** (longtemps restée en-dessous des normes en matière de politique culturelle et notamment en ce qui concerne la bibliothèque et qui a bénéficié comme Reims d'un contrat de ville en 1991), **Limoges** et **Poitiers**, ces trois villes étant à un stade plus ou moins avancé de réalisation d'une B.M.V.R., ainsi que **Mulhouse** (pionnier dans un bon nombre de domaines), **Orléans**, qui vient d'ouvrir sa médiathèque et qui, du fait de sa proximité avec Paris, peut être confrontée au même phénomène de grande banlieue que Reims, et enfin **Amiens**, qui tout en étant également à faible distance de Paris, partage avec Reims le triste privilège de figurer en queue de peloton en matière de résultats scolaires au baccalauréat. Plutôt que de présenter les exemples de ces villes d'une façon globale<sup>4</sup>, j'ai préféré tirer de chaque cas les éléments susceptibles d'être appliqués à Reims et de les intégrer au fil de mes réflexions sur la situation rémoise.

Reims est une ville-centre de près de 200 000 habitants. L'agglomération rémoise, très étendue et ce de chaque côté d'un axe représenté par le canal de l'Aisne et l'autoroute A.4 (voir la carte située en annexe), compte près de 203 000 habitants. Ville universitaire, elle abrite environ 25 000 étudiants. Située à une heure et demie de Paris, Reims ambitionne d'être une métropole régionale à vocation européenne. Pour cela elle doit renforcer son attractivité et améliorer sa qualité de vie (notamment dans les quartier périphériques). Elle doit également remédier à un certain nombre de dysfonctionnements, comme le taux de chômage élevé et le faible niveau de formation et de qualification (l'académie de Reims est en avant dernière position en ce qui concerne les résultats au baccalauréat). Dans le domaine culturel, dans lequel s'insère la lecture, Reims n'apparaît pas non plus réellement à la hauteur de ses ambitions. Malgré des équipements à vocation régionale, comme le conservatoire, des établissements comme la Comédie de Reims ou le Centre National d'Art et de Technologie., largement subventionnés par la ville, deux musées et un patrimoine architectural riche, malgré

des atouts donc, la politique culturelle menée par la ville est insuffisante de l'avis même des rémois, qui pour beaucoup la trouvent trop élitiste. Le manque le plus évident semble cependant se situer autour de la lecture.

Ce n'est pas la première fois que la ville de Reims entreprend de réfléchir à une politique de développement de la lecture publique : en 1990 déjà, alors que la ville envisageait la construction d'une médiathèque, un projet de développement avait donné lieu à la rédaction d'une note de conjoncture ainsi que d'un cahier des charges pour une étude approfondie sur la lecture publique, travaux dont avait été chargé le service Marketing de la mairie, aujourd'hui disparu. Un recensement des attentes et besoins en matière de lecture était également inscrit au contrat de ville signé en 1991. Un cabinet privé, conseil en développement territorial, fut chargé de cette étude mais il est aujourd'hui en faillite et n'a rendu qu'un travail très sommaire. C'est pourquoi ma démarche arrivait à point nommé, même s'il elle ne reprend que partiellement le propos de l'étude initiale, en se consacrant à l'offre de lecture et non à la demande. Afin d'être le plus utile possible, j'ai volontairement choisi d'être précise et de rentrer parfois dans le détail en matière de description de l'existant.

## I. ANALYSE DU RESEAU MUNICIPAL :

Il m'a semblé intéressant de retracer l'histoire de la constitution du réseau rémois en préalable à son étude car elle est révélatrice de la politique municipale de la ville menée sur le long terme et explique la situation actuelle. Cette histoire se révèle riche et complexe, résultant de la rencontre de deux conceptions de la lecture, l'une savante et élitiste et l'autre populaire.

### 1. Historique des bibliothèques municipales de Reims :

Grâce aux archives de la bibliothèque conservées à Carnegie, et au dépouillement des délibérations du conseil municipal de Reims (consultables aux Archives municipales<sup>5</sup>), il est possible de retracer avec une certaine exactitude l'histoire de la bibliothèque municipale ou plus exactement de la bibliothèque municipale et des bibliothèques populaires (alternativement dénommées bibliothèques populaires municipales, communales ou cantonales, et devenues ensuite, pour quatre d'entre elles, les bibliothèques de cantons, annexes de la centrale Carnegie). L'histoire du réseau des bibliothèques municipales rémoises

est pour le moins chaotique et si ce réseau s'avère aujourd'hui nettement insuffisant et pour le moins saturé, il a été néanmoins parfois novateur par le passé.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, des bibliothèques populaires sont créées dans les faubourgs de Reims, s'ajoutant à la bibliothèque municipale logée dans l'Hôtel de ville<sup>7</sup> et aux nombreuses bibliothèques privées disséminées dans Reims. Elles ne sont pas forcément municipales et peuvent avoir été créées par des organismes privés; leurs structure et statuts exacts ne nous sont pas connus. La première mention de ces bibliothèques populaires remonte à 1872 : on trouve dans le *Recueil des arrêtés de la ville de Reims*<sup>8</sup> un arrêté du 24 février 1872 fixant le règlement de la bibliothèque populaire installée dans une des salles du Manège, boulevard des Promenades. Une note datant de la rédaction du recueil, c'est-à-dire de 1879, signale qu'à cette date cette bibliothèque a été transférée à l'Ecole professionnelle et qu'une succursale a été installée à l'Hôtel-Dieu<sup>9</sup>.

L'étape suivante, dans la mise en place des bibliothèques populaires, a lieu en 1887-1888; il s'agit de la construction d'une salle de lecture ouverte à tous dans le faubourg Cérès. Le *catalogue de la bibliothèque municipale du faubourg Cérès*, dressé en 1901 par Gustave Laurent, conseiller municipal et membre de la commission des bibliothèques populaires, et publié en 1902 comporte un historique de cette fondation : le 19 mars 1887, un donateur anonyme propose 5000 F à l'administration de la ville pour équiper en mobilier une bibliothèque qui devra se situer dans le faubourg Cérès. Deux mois plus tard, "pour accélérer les choses", le donateur se fait connaître : il s'agit de Jonathan Holden, industriel anglais établi à Reims et qui y a introduit les premières machines à peignage circulaires. J.Holden consacrera finalement 25.000 F pour mener à bien la construction de cette bibliothèque (petit pavillon de style "néo-grec" -!- loué pour son modernisme à l'époque) et la constitution de son premier fonds de livres.

L'inauguration a lieu en 1887, pour célébrer le jubilé de la reine Victoria. Par la suite et jusqu'à sa mort J.Holden continuera à faire des dons à "sa" bibliothèque. En 1889, c'est au tour du ministère de l'Instruction publique d'enrichir la jeune bibliothèque, par le don de 85 ouvrages. Dès 1902, le fonds s'élève à 4008 ouvrages, dont 3552 en prêt à domicile (au moment de son ouverture, la bibliothèque "Holden" n'est qu'une salle de consultation, mais le règlement municipal du 12 juillet 1901 la transforme en une bibliothèque de prêt à domicile, gratuite). Jonathan Holden, ajoute l'historique de G.Laurent, avait déjà auparavant enrichi de ses dons les bibliothèques populaires ouvertes par la ligue de l'Enseignement, puis créé une bibliothèque militaire pour les soldats et une autre pour les officiers (il doit s'agir des bibliothèques des Cercles, mentionnées dans l'annuaire Matot-Braine de 1910-1911).

Avant la création de la bibliothèque populaire Cérès (celle d'Holden), il existait déjà les bibliothèques de la Ligue de l'Enseignement (ligue nationale créée pour promouvoir l'homme au moyen de l'instruction). Elles étaient au nombre de cinq et situées 71 rue Saint-Denis (future rue Chanzy), 83 rue Neuve (ensuite dénommée rue Gambetta), 103 faubourg Cérès, faubourg de Laon et faubourg de Paris (ces deux dernières implantations se situant dans des dispensaires municipaux). Après 1888, une restructuration concentre les ressources de la Ligue autour de deux bibliothèques, l'une rue du Jard et l'autre avenue de Laon. Pour le début du XXe siècle, on ne suit l'existence des bibliothèques populaires que de loin en loin, par des mentions comme celle d'Eugène Morel en 1907<sup>10</sup> : il rapporte que Reims comporte alors huit bibliothèques populaires dont celle d'Holden (qu'il décrit et essaie de visiter). L'annuaire Matot-Braine<sup>11</sup> mentionne l'existence de plusieurs bibliothèques populaires et communales, sans qu'il soit possible de les localiser toutes : il s'agit des bibliothèques de l'Hôtel de ville, Cérès (Holden), de la ligue de l'Enseignement (deux, celle de la rue de Jard, dans l'école de garçons et celle de l'avenue de Laon, dans le dispensaire municipal, toutes deux ouvertes le dimanche<sup>12</sup>), des Ecoles (?), des Cercles (s'agit-il des cercles militaires créés par Holden ?) et à la Société Industrielle<sup>13</sup>, cette liste n'étant pas véritablement limitative. Jusqu'à la première guerre mondiale<sup>14</sup>, les bibliothèques populaires ouvrent toutes le dimanche après-midi, de 14 à 16 heures, tandis que la bibliothèque municipale, elle est ouverte tous les jours de 10 à 16 heures, sauf le lundi et de 12 à 16 heures le dimanche.

En 1914, les bibliothèques populaires semblent ne plus être qu'au nombre de trois, du moins les bibliothèques populaires et communales placées sous le contrôle de la municipalité (les bibliothèques de la Ligue de l'Enseignement sont alors clairement distinguées de ces dernières); ce contrôle municipal s'exerce par l'intermédiaire d'une commission des bibliothèques populaires<sup>15</sup>. Ces trois bibliothèques sont mentionnées dans une délibération du conseil municipal de 1921 : il s'agit de la bibliothèque Cérès, d'une bibliothèque d'abord créée dans l'Hôtel de ville et qui a déménagé en 1914 dans l'immeuble de la Mutualité, rue des Deux Anges (aujourd'hui cours Langlet) et d'une troisième bibliothèque située dans le troisième canton. La bibliothèque de la Mutualité est dotée d'un fonds destiné au prêt public (4000 volumes) ainsi que de revues et périodiques. A cette bibliothèque est annexé un fonds spécial destiné uniquement à l'Union des jeunes filles des Ecoles publiques de la ville. Durant la Première guerre mondiale, cette bibliothèque de la Mutualité disparaît dans les flammes.

La troisième bibliothèque populaire "municipale", celle du troisième canton, est installée dans l'école maternelle de la rue Simon, en face de l'Hôpital civil. Durant la guerre 1914-1918, elle fut pillée mais une dotation prise sur les dommages de guerre permet sa réouverture. La bibliothèque Holden, un peu abîmée par les bombardements mais demeurée debout, bénéficie elle aussi des dommages de guerre et a recouvré un fonds de 10.000 livres en

1925. La bibliothèque de la Mutualité, elle, n'est pas reconstruite ni remplacée, faute de locaux disponibles dans le Centre-ville.

Après guerre, le réseau des bibliothèques populaires s'étoffe<sup>16</sup> cependant, avec la création vers 1923 d'une petite bibliothèque dans le quartier de la porte de Paris, destinée aux enfants et familles des enfants fréquentant pendant l'été le terrain de jeux de l'avenue d'Epernay. Cette bibliothèque est placée sous la surveillance du directeur de l'école Martin Peller et se trouve installée dans ses locaux. Enfin, fin 1924 voit la création d'une bibliothèque pour le quatrième canton, dans une salle de l'Union des Amicales d'anciens élèves des écoles publiques de ce quartier, rue Anquetil. Cette implantation est le résultat d'une coopération de la ville et du comité rémois de la Ligue de l'Enseignement. Là encore la bibliothèque bénéficie des dommages de guerre, avec un don de mille livres. Ces crédits épuisés, les bibliothèques populaires ont bien du mal à subsister, faute de ressources<sup>17</sup>. A cette époque, les bibliothèques populaires n'ont aucun lien avec la bibliothèque municipale. Cette indépendance des bibliothèques populaires par rapport à la bibliothèque municipale est d'ailleurs matérialisée par l'existence de deux commissions municipales différentes, la bibliothèque Carnegie ayant depuis le XIXe siècle son propre comité : le comité d'inspection et d'achat des livres de la bibliothèque<sup>18</sup> (avec entre autres membres, le maire et, depuis 1912, un conseiller municipal), tandis que les bibliothèques populaires dépendent d'une commission des bibliothèques populaires. La période d'après-guerre se traduit pour la bibliothèque municipale par un emménagement dans de nouveaux locaux<sup>19</sup> : à la suite de l'incendie, en 1917, de l'Hôtel de ville où elle se trouvait logée depuis 1808, la bibliothèque municipale est en effet réinstallée dans le bâtiment construit tout exprès pour elle grâce aux fonds de la fondation Carnegie, sur des plans de Max Sainsaulieu (1921-1928)<sup>20</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, outre ces quatre bibliothèques populaires, la municipalité rémoise subventionne également deux oeuvres de lecture post-scolaires : la salle de lecture dite de "l'Heure joyeuse", mise en place en novembre 1930 dans l'Ecole pratique commerciale, industrielle et ménagère. Cette bibliothèque, créée sur le modèle de la bibliothèque de l'Heure joyeuse de Paris, a pour but de "donner le goût des lectures saines aux jeunes filles" (et avant tout aux élèves de l'Ecole et aux anciennes élèves et sociétaires de l'oeuvre du Trousseau, ainsi qu'aux fillettes des écoles primaires âgées d'au moins huit ans). Elle est ouverte quatorze heures par semaine et possède 558 livres en 1931 (elle en a 1800 en 1938) : elle est la première bibliothèque pour enfants créée à Reims. La seconde oeuvre post-scolaire subventionnée est la bibliothèque générale de lecture dite "les Amis du livre", créée en 1932-1933 par le directeur de l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie.

Durant l'Entre-deux-guerres, et malgré des subventions municipales dérisoires, les bibliothèques rémoises font preuve d'un certain dynamisme. A la bibliothèque Carnegie, ce

nouvel élan est impulsé à partir de 1930 par la nouvelle bibliothécaire en chef, Odette Réville<sup>21</sup>. A cette époque, la bibliothèque municipale Carnegie est ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 9 à 12 h et de 14 à 22 h (le dimanche de 14 à 17 heures). Les bibliothèques de quartier (on voit alors apparaître cette appellation) sont, elles, ouvertes tous les soirs (de 19 h 30 à 21 h 30). En 1936, on assiste, à la bibliothèque Carnegie, à la généralisation du prêt à domicile; jusqu'ici Carnegie ne prêtait en effet qu'à quelques membres de l'enseignement, aux membres du comité de la bibliothèque et à quelques personnalités locales.

A partir de 1936 également, apparaît un premier essai de coordination des bibliothèques populaires avec Carnegie; le conservateur de Carnegie, Mlle Réville, souhaiterait également développer une bibliothèque circulante pour combler les lacunes de l'offre de lecture sur la ville, mais il faudra attendre vingt ans pour que ce vœu se réalise.

En 1937, la bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale décide de développer la lecture enfantine à Reims et pour la première fois englobe les bibliothèques populaires municipales dans sa politique. Fin 1937, Mlle Réville écrit ainsi à l'inspectrice de l'enseignement primaire à Reims, Mme Seclet-Riou<sup>22</sup> : "L'administration municipale a bien voulu s'intéresser au développement des bibliothèques pour enfants dans les quartiers de la ville. Sur les crédits affectés aux bibliothèques cantonales, une petite somme a été mise à ma disposition pour me permettre d'acheter une collection de livres pour enfants. Collection encore bien modeste puisqu'elle ne comprend que 347 ouvrages à répartir à parts égales entre les quatre cantons de Reims, soit environ 87 ouvrages par canton".

Dans la bibliothèque du 4<sup>e</sup> canton, le "bibliothécaire" se charge d'ouvrir sa bibliothèque aux enfants le jeudi après-midi, mais les autres "annexes" n'ont pas de locaux suffisants pour ouvrir aux enfants. Mlle Réville prend donc le parti d'ouvrir à la bibliothèque Carnegie une salle<sup>23</sup> où seront accueillis les enfants des autres cantons. Consciente que pour certains d'entre eux le déplacement jusqu'à Carnegie est impossible, elle songe à établir un système de dépôt de livres pour enfants dans les quartiers éloignés de Carnegie, et ce dans les écoles. En 1938 elle organise ces dépôts dans dix écoles de la périphérie, à raison de dix livres par dépôt (ce qui est modeste mais les livres manquent pour faire mieux). Elle s'inspire pour cela de la bibliothèque circulante de l'Aisne.

Cette section se développe rapidement et dès novembre 1938 il y a 448 inscrits et une moyenne de 60-80 prêts par jour (alors que le fonds ne comprend que 500 livres et que les jours d'ouverture sont limités au jeudi, matin et après-midi et au samedi, l'après-midi. Il faut dire qu'il n'existe alors que peu de bibliothèques enfantines à Reims : la bibliothèque dite de "L'Heure joyeuse" à l'Ecole professionnelle de filles, rue des Augustins (payante et ouverte depuis 1931), celle de la cité-jardin du Foyer rémois, au Chemin- Vert (la section enfantine fait partie de la salle de lecture commune mais bénéficie d'un mobilier adapté et l'heure du conte y est organisée; elle est payante et existe depuis 1932) et celle du comité des Loisirs, 46 rue

Buirette, mais cette dernière est réservée aux enfants des adhérents et ne pratique pas le prêt à domicile.

Au moment de sa création la section enfantine n'a pas de locaux propres mais est logée dans ceux du secrétariat (qui servent encore à cette tâche durant les matinées). C'est en 1958 seulement que la section enfantine de Carnegie sera enfin dotée d'un local propre, avec un espace suffisant (à l'époque) et une voie d'accès indépendante. Dès l'origine cette section est gratuite. Elle fonctionne alors sans adjonction de personnel et avec très peu de moyens : des dons, des achats réalisés sur les crédits des bibliothèques populaires et des aides de l'Etat. En dehors des heures d'ouverture assurées par la bibliothèque, la salle est accessible aux classes, à condition que les instituteurs se chargent de leurs élèves. La section enfantine se développe durant la Seconde guerre mondiale, grâce à l'appui du délégué régional à la Jeunesse. La rémunération d'une personne est acquise et l'on ouvre la bibliothèque aux 15-21 ans. Après la guerre une "nocturne" est organisée pour permettre la fréquentation de la section par les apprentis.

Vers 1940, les bibliothèques populaires prennent le nom de bibliothèques cantonales, car il y en a une dans chaque canton. Leur point commun est la médiocrité de leurs locaux et de leurs ressources. Ces bibliothèques restent ouvertes durant la Seconde guerre mondiale, de même que Carnegie. En 1943, le prêt à domicile dans les unes et les autres devient payant. La cotisation annuelle est de 10 F dans les bibliothèques populaires. A Carnegie elle varie suivant la nature du lecteur : elle est de 20 F pour les rémois, sauf les élèves des établissements de second degré ou supérieur qui acquittent une somme de 10 F seulement, et les non-rémois payent 30 F<sup>24</sup>.

La grande modification dans l'organisation des bibliothèques populaires date de 1945. Dans le registre des séances du comité de la bibliothèque Carnegie, lors de la séance du 26 mars 1945, le maire de Reims, M. Bride<sup>25</sup>, expose la situation des bibliothèques populaires en ces termes : "sauf dans le deuxième canton, celles-ci sont petites, insalubres et mal situées" et souhaite la création de bibliothèques de quartier avec salles pour conférences, réunions musicales, etc. A sa demande, la bibliothécaire en chef de la bibliothèque de Reims, Mlle Odette Réville, fait un plan de foyers culturels qu'il communique aux services d'architecture en espérant obtenir du budget municipal la création de ces foyers (mais l'amélioration de la situation des bibliothèques n'est pas une priorité nationale dans l'immédiat après-guerre).

Reconnaissant que le personnel de ces bibliothèques populaires est fort dévoué mais qu'il travaille sans plan d'ensemble, Mlle Réville accepte de tenter d'unifier ces bibliothèques. Le premier avril 1945, un arrêté municipal la charge de la direction et de la surveillance des bibliothèques cantonales<sup>26</sup>. Ces bibliothèques n'ont pas toutes le même dynamisme : en 1946 la bibliothèque du premier canton, celle de la porte de Paris, fait 11.200 prêts et est la moins

dynamique, celle du deuxième canton (Holden) tient la tête avec 34.803 prêts, celle du troisième canton la suit avec 16.850 prêts et celle du quatrième canton (vers l'avenue de Laon) enregistre 12.850 prêts; par comparaison Carnegie en fait 55.596, soit moins que les quatre annexes réunies, ce qui témoigne de l'utilité de celles-ci.

Les bibliothèques de canton sont pour l'essentiel tenues par des instituteurs, qui sont très peu rémunérés pour cela (à partir de 1947 ils sont en principe assimilés à des instituteurs surveillants d'études). Les locaux de ces bibliothèques ne sont pas non plus adéquats : dans les années 40 la bibliothèque du quatrième canton, après avoir été dans une salle d'école au 13 rue Anquetil durant l'entre-deux-guerres, est sise au deuxième étage, près des combles, de l'école de l'avenue de Laon (au 47 bis)! Dans les années 1950 cependant, grâce à l'obstination de Mlle Réville et à un certain souci de la municipalité de développer la lecture publique dans la ville, les bibliothèques des cantons sont peu à peu rénovées. Cette initiative est soutenue par la Direction des Bibliothèques qui s'intéresse alors vivement au développement de la lecture publique urbaine par les bibliothèques de faubourg et leur promet une aide pour l'aménagement des locaux et l'enrichissement des collections de livres. La bibliothèque du quatrième canton déménage à plusieurs reprises : en 1951-1952, elle quitte le 47 bis avenue de Laon pour s'installer au 248 de la même avenue (à l'angle de la rue Danton, dans une ex-épicerie). En 1962 elle déménage à nouveau, au 270 bis avenue de Laon, où elle cohabite avec un commissariat de police. Enfin, en mai 1973, la bibliothèque du quatrième canton s'installe dans ses locaux actuels, 2 rue de la Neuville, à l'angle de la rue Goulin (grâce à une participation de l'Etat à hauteur de 47%). Cette fois les locaux sont neufs et correspondent à une annexe municipale digne de ce nom (il est vrai que cette nouvelle annexe est censée desservir le nouveau quartier d'Orgeval en plus du quartier de Laon).

La bibliothèque du troisième canton déménage également car en 1968, dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier Saint Rémi, l'immeuble dans lequel elle fonctionnait, rue Simon, est détruit. Pour le remplacer, la municipalité prend à bail les locaux du 17 bis et 19 esplanade des Capucins (qui appartiennent au Foyer rémois), situés au pied des immeubles et sans accès sur la rue.

En 1955, après la rénovation des quatre annexes des cantons, il apparaît toutefois que le maillage des bibliothèques sur la ville de Reims est insuffisant et que ces bibliothèques cantonales qui ont été, à l'origine, périphériques ne le sont plus. Pour desservir les nouvelles banlieues périphériques, Mlle Réville a le choix entre la solution du bibliobus, fort coûteuse à l'époque<sup>27</sup>, et le projet, très novateur, de son adjoint (et futur successeur) M. Gernet : les **bibliostands**. C'est ce dernier qu'elle adopte. Le système en est fort simple, il est à mi-chemin entre l'annexe et le dépôt de livres. Ce sont des bibliothèques de quartier alimentées par un

fonds commun circulant, logées et animées par des organismes sociaux ou culturels déjà existants ou en voie de création (avec pour seule obligation d'ouvrir au moins deux jours par semaine). La formule est économique puisque les tâches matérielles et comptables sont à la charge de la seule bibliothèque Carnegie et que le système ne nécessite ni loyers ni salaires supplémentaires. Une grande importance est accordée au renouvellement fréquent des ouvrages présentés dans les bibliostands, ce qui explique que rapidement le budget d'acquisition des bibliostands représente globalement le quart de celui de la bibliothèque municipale. Le premier bibliostand mis en place est celui du quartier Tunisie. En 1956 suivent ceux de Maison Blanche et Parc de Vesle.

Au fil des années les bibliostands se multiplient : il y en a un à Cernay (géré par l'Entraide de la Marne comme ceux du Parc de Vesle et de Chalet-Tunisie), au foyer pour Tous de la Verrerie, au foyer de Clairmarais, au foyer Paul Claudel et à celui du Creuset (rue Simon). Ces bibliostands totalisent environ 800 emprunteurs et font des chiffres de prêt non négligeables (tandis que Carnegie, à l'inverse de ses annexes, enregistre alors une baisse des prêts). L'insuffisance du fonds de livres des bibliostands oblige le conservateur à refuser plusieurs demandes émanant d'autres centres sociaux, foyers ou M.J.C. En outre, au bout de quelques temps le principal inconvénient du système se fait jour : les mutations incessantes des directeurs des structures d'accueil de ces bibliostands fragilisent le fonctionnement des bibliothèques et il n'y a aucune coordination entre elles. Aussi après une dizaine d'années de fonctionnement, vers 1967-1968, ces bibliostands disparaissent-ils définitivement.

Pour les remplacer, le conservateur de l'époque, M. Laslier, adopte la solution du bibliobus (mis en service dès 1969). Mais tandis que dans de nombreuses villes, le bibliobus n'est qu'un remède provisoire, prélude à la création de véritables annexes, celui de la ville de Reims s'installe dans le permanent (comme le montre la liste des arrêts desservis en 1969 : Châtillons, Clairmarais, Europe, Général Carré, Schweitzer, Verrerie, Louvois, Maison Blanche et Wilson, guère différente du planning actuel). En 1970, un rapport complémentaire du conservateur, qui fait suite à la publication d'un rapport officiel faisant le point sur la lecture publique en France, ne peut que constater que Reims est toujours dépourvue d'une véritable bibliothèque de lecture publique et d'une véritable bibliothèque pour enfants et jeunes. Pourtant les principales modifications qui affectent la Centrale après la Seconde guerre mondiale concernent le prêt public. En 1967, à Carnegie la salle de Prêt public s'installe dans l'ancienne salle d'expositions, libérée par la bibliothèque de la faculté des sciences (qui s'y était un moment installée). Auparavant, depuis la fin des années 1940, le prêt public était très inconfortablement installé dans l'ancien magasin de la réserve (salle située derrière la salle des catalogues, au coeur de la bibliothèque).

Les annexes conservent une grande importance dans le réseau rémois. En 1968, elles sont à nouveau rénovées (c'est à cette époque que la construction d'une véritable bibliothèque pour le 4<sup>e</sup> canton est décidée, qui aboutira au bâtiment de Laon-Zola en 1973 -voir supra-), leurs fonds sont partiellement renouvelés et leur mode de fonctionnement est harmonisé (la tenue d'un fichier des ouvrages est rendue obligatoire). En 1970, des sections jeunesse sont créées dans les bibliothèques des premier et deuxième cantons, tandis que celle du troisième canton date de 1952-1953. En 1970, est instituée la gratuité pour les usagers des annexes et du bibliobus (déjà les bibliostands étaient gratuits). Le réseau des bibliobus s'étoffe parallèlement : en 1973, la B.M. fait l'acquisition d'un second bibliobus urbain, particulièrement affecté à la desserte des scolaires (en 1982, un troisième bibliobus est mis en service, c'est le deuxième bibliobus scolaire. Enfin en 1984, le bibliobus urbain est remplacé).

La fin des années 1970 et le début des années 1980 voient d'importantes modifications dans le réseau des bibliothèques annexes. En 1977, la bibliothèque de l'avenue de Paris (48 bis avenue du colonel Fabien) ferme ses portes car le quartier des abattoirs est entièrement réaménagé. Un projet d'annexe de plus de 600 m<sup>2</sup>, avec parking, est un moment envisagé, mais il ne voit pas le jour et cette annexe n'est pas remplacée (il n'y a pas non plus d'arrêt du bibliobus à cet endroit et le quartier est à l'heure actuelle fortement demandeur d'une bibliothèque).

Parallèlement, la ville, suivant une convention passée avec l'association de la maison commune du Chemin vert, prend en charge avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1977 la bibliothèque implantée dans la maison commune de la cité-jardin du Chemin vert. Cette bibliothèque associative était en effet menacée de fermeture par manque d'argent et, étant la seule dans cette partie de la ville, nécessitait une reprise. La convention, renouvelable tacitement tous les trois ans, prévoit la cession à la municipalité du fonds de livres de 17.000 ouvrages<sup>28</sup> et la mise à disposition gratuite des locaux avec l'accord du Foyer rémois, propriétaire des lieux. En 1976 cette bibliothèque comptait 690 inscrits enfants et 300 adultes et pouvait espérer desservir les quartiers de l'Europe et des Crayères.

Mais le grand projet de la décennie est la construction d'une vaste annexe-médiathèque dans le quartier Croix-Rouge<sup>29</sup>. Il en est question dès la fin des années 60, et encore lors de l'inauguration de l'annexe Laon-Zola en 1973. L'utilité d'une médiathèque - discothèque à Reims est d'ailleurs officiellement reconnue dès 1976 et figure au titre VIII de la Charte culturelle signée à cette époque entre l'Etat et la ville. Le projet se précise à partir de 1977-1978, avec l'arrivée à la mairie de M. Lamblin, communiste et préoccupé par la lecture publique. Suivant les plans de Rémy Butler, l'architecte chargé du projet, la bibliothèque doit se situer dans un bâtiment de trois étages construit à côté du Château-d'eau (dans le cadre de la réhabilitation de tout l'îlot du Château-d'eau) et relié à lui par une passerelle. Ce bâtiment,

outre la bibliothèque, doit abriter un centre social et culturel et un auditorium. La bibliothèque elle-même, qui doit bénéficier de plus de 1000 m<sup>2</sup>, comportera une discothèque, une section adultes et une section enfants, l'atelier de reliure et les magasins des bibliobus. Elle est conçue pour former un véritable contre-poids à Carnegie et la décongestionner.

Une action de préanimation est mise en place dès 1981 pour préfigurer le pôle d'équipement du Château-d'eau, en attendant la construction des nouveaux bâtiments. Ceux-ci se font attendre et en avril 1983, le conseil municipal présidé par M. Falala (qui a succédé à M. Lamblin cette année-là) renonce à réaliser le projet de la précédente équipe municipale, tout en affirmant vouloir aménager une bibliothèque dans le Château-d'eau afin d'accroître la capacité de la bibliothèque pour enfants ouverte le 23 février 1983 et d'aménager une section pour les adultes. Mais ce nouveau projet, tout modeste qu'il est, ne voit pas le jour. Il est un moment question, en 1984, de la disparition de l'association de préanimation du Château-d'eau, afin de laisser place à une section pour adultes mais finalement l'association demeure, rebaptisée Ethnic's, et le public adulte de Croix rouge n'a encore aujourd'hui que le bibliobus urbain pour le desservir.

Les années 1980 se caractérisent pour tout le réseau par un endormissement certain, malgré la création, en 1978, de la Société des amis de la bibliothèque, qui a pour but d'accroître et de faire connaître les richesses de la bibliothèque en organisant des expositions et des conférences, en collectant des fonds pour l'achat de livres précieux et en favorisant les dons et les legs. La décennie n'a connu aucune création nouvelle de bibliothèque, ni même un agrandissement des locaux existants (exceptée la construction de la petite annexe enfants de Croix-Rouge, alors que la construction d'une section enfants seule est vivement déconseillée car la bibliothèque pour enfants n'a de sens que si elle forme des lecteurs adultes"). Cette absence de réalisation à Reims offre un contraste surprenant avec la situation nationale. Après 1981 en effet la construction de nouvelles bibliothèques a connu un grand essor grâce à des incitations multiples de la part de l'Etat et à une politique contractuelle amplifiée.

## 2. Situation actuelle du réseau municipal.

Il est à noter que la bibliothèque municipale de Reims est aujourd'hui dans une situation assez particulière puisque cette B.M.C. affronte depuis le mois de juin 1994 une vacance du poste de conservateur en chef. Suite à cette absence, la Direction de la Culture de la ville de Reims a offert une aide logistique à la bibliothèque en chargeant le directeur adjoint de la Culture des questions administratives concernant la bibliothèque.

Actuellement le réseau de la bibliothèque municipale, encore malheureusement insuffisamment compris comme un réseau, comprend donc une centrale, Carnegie (située au pied de la cathédrale et dans un bâtiment construit entre 1921 et 1928), cinq annexes, dont quatre sont situées au-dessus de l'axe Nord-Sud qui coupe la ville en deux, un bibliobus urbain chargé de desservir les quartiers éloignés des annexes et deux bibliobus scolaires, spécialement affectés à la desserte des écoles (essentiellement le primaire). La surface totale de ces bibliothèques s'élève à 4800 m<sup>2</sup> soit 2,4 m<sup>2</sup> pour 100 habitants, tandis que la moyenne nationale est de 4,05 m<sup>2</sup> pour 100 habitants.

### 2.1. Le public de la B.M. :

En 1993, la B.M. comptait 6851 adultes et 10868 enfants parmi ses inscrits et touchait donc moins de 10 % de la population de Reims<sup>30</sup>. Rapporté au nombre de prêts effectués dans l'année, environ 220 000 prêts adultes sur tout le réseau, cela représente une moyenne de trente prêts par lecteur et par an, ce qui est déjà très au-dessus de la moyenne nationale et atteste que la fréquentation de la bibliothèque est essentiellement le fait d'un public de bons lecteurs et ne recouvre pas l'ensemble des catégories socio-professionnelles du public potentiel de la bibliothèque. Les bons chiffres de prêt des secteurs jeunesse doivent être relativisés par le poids du scolaire : sur 304 723 prêts enfants, il y a 114 120 prêts aux scolaires et 190 603 prêts individuels, réalisés hors milieu scolaire. Les tarifs d'inscription de la bibliothèque sont de 45 F pour les rémois et de 110 F pour les non rémois, mais les scolaires et les étudiants bénéficient de la gratuité.

### 2.2. Le budget de la B.M. :

Le budget de fonctionnement accordé à la Bibliothèque est très inférieur à ce qu'il devrait être compte tenu de la population à desservir, ce qui induit que Reims est la seule ville de plus de 100 000 habitants à n'être pas éligible à la deuxième part du concours particulier puisque le seuil d'éligibilité est fixé à 43 F 40 (soit 70 % de la moyenne nationale qui est à 62 F) et que les dépenses de Reims pour sa B.M., rapportées au nombre d'habitants, n'est que de 38 F. Ce chiffre s'explique notamment par une charge salariale relativement basse puisqu'en 1993 la ville de Reims a dépensé 7 009 384 F tandis que la moyenne nationale des villes de plus de 200 000 habitants tournait autour de 10,8 millions de francs (à noter, à titre de comparaison, 11 900 000 F à Limoges, 14 000 000 F à Mulhouse, 8 000 000 à Poitiers). Le personnel de la bibliothèque se compose de 48,5 agents équivalents temps plein, 3 cadres A (dont un poste vacant pour l'instant, celui de conservateur en chef), tout trois personnels d'Etat, 14,5 cadres B et 27 catégorie C, plus 4 C.E.S.<sup>31</sup> Cela indique assez la sous-

qualification du personnel de la B.M., qui se fait forcément au détriment de la qualité du service rendu et globalement son insuffisance en nombre. Ce dernier élément a trouvé son illustration cet été, lorsqu'à la suite de plusieurs congés maladie, la centrale s'est trouvée près de fermer, faute de personnel pour la faire correctement tourner. La norme en matière de personnel se situe autour d'un agent pour 2000 habitants (un peu moins pour une ville importante) ou un agent pour 100 m<sup>2</sup>, ce qui représenterait environ 100 agents pour la B.M. de Reims, le double des effectifs actuels.

Le budget d'acquisition est, lui aussi, insuffisant puisque tandis que la D.L.L. retient comme convenable un budget d'acquisition de 12 F par habitant, par an et tous documents confondus (ce qui ferait 2,2 millions à Reims) Reims n'est qu'à 6,05 F / habitant en 1994, ce qui la prive de la subvention du C.N.L., qui tolère pourtant un seuil de 10 F par habitant (ce qui nécessiterait déjà, à Reims, de presque multiplier par deux le budget des acquisitions). Ce budget d'acquisition se décompose comme suit : 950 000 F pour l'acquisition de livres et 230 000 F pour les abonnements (ce qui est faible et nécessite de faire des choix draconiens). La conséquence en est un accroissement trop faible des collections (situation qui ne va qu'en empirant puisque le budget stagne tandis que le prix du livre, lui, ne cesse d'augmenter). En 1993, 16 000 volumes ont été achetés, soit environ huit livres pour 100 habitants. Théoriquement les acquisitions doivent être au minimum d'un livre par abonné actif or à Reims cela porterait les acquisitions à près de 18 000 livres soit 2000 de plus (à raison de 120 F par livre en moyenne, une augmentation de 240 000 F dans le budget d'acquisition est un minimum). Mais si cette augmentation indispensable est relativement modeste c'est que le nombre de lecteurs inscrits à la bibliothèque de Reims est anormalement bas également, puisque à peine 10% de la population rémoise est abonnée à ce service tandis que la moyenne nationale est, en 1991, de 18,17% et que la moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants se situe, elle, à 20,10 %.

La répartition du budget d'acquisition par secteurs d'activité s'est faite comme suit en 1993 : 470 000 F pour la lecture publique adulte (ce qui a permis l'acquisition de 6173 ouvrages en 1993), 300 000 F pour la lecture jeunesse (assurant l'acquisition de 6554 ouvrages), 155 000 F pour le Fonds d'études (soit 1546 volumes) et 25 000 F pour les documents patrimoniaux et le fonds local (ce qui a autorisé l'achat de six documents). Rapportées aux 6851 adultes et 10868 enfants inscrits, ces acquisitions ne représentent même pas un ouvrage par lecteur actif, notamment pour les jeunes, et ne peuvent donc suffire. Par conséquent les fonds ne se renouvellent pas suffisamment et vieillissent plus qu'il n'est souhaitable. Dans ces conditions il apparaît normal de voir stagner les chiffres de prêts à domicile.

### 2.3. Les locaux de la B.M. :

Les surfaces mises à disposition du public sont pour le moins insuffisantes : à la Centrale, la salle de prêt public adultes, comme la salle jeunesse, ne comptent que 75 m<sup>2</sup>. Quant aux annexes, quatre d'entre elles ont moins de 200 m<sup>2</sup> (alors que les études s'accordent à fixer à 300 m<sup>2</sup> la taille minimale d'une annexe, en-deça un arrêt du bibliobus peut faire l'affaire) et une seule atteint 800 m<sup>2</sup>. Au total la lecture publique dispose de moins de 1500 m<sup>2</sup> à Reims. L'historique de l'implantation de ces locaux explique que pour bon nombre d'entre eux ils sont également inadaptés à leur fonction, bien que le personnel en place dans ces bibliothèques fasse de son mieux pour tirer parti des lieux. Voyons la situation de chaque bibliothèque du réseau.

#### \* Carnegie :

Quoique construit spécifiquement pour abriter une bibliothèque, le bâtiment édifié grâce aux fonds de la dotation Carnegie entre 1921 et 1928 se révèle aujourd'hui totalement inadapté à son rôle de centrale pour une ville de 200 000 habitants. A cela, plusieurs raisons dont la première est la considérable augmentation de la population depuis la construction de la bibliothèque. La construction de Carnegie débute en effet en 1921, dans une ville qui se relève à peine d'une destruction partielle lors de la Première guerre mondiale et qui a perdu 40 000 habitants entre 1911 et 1921. En 1921, Reims ne comptait plus que 76 000 habitants. Cinq ans plus tard, elle en compte déjà 101 000. Après la seconde guerre mondiale, la ville poursuit son développement : en 1950, elle abrite 115 000 habitants, mais vingt cinq ans après , c'est 183 000 âmes que recense la ville. Depuis vingt ans, la croissance de Reims s'est ralentie, mais la population à desservir aujourd'hui n'a plus rien de commun avec celle qu'a connue l'architecte du projet. Le personnel de la bibliothèque s'est également étoffé au fil des ans, pour faire face à l'augmentation du public et à la diversification des tâches, ce qui explique qu'aujourd'hui les locaux réservés au travail interne soient tout aussi saturés que les espaces destinés au public<sup>32</sup>.

En outre la construction de Carnegie intervenait avant les profondes mutations qu'allaient connaître les bibliothèques municipales durant les décennies suivantes, c'est à dire l'apparition du libre accès et de la lecture publique (jusque là assurée par les bibliothèques populaires et les bibliothèques scolaires), ainsi que des sections enfantines. Ceci explique que la bibliothèque, remarquablement conçue au demeurant, ait dû au fil des ans intégrer des fonctions qui n'avaient pas été prévues à l'époque de sa construction, des fonctions fort

demandeuses de place qui plus est. Or ses locaux sont très peu modulables (ce concept était d'ailleurs inconnu à l'époque de la construction de Carnegie) et les possibilités d'agrandissement quasiment nulles car le bâtiment de la centrale est un îlot. Une solution aurait été de déménager les archives municipales situées au sous-sol de la bibliothèque, mais il n'en a jamais été question et ce n'était qu'un pis-aller.

A l'heure actuelle, le bâtiment de la centrale continue à héberger les archives municipales, les services centraux du réseau de la B.M. (qui assurent tout le traitement du livre, excepté son équipement qui est effectué au service de la reliure, dans un local de l'ancien hospice Museux), le fonds d'étude et les collections précieuses, mais aussi la centrale de lecture publique, pour les adultes comme pour les enfants. Pourtant Carnegie ne peut plus assurer tous ces services correctement. Déjà le bâtiment n'est pas aux normes de sécurité et d'accueil du public (il ne permet pas d'accueillir les personnes handicapées). Les magasins approchent de la saturation, d'autant plus rapidement qu'en raison du petit nombre de volumes en accès libre, un grande partie du prêt public doit rapidement rejoindre les magasins. Les conditions de conservation, si elles ne sont pas catastrophiques, ne sont pas non plus idéales (les magasins, par exemple, ne sont munis d'aucun système pour garantir la température et le degré d'hygrométrie nécessaires à une bonne conservation des collections). Les salles de prêt comme le fonds d'étude ne sont pas munis de système de protection contre le vol, ce qui menace l'intégrité des collections. La convivialité de la centrale est plus que réduite : hormis la salle de lecture (qui ne compte que 92 places assises, ce qui se révèle trop peu lors des jours de forte affluence comme le samedi), la centrale ne compte pas un endroit pour s'asseoir et les espaces d'animation sont pratiquement inexistantes (c'est le hall d'entrée qui fait par exemple office de salle d'exposition). La situation de la section jeunesse est tout à fait comparable. De plus sa position dans le bâtiment de Carnegie, totalement coupée de la section adultes, ne favorise pas le passage de la fréquentation de la bibliothèque enfants à celle de la section adultes.

La situation des annexes n'est guère meilleure et aucune ne peut soulager la centrale car elles sont presque toutes sous-dimensionnées et saturées.

\* Annexe Holden :

Sa taille est tout-à-fait insuffisante<sup>33</sup>, mais son implantation est bonne. Le caractère historique de cette construction (et son importance pour l'histoire des bibliothèques à Reims, voire même en France) rend sa disparition peu souhaitable mais son agrandissement est tout à fait indispensable, ne serait-ce qu'en raison de la grande fréquentation de cette bibliothèque.

Les scolaires sont nombreux à s'y rendre et il leur faut de la place pour travailler. Holden est la seule annexe municipale à proposer au prêt des cassettes parlées (une quinzaine), essentiellement destinées aux tout petits et à l'apprentissage des langues : elles fonctionnent bien. La bibliothèque fait des dépôts dans des écoles et dans une maison de retraite.

\* Annexe Chemin Vert :

Son emplacement est à la fois une bonne et une mauvaise chose. Pour desservir le quartier du chemin Vert, l'emplacement de la bibliothèque est plutôt favorable car la bibliothèque se trouve dans le même bâtiment que le centre social<sup>34</sup> et peut ainsi espérer toucher un maximum de jeunes. Pour attirer le public adultes en revanche, cet emplacement est moins évident, car il se trouve en dehors des zones commerciales et même s'il est aisé de s'y garer, encore faut-il avoir à passer par là. Ce reproche est encore celui qui prévaut si l'on envisage de faire de Chemin Vert l'annexe desservant les quartiers de l'Europe et des Crayères. La position très enclavée de la bibliothèque dans un quartier qui est en fait une Cité-jardin, volontairement refermée sur elle-même, est un obstacle au développement de son activité.

Si l'on ajoute à ce facteur, une population naturellement peu lectrice de par son appartenance sociale (les adultes du quartier ne fréquentent pratiquement pas la bibliothèque), on explique que les résultats, en terme de prêts et d'inscriptions, de cette bibliothèque soient au tiers de ceux de l'annexe Saint-Remi, à surface, fonds et horaires comparables. Il reste à souhaiter que le dynamisme de Mme Gardinier pour reconquérir ce quartier porte ses fruits. Elle accueille par exemple un point d'information jeunesse et a noué des contacts avec le lycée technique voisin, exemple unique à Reims. Elle fait également une heure du conte et souhaiterait développer encore l'aspect "animation", mais l'absence d'un budget pour cela est très handicapant.

\* Annexe Saint-Remi :

Ses bons résultats en terme de prêts et d'inscrits, comparativement au reste du réseau, sont trompeurs. Ils ne doivent pas masquer le fait que la bibliothèque est très mal située actuellement (elles se trouve au rez-de-chaussée d'immeubles, enclavée dans un ensemble de tours). Elle ne peut que végéter<sup>35</sup> si elle ne se déplace pas dans un local doté d'un accès sur la voie publique ou au moins sur le centre commercial de l'esplanade Fléchambault. Seul un tel déménagement lui permettra d'accroître son public. Il lui faudra également développer sa section enfants, actuellement trop à l'étroit et inadaptée à l'accueil de classes. Dans l'attente

de ce nouveau local, il est cependant urgent de rénover cette annexe, notamment la section enfantine et l'extérieur du local et surtout de revoir son signalage au niveau du quartier.

La section adultes de cette bibliothèque accueille deux clubs de lecture, un très classique et un autre composé de malades de l'hôpital de jour. La bibliothèque a également des relations avec la Comédie de Reims, qui chaque année vient y présenter sa saison théâtrale. Il est à noter que malgré l'exiguïté de ses locaux, cette annexe possède une salle permettant le travail en groupe de façon isolée.

#### \* Annexe Laon-Zola :

C'est la seule annexe aux normes de la D.L.L., malgré l'absence d'une salle d'animation. Ses locaux sont clairs et agréables, mais ses résultats sont décevants comparativement à ses possibilités. Elle reste une annexe de quartier, et ne décharge pas véritablement la centrale. La section enfantine de cette annexe se distingue des autres en matière d'accueil de classe. Préfigurant ce qui pourrait être appliqué au reste du réseau, l'annexe privilégie l'animation au détriment du simple prêt. Ces animations sont personnelles à chaque classe, et de préférence choisies avec l'enseignant, elles n'ont lieu que trois fois par an. Cette annexe assure également une heure du conte et accueille une garderie. Elle fait en outre de nombreux dépôts dans des collectivités. Enfin elle est la seule à posséder une salle de travail sur place (où l'on trouve usuels mais aussi périodiques) et suffisamment de place pour faire des expositions régulières.

#### \* Annexe Château-d'eau :

La taille de cette annexe (94 m<sup>2</sup>) est hors de proportion avec la population à desservir dans ce quartier, d'autant que celui-ci est très étendu et morcelé<sup>36</sup> : la population à desservir dépasse déjà les limites d'une annexe, même de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Actuellement, les règles de sécurité limitent la capacité d'accueil de l'annexe Château-d'eau à vingt enfants, ce qui ne représente même pas une classe. C'est dire que même pour une section enfantine seule, cette bibliothèque est déjà sous dimensionnée.

La densité de la population et sa situation en Z.E.P. justifient amplement l'ouverture d'une véritable bibliothèque comportant des sections adultes et enfants de bonnes dimensions. Des collections multimédias, attractives et modernes, s'imposent également dans un quartier où cohabitent une population jeune, où l'élément étudiant est fort représenté du fait de la présence des facultés, et une population plus défavorisée où le livre est peu familier.

La bibliothèque se trouve non loin des hôpitaux et des enfants de l'hôpital Robert Debré se rendent parfois à la bibliothèque. La bibliothèque partage le Château-d'eau avec l'association Ethnic's avec qui elle coopère parfois (la bibliothèque participe notamment à la charrette à livres organisée par Ethnic's durant l'été). Elle a en outre des relations avec plusieurs associations du quartier, comme l'A.M.A.T. (l'association de multi-assistance togolaise) ou T.M.F. (association des travailleurs marocains en France) ainsi qu'avec des centres sociaux, auprès de qui elle fait des dépôts de livres.

A ces cinq annexes, s'ajoutent trois bibliobus, deux bibliobus scolaires qui ne desservent que les écoles et un bibliobus urbain qui dessert les populations adultes et enfants des quartiers éloignés d'une annexe ou de la centrale.

#### \* Le bibliobus urbain :

Le bibliobus urbain a neuf points de desserte (voir le détail en annexe), qui sont en général à proximité de M.J.C. ou de centres sociaux, car ces deux types d'établissements sont des relais voulus par la responsable du bibliobus. Le bibliobus apparaît de fait comme l'un des services ayant le plus de contacts avec l'extérieur, avec les M.J.C. auxquelles il prête des ouvrages, mais aussi avec la prison, où il est fait un dépôt de 150 livres environ, que la prison vient chercher à Carnegie. Le fonds du bibliobus permet également de constituer les dépôts faits à la B.U. Sciences (essentiellement des livres de détente) et à l'école de police. Mais ces relations avec l'extérieur ne peuvent empiéter sur la desserte des quartiers. Il faudrait peut-être en conséquence étoffer ce service et en faire une véritable base pour la desserte des associations (ce qui présente l'avantage d'utiliser un fonds de livres déjà constitué mais qui sort peu en raison de la capacité restreinte du bibliobus -5000 livres maximum- en dépit d'un budget d'acquisition identique à celui des plus petites annexes du réseau).

Les arrêts du bibliobus urbain seront très bientôt munis de bornes avec électricité et prises pour une éventuelle connexion informatique (très attendue par le bibliobus car cela lui permettrait d'avoir accès au fichier de ses ouvrages, ce qui n'est pas le cas actuellement). Les quartiers qui font le plus de prêts sont Croix-Rouge, Europe, Châtillons et Murigny, signe que dans ces quartiers on pourrait sans risque ouvrir une annexe permettant une offre plus conséquente en livres. D'autant que le bibliobus urbain ne tourne pas entre le 14 juillet et le quinze août, ce qui oblige les habitants du quartier à se déplacer jusqu'à une annexe ou à faire des provisions (cela constitue une inégalité pour l'ensemble du réseau).

#### \* Les bibliobus scolaires :

Les bibliobus scolaires sont issus d'une spécialisation du bibliobus urbain, qui en 1974 était de plus en plus sollicité par les écoles. La mise en service du premier bibliobus scolaire en 1975 fut suivie par une deuxième création en 1983, du fait de la montée en puissance de la demande. Parallèlement à ce renforcement des moyens, la bibliothèque municipale a diminué le nombre de points de desserte en proposant aux écoles qui s'équipaient de bibliothèques des dépôts de livres. Aujourd'hui chaque bibliobus dessert une quinzaine d'écoles, de préférence dans les quartiers éloignés des annexes.

Cette desserte importante limite le temps que le bibliobus passe avec chaque classe (en moyenne vingt minutes). En outre le prêt aux enfants est limité à deux livres par enfant<sup>37</sup>. Le budget d'acquisition des bibliobus scolaires est de 40 000 F par an, pour près de 75 500 prêts par an. Le rythme des animations faites par les bibliobus scolaires a diminué, faute de temps et de local. La bibliothèque municipale propose également aux instituteurs<sup>38</sup> un prêt de séries pour la lecture suivie (ce service offert aux écoles gratuitement ne fait pas l'unanimité, car il coûte cher et paraît relever d'avantage de l'Education nationale, mais les écoles n'ont pas les moyens d'acheter ces séries et surtout ne pourraient les faire tourner entre elles, à moins d'une réelle constitution d'un réseau entre les bibliothèques scolaires par exemple). Une subvention de l'Education Nationale serait néanmoins souhaitable (cela pourrait faire l'objet d'une convention entre la ville et le ministère). Théoriquement la carte d'emprunteur au bibliobus peut permettre aux enfants de fréquenter n'importe quelle autre bibliothèque.

Le bibliobus ne permet de desservir que les primaires, à l'exclusion des maternelles (car les enfants sont trop petits pour grimper dans le bibliobus et surtout faute de place dans le planning), ce qui pose un problème car ces enfants sont également les moins mobiles et ne peuvent se déplacer à la bibliothèque que si celle-ci est réellement proche. Il serait peut-être à envisager la création d'un troisième bibliobus pour les maternelles.

Vus ses locaux et son personnel réduit, la B.M. de Reims, centrale comme annexes, est dans l'obligation de se concentrer sur les tâches bibliothéconomiques et plus encore sur l'ouverture au public, au détriment des animations et des contacts sur l'extérieur. Le manque de disponibilité du personnel (malgré le renfort du personnel des annexes, une demie journée par semaine) pour le catalogage aboutit même à la nécessité de faire un choix dans les collections et à ne pas cataloguer, dans les sections jeunesse, les albums et les B.D. (ils n'apparaissent donc pas dans les fichiers)<sup>39</sup> ! L'informatique apportera sans doute, dans une certaine mesure, une amélioration du circuit du livre, mais les tâches de catalogage ne disparaîtront pas et la pénurie de personnel continuera à se faire sentir.

Mais la bibliothèque municipale n'est pas le seul point de lecture à Reims, d'autres lieux existent, qu'il était d'autant plus intéressant de prendre en compte que l'offre de la B.M.

apparaissait incomplète. D'une façon générale, il pouvait être fructueux d'établir un partenariat avec des M.J.C., des centres sociaux et d'autres lieux culturels qui, étant destinés à éveiller une curiosité et une pratique culturelles, se révélaient plus complémentaires que concurrents de la bibliothèque municipale. Une action dans ce sens (qui nécessiterait un redéploiement global des moyens accordés par la municipalité) était cependant à subordonner à une estimation précise et concrète des ressources de ces bibliothèques associatives.

## II. SITUATION DU TIERS RESEAU :

Le tiers réseau peut être décomposé en trois groupes, les bibliothèques pour tous, les bibliothèques de M.J.C. ou assimilées et les bibliothèques de centres sociaux<sup>40</sup>. Le plus important et le plus structuré de ces trois groupes est celui des Bibliothèques Pour Tous, qui présentent à Reims la particularité d'agir à trois niveaux : dans certaines écoles d'enseignement privé, dans les quartiers et dans les hôpitaux<sup>41</sup>. L'importance de leur implantation à Reims est particulièrement remarquable, car les Bibliothèques sont plus généralement implantées dans les petites et moyennes communes, mais tendent à disparaître dans les grandes villes<sup>42</sup>.

### 1. Le réseau des bibliothèques Pour Tous :

Ce réseau obéit dans une certaine mesure à un schéma national, tout en ayant à Reims sa propre histoire.

#### 1.1. Fonctionnement de Culture et Bibliothèques Pour Tous :

Les bibliothèques pour Tous de la ville de Reims, dépendent toutes de l'Association Culture et bibliothèque Pour Tous de la Marne, qui elle-même relève de l'Union nationale Culture et bibliothèques pour Tous, regroupant 1800 bibliothèques en France. L'Union Nationale chapote des régions, animées par des responsables régionaux (sans local ni livres; souvent ce responsable est l'un des présidents d'associations départementales) et des associations départementales comme celle de la Marne. L'Union nationale a un conseil d'administration composé de dix-huit membres élus par les départements, où chaque région est représentée. A cela s'ajoute un bureau et un secrétariat national. Il existe également des

commissions nationales chargées de l'approfondissement de certains secteurs ("jeunesse", "discothèques", etc.) en liaison avec les équipes locales.

Pour assurer le fonctionnement de cette hiérarchie, 30 % des sommes perçues par les bibliothèques de quartier au titre de la participation des lecteurs aux frais (i.e. le prêt et non les inscriptions) vont au centre départemental, qui en reverse un certain pourcentage à l'Union nationale. En contre partie, l'Union nationale offre à "la base" différents services comme la rédaction des *Notes bibliographiques* et du bulletin de liaison ou la formation. L'Union nationale s'informe également, pour la "base", des questions juridiques et administratives les concernant. L'Union nationale est informatisée et se renseigne actuellement pour l'informatisation de ses bibliothèques. Enfin l'Union distribue à ses bibliothèques les livres qu'elle reçoit des éditeurs<sup>43</sup> (par exemple à titre d'encouragement pour une bibliothèque qui se crée). Ces livres seront lus (deux lectures ou plus) par un comité de lecture et les plus intéressants seront présentés dans les *Notes bibliographiques*. En fait l'Union Nationale publie deux revues : Les *Notes bibliographiques* et *Livres jeunes aujourd'hui*<sup>44</sup>. Pour les adultes, la revue présente le livre du mois, et les ouvrages dernièrement parus classés par genre<sup>45</sup>. Pour les enfants, l'équivalent du livre promu est "livres jeunes affiche"<sup>46</sup>. Ces deux revues contiennent également des informations sur l'actualité du monde du livre et un article de fond. Autre originalité de la revue *Notes bibliographiques* : depuis deux ans existe le "pont des découvertes", avec les livres enfants pour adultes et les livres adultes pouvant convenir aux enfants. Pour chaque livre, la notice comprend un résumé et une critique, une notice bibliographique à peu près complète (y compris une cote Dewey à trois chiffres pour les documentaires et la cote des romans pour les livres adultes). Ces revues mensuelles ne sont pas réservées aux Bibliothèques pour Tous, d'ailleurs la bibliothèque du Centre Saint-Exupéry et la section jeunesse de Carnegie les reçoivent.

Culture et Bibliothèques pour Tous propose à ses membres deux formations : la formation bibliothécaire, qui dure un an et qui donne le droit et la possibilité d'ouvrir une bibliothèque pour Tous et de la gérer, puisqu'on y apprend à équiper, gérer, acheter. La seconde formation est une spécialisation : Jeunes, cassettes, Ludothèque, etc. Le centre départemental organise en plus une formation continue (ce qui n'est pas obligatoire), avec des manifestations, des comités de lecture et un thème de réflexion une fois par an (par exemple sur les écrivains russes en exil). En outre Culture et Bibliothèques pour Tous participe à toutes les manifestations organisées au niveau national, comme l'ex-Fureur de Lire (devenue le "Temps des livres"). Depuis 1993-1994, C.B.P.T. a reçu de l'Etat l'autorisation de former des gens qui travailleront ailleurs qu'à C.B.P.T., y compris des personnes qui seront rémunérées

en entreprise. Cette formation est plus onéreuse (480 F environ pour un stagiaire C.B.P.T. et 1500 F pour un extérieur), mais elle est généralement payée par l'organisme employeur.

D'un département à l'autre, les associations départementales sont d'importance très variable. Par exemples l'Aisne et l'Aube n'ont que deux ou trois bibliothèques. La Marne, elle, est plus développée<sup>47</sup>, notamment à Reims, en raison d'un bon climat avec la municipalité? Celle-ci les sollicite même depuis quelques années, en raison de leur souplesse d'intervention : dans les quartiers défavorisés, l'installation d'une annexe municipale avec locaux, livres et bibliothécaire coûterait cher; la mairie préfère donc donner une subvention pour le loyer à C.B.P.T. et la laisser assumer le reste (par exemple à Orgeval, où le quartier a été refait avec l'aide de l'Etat et où la mairie a proposé à C.B.P.T. d'ouvrir une annexe. C.B.P.T. prend ainsi une nouvelle dimension sociale. En contre-partie, la mairie n'exerce aucun contrôle, si ce n'est lors de la demande de subvention, où C.B.P.T. est priée d'indiquer son activité (nombre de prêts, etc.).

L'implantation des C.B.P.T. peut se faire sous différentes formes, toutes présentes à Reims :

- soit il s'agit d'une véritable bibliothèque pour Tous, avec nom et local, subventionnée ou pas.
- soit il s'agit d'un hébergement par une école ou une M.J.C. : le local n'est pas loué mais prêté et en contre partie l'animation lecture que C.B.P.T. y fait est gratuite. Le reste est géré par Culture et bibliothèques pour Tous.
- soit il ne s'agit que d'un dépôt de livres : il n'y a pas de bibliothèque mais un simple dépôt de livres, prêt renouvelable, moyennant un prix fixé en fonction du nombre de livres empruntés (ex. Godinot, où 500 livres sont prêtés pour un an).

### 1.2. Historique des Bibliothèques pour tous de Reims :

A l'origine Culture et Bibliothèques Pour Tous dépendait de la Ligue d'Action catholique générale féminine, créée dans les années 1930 en vue de développer la lecture dans les milieux catholiques. Cette dépendance demeura jusqu'en 1970<sup>48</sup>. En 1971, la Ligue décida de laisser les bibliothèques voler de leurs propres ailes et cela aboutit à la création d'associations départementales. Celle de la Marne fut créée cette année-là. Désormais Culture et Bibliothèques Pour Tous n'était plus ni politique ni confessionnelle, mais elle conservait une certaine éthique. Tant que les C.B.P.T. dépendaient de l'A.C., l'organisation était diocésaine : il y avait un centre à Reims et un à Châlons-sur-Marne, sans lien entre eux. Lors du départ en retraite de la responsable du centre de Châlons, Françoise Thiénot, responsable de la bibliothèque de Reims à cette époque, fut sollicitée pour englober les dépôts

de Châlons et des villages alentours, ce qui aboutit à la création du centre départemental de la Marne.

Avant la seconde guerre mondiale, il existait déjà une bibliothèque de l'Action catholique à Reims, située rue des Jacobins. Jusqu'en 1962, c'était même la seule bibliothèque de l'A.C. à Reims. Mais rue des Jacobins, la bibliothèque n'était pas en vitrine et se trouvait dans une impasse, or dans les années 1960, l'une des consignes de l'Action catholique était précisément d'être en vitrine (en boutique) afin d'avoir plus d'impact (de même qu'elle prônait le libre accès et les couvertures transparentes !). Cela détermina le déménagement de la bibliothèque, en 1962, rue des Elus, dans un ancien garage. Dans les années 1950-60, beaucoup de bibliothèques paroissiales sont également devenues bibliothèques pour Tous, mais à Reims il n'y en eut qu'un exemple, à Saint-André, bibliothèque aujourd'hui disparue. En revanche Culture et Bibliothèque Pour Tous créa des bibliothèques dans tous les nouveaux quartiers, à commencer par ceux qui furent construits à partir de 1956 selon le plan Rotival (à Châtillons, Europe et Croix-Rouge). Cela porte à six le nombre des bibliothèques pour Tous dans Reims aujourd'hui.

### 1.3. Réflexions menées par le centre départemental de la Marne quant à son présent et à son avenir<sup>49</sup> :

En 1994, l'Union nationale Culture et Bibliothèque pour Tous a modifié la formulation de ses buts, qui sont désormais d'assurer un service culturel et social<sup>50</sup> d'intérêt général, en complémentarité avec les bibliothèques du secteur public. Ce partenariat souhaité avec l'ensemble des organismes culturels est à retenir, il vise notamment à pallier la modestie des moyens de Culture et Bibliothèques pour Tous.

Concrètement à Reims, cela signifie déjà travailler avec des M.J.C. ou avec la Caisse d'Allocations familiales (dans le cadre du "Passeport loisirs" mis en place par la C.A.F.<sup>51</sup>); C.B.P.T. prête aussi à des centres aérés, et collabore ponctuellement avec A.T.D. Quart-monde, avec des écoles qui ne sont pas gérées par C.B.P.T. (comme la maternelle de Fismes ou d'autres établissements à l'occasion de la Fureur de Lire). Avec les autres bibliothèques de la ville, la seule réelle collaboration s'est faite autour du concours "Passeport bibly", lancé l'an dernier par le collège de Cormontreuil pour faire découvrir à ses élèves de 6<sup>e</sup> différentes bibliothèques<sup>52</sup>. Ces contacts avec l'extérieur peuvent être le fait du centre départemental ou des bibliothèques de quartier, ils sont encore à développer. Dans l'avenir, C.B.P.T. espère notamment pouvoir travailler avec les Z.E.P., ce qui s'est déjà fait à Orgeval.

Aujourd'hui C.B.P.T. se trouve à un carrefour de son existence. Il y a 20-30 ans, les Bibliothèques Pour Tous c'était une bibliothèque en centre-ville et des bibliothèques

implantées dans les quartiers en suivant le développement de la ville de Reims, à commencer par Mozart en 1962<sup>53</sup>, puis, entre 1964 et 1974, Châtillons, Croix du Sud et Cernay. Actuellement ces quartiers construits il y a vingt ou trente ans ont besoin d'une rénovation et parfois les B.P.T. ont pu bénéficier du processus D.S.Q. pour améliorer leurs locaux, mais l'évolution du temps ne se limite pas là : si lors de la création de ces bibliothèques, ces quartiers abritaient toutes les couches sociales et donc incluaient un public lecteur, aujourd'hui nombre de ces quartiers se sont appauvris et intègrent désormais une importante population immigrée, ce qui prive les C.B.P.T. d'un public captif, acquis au livre et met en péril leur fonctionnement basé sur une participation aux frais. Cela oblige de plus en plus les B.P.T. à solliciter une aide de la mairie afin de demeurer en activité et de continuer une action qui prend un caractère de plus en plus social.

Pourtant les B.P.T. ont des atouts et un rôle à jouer : la proximité, une structure plus petite et moins intimidante, notamment pour les personnes âgées, un accueil privilégié et une grande souplesse de fonctionnement (qui permet par exemple une certaine rapidité dans l'arrivée des nouveautés), ce qui compense dans une certaine mesure le manque de moyens. Néanmoins C.B.P.T. se pose actuellement des questions sur la rentabilité d'une implantation en quartier lorsqu'elle ne bénéficie qu'à quelques personnes, même si pour ces personnes-là les B.P.T. représentent le seul lieu d'approvisionnement en livres. De plus C.B.P.T. tient à son autonomie et ne souhaite pas multiplier les partenaires et les soutiens : historiquement indépendante, l'association de bénévoles aimerait conserver sa liberté d'action (elle craint également une fragilisation de son existence), même si à l'heure actuelle ce débat est peut-être déjà dépassé.

Actuellement C.B.P.T. développe la prestation d'animations, car de plus en plus d'institutions ont leur propre bibliothèque, notamment les écoles mais elles pèchent par l'animation. C'est ainsi que la maternelle de Fismes demande à C.B.P.T. de faire des animations. L'aménagement du temps de l'enfant (les contrats C.A.T.E.) pourrait également être un créneau d'animation. Enfin l'association départementale envisage de développer peut-être le portage à domicile, ce qui se fait déjà, de manière informelle, un peu à la bibliothèque des Elus, car aucune autre institution ne s'en charge sur la ville de Reims.

Pour le reste, le réseau marnais des B.P.T. est en équilibre financier et accomplit une action non négligeable : il réalise 141 000 prêts, toutes structures confondues, soit 43.760 prêts pour les bibliothèques de quartier (dont 33.000 à Reims<sup>54</sup>), 56.670 prêts dans les écoles (dont la bibliothèque est entièrement gérée par C.B.P.T.) et 40.522 prêts dans les établissements hospitaliers (dont 27.000 à Reims), soit en totalité 51.558 prêts adultes, 89.393 prêts jeunesse et 1060 prêts de C.D. et cassettes. Contrairement aux bibliothèques d'hôpitaux et d'écoles, les

bibliothèques de quartier voient leur prêts légèrement diminuer, à l'exception de celle de Cernay-Europe.

Les bibliothèques perçoivent environ 256.000 F (dont 39.000 F d'inscriptions et 177.000 de participations aux frais), le centre départemental environ 90.000 F et leurs dépenses équilibrent à peu près ces recettes. Ce sont les écoles qui sont le plus à l'aise, tandis que pour certaines bibliothèques de quartier l'équilibre ne se fait qu'au prix d'acquisitions réduites. Pour l'instant les subventions de la mairie sont encore assez limitées (de l'avis même de la Direction de la Culture)<sup>55</sup>; elles concernent le loyer d'Orgeval, les classes accueillies à Orgeval, les frais occasionnés par la participation à Passeport-bibly, et peut-être le loyer de Cernay. La mairie a également mis à disposition du centre départemental des locaux gratuits dans le groupe scolaire Avranches.

#### 1.4. Les bibliothèques de quartier :

Chaque annexe a un fonctionnement très autonome : chacune a son personnel, sa responsable, son budget (directement fonction de ce qu'elle perçoit en frais d'inscription et en participation aux frais, d'où une certaine inégalité, en partie gommée par le recours aux livres prêtés par le centre départemental) et une totale liberté en matière d'acquisitions. De même chaque bibliothèque fait le catalogage et l'équipement de ses acquisitions. Pourtant il existe un certain nombre de points communs aux différentes bibliothèques de quartier : leurs locaux sont petits, sans possibilités d'extension car généralement en situation de location (plus ou moins gratuite) mais comprennent tous une partie enfants et une partie adultes (suivant les cas c'est l'un ou l'autre secteur qui l'emporte). Leurs fonds sont presque exclusivement tournés vers la fiction, les documentaires sont quasiment absents des collections ou vieillis. Outre les romans, les fonds adultes sont essentiellement constitués de biographies, de livres historiques, de policiers et de science-fiction, en résumé une littérature de détente où beaux livres d'art comme livres de cuisine sont exclus pour des raisons de coût. Les usuels font également défaut. A quelques exceptions près, les bibliothèques pour Tous n'ont pas d'abonnements, en raison du coût et du caractère éphémère de ce support. C'est le prêt qui l'emporte et la consultation sur place est fort réduite, du fait même que l'absence de documentation n'incite pas aux recherches sur place (toutes les bibliothèques n'ont d'ailleurs pas le mobilier adéquat). Les fonds sont en accès-libre, classés suivant la Dewey, de façon un peu simplifiée.

Le centre départemental est l'élément fédérateur du réseau. Chaque bibliothèque peut y trouver les livres qu'elle n'achètera pas en propre. Le centre joue un peu le même rôle que la B.D.P. : il offre à ses bibliothèques une grande réserve de livres (des livres trop spécialisés ou trop peu grand public pour être achetés par chaque bibliothèque, ainsi que des livres anciens)

et différents services, comme le prêt d'animations (jeux, expositions, matériel de projection), l'organisation de la formation, l'achat du petit matériel d'équipement, etc. Il est cependant à regretter que les bibliothèques ne collaborent pas suffisamment entre elles : il est par exemple un peu dommage que les équipes ne tournent pas dans les différentes bibliothèques de quartier car leurs situations sont assez inégales et certaines bibliothèques ont du mal à trouver des volontaires. De même si le prêt avec le centre fonctionne, en revanche le prêt entre bibliothèques est assez peu développé car il n'y a pas de fichier collectif des bibliothèques du réseau.

Il est fréquemment reproché à l'association Culture et bibliothèques pour Tous son bénévolat, souvent assimilé à un manque de formation. Pour les bibliothèques de quartier (cela est peut-être moins vrai pour les bibliothèques pour Tous situées dans les écoles et dans les hôpitaux), les bénévoles ayant suivi la formation de "bibliothécaires" représentent 80% des effectifs.

Pour les acquisitions, il existe deux comités de lecture, l'un pour les livres adultes, l'autre pour les livres jeunesse. Le comité de lecture fait l'analyse de livres qui lui sont prêtés par la librairie LARGERON (c'est pour ainsi dire un office de livres), et en distribue le compte rendu à chaque bibliothèque, qui décide ensuite de ce qu'elle veut et peut acheter. Dans une certaine mesure les suggestions des lecteurs sont également suivies pour les acquisitions, mais à condition que le livre proposé soit susceptible d'être emprunté par plusieurs personnes. Chaque bibliothèque fait un tri dans ses collections, plus ou moins régulièrement et les livres sortis des collections font parfois l'objet de ventes. Ce désherbage est d'autant plus obligatoire que la place manque.

La tarification est double : il y a une inscription et une participation aux frais (payée au livre et à la durée, et théoriquement fixée au quarantième du prix du livre). Les tarifs des inscriptions ne sont pas unifiés sur tout le réseau, mais sont fonction de l'amplitude d'ouverture de chaque bibliothèque (de 30 à 40 F). Il existe théoriquement deux tarifs d'inscription, familial ou individuel, mais ce dernier tend à disparaître. La carte acquise à la suite de l'inscription est valable sur toute la France, et dans toute la ville. Sa durée suit l'année civile. La bibliothèque d'Orgeval expérimente également un système de forfait, pour éviter les manipulations de toutes petites sommes.

Les bibliothèques pour Tous jouent résolument la carte de la bibliothèque de proximité et d'accueil, privilégiant le conseil et la relation. Mais elles ont globalement perdu des lecteurs depuis quelques années, et ce notamment du côté des enfants, pourtant habituellement clients des établissements de proximité (le coût unitaire du prêt doit y être pour beaucoup), et malgré des animations essentiellement destinées au jeune public (parmi lesquelles l'Heure du conte, un classique des Bibliothèques pour Tous). Il existe également

dans ces bibliothèques un grand souci de mise en valeur du livre, par la vitrine et les présentoirs. Des aides au lecteur comme des listes d'acquisitions récentes peuvent exister.

Les bibliothèques pour tous sont également prestataires d'animation, créneau que le centre départemental aimerait voir développé. Mais certaines des bénévoles s'estiment peu formées pour cet exercice et cette orientation ne leur convient guère. En outre leurs animations sont par nécessité payantes, ce qui les handicape et les met directement en concurrence avec les bibliothèques municipales. D'une manière générale, les bibliothèques pour Tous semblent insuffisamment intégrées dans la vie de leur quartier, et trop peu en relation avec les associations qui s'y trouvent. Le recrutement de leurs volontaires ne se fait d'ailleurs pas au niveau du quartier, sauf cas particulier. Voyons les particularités de chaque bibliothèque :

\* bibliothèque des Elus :

Située en centre ville, cette bibliothèque fonctionne très bien. Elle accueille un public assez aisé, habitant ou travaillant dans le centre-ville. Il est également à signaler qu'elle accueille un certain nombre de personnes qui travaillent à Reims mais résident à l'extérieur et qui de ce fait se verraient appliquer le tarif non rémois à la B.M. (cela représente 10% des familles inscrites). Depuis plusieurs années, le nombre de familles inscrites stagne autour des 300, mais avec un fort taux de renouvellement, qui ne traduit pas une totale satisfaction. Cette bibliothèque fait environ 10 000 prêts par an.

Les collections de la bibliothèques s'accroissent à raison de 400 livres par an environ. La bibliothèque des Elus possède également une collection de C.D. et de cassettes (parlées et musicales), qui donne lieu à une seconde inscription (40 F). Chaque emprunt de laser est tarifé à 10 F, contre 5 F par cassette. Les prêts de cassettes pour enfants fonctionnent bien, de même que les cassettes lues pour les mal-voyants, mais du personnel spécialisé fait défaut pour procéder aux acquisitions.

Cette bibliothèque ne fait pas d'accueil de classes, mais elle anime une Heure du conte le mercredi matin. Une quinzaine de personnes y travaillent, ce qui leur permet une grande amplitude d'ouverture (25 heures par semaine). Toutes leurs bénévoles ont la formation de bibliothécaire C.B.P.T. Les locaux sont bien situés, en vitrine et dans le centre-ville, mais ils trop petits (50 m<sup>2</sup> à peine) et ne permettent pas la consultation sur place.

\* Bibliothèque Cernay-Europe (ouverte en 1973) :

Cette bibliothèque est l'une des plus dynamiques actuellement, si l'on en juge par ses chiffres de prêts qui, contrairement à ceux de ses collègues, progressent. Elle a une centaine de familles inscrites. Mais il est vrai qu'elle a une grande activité avec les scolaires et avec les

enseignants (elle est en effet fort proche de plusieurs groupes scolaires) et accueille une dizaine de classes, huit maternelles et deux C.P., des écoles Verrier, Europe et Danube, à raison d'une venue tous les 15 jours. A la suite de chaque séance, l'enfant peut repartir avec un livre. Pour ce service, la bibliothèque perçoit de la coopérative de l'école 5 F par enfant et par trimestre. Les prêts aux enseignants pour la classe sont, eux, gratuits. En outre chaque classe a, une fois par trimestre, une animation.

Outre l'action avec les scolaires, la bibliothèque accueille un groupe d'enfants en difficulté, afin de faire de l'éveil autour du livre. Hors temps scolaire, il y aurait besoin de relancer les animations avec les enfants, afin de récupérer un certain nombre de jeunes lecteurs, qui ne viennent plus. La bibliothèque prête également des livres au centre aéré, mais c'est fort peu de choses.

Leurs locaux, pas spécialement attrayants mais clairs, sont situés au sous-sol du centre social. Ils représentent une soixantaine de m<sup>2</sup>, et forment une grande salle. La section enfants l'emporte un peu sur la section adultes, quant aux collections (qui intègrent quelques abonnements) et à la place dont elle dispose. Logée gratuitement depuis 1973, la bibliothèque devra désormais verser un loyer au centre social, ce qu'elle n'a pas les moyens de faire. Une aide de la mairie devrait intervenir à ce niveau. La bibliothèque est bien située, au coeur du centre social, en face d'un centre commercial et d'une annexe de la mairie.

#### \* Bibliothèque des Châtillons :

La bibliothèque a perdu beaucoup de lecteurs et n'a pour ainsi dire plus de jeunes lecteurs. Elle a néanmoins participé au concours Passeport bibly, organisé par le collège de Cormontreuil, moyennant une subvention de la mairie, pour compenser les prêts gratuits.

La bibliothèque se signale par plusieurs expériences, qui se sont révélées des échecs à terme. Cette bibliothèque a fait un essai d'abonnements, à *Géo* et une autre revue mais le public était très réduit pour ces revues ce qui a conduit à arrêter les abonnements. Suite à un questionnaire auprès des gens du quartier (expérience qui devrait être généralisée et qui constituerait avant tout un moyen de se faire connaître), ils avaient lancé un prêt de cassettes musicales. Mais rapidement les clients de ce service se sont amoindris, par suite du faible choix proposé et d'un renouvellement insuffisant. Au bout de quelque temps, là aussi, l'expérience a pris fin.

Le local est très petit, en enfilade et fort peu pratique car la section enfants échappe à toute surveillance. Là encore il manque un endroit pour une consultation sur place. Mais il est tout à fait intégré aux commerces de la place des Argonautes. La présence de la M.J.C. et du centre social si proches, sont une grande concurrence en terme d'animation au niveau des enfants, seule une intégration ou du moins une forte collaboration avec ces établissements

pourrait leur amener des lecteurs, mais ces structures ne se connaissent pas suffisamment et semblent reculer à l'idée de faire connaissance.

\* Bibliothèque Croix du Sud (ouverte en 1974) :

Cette bibliothèque, logée gratuitement par l'Effort rémois, est située dans un groupe commercial, non loin de l'annexe municipale Château-d'eau. Elle a bénéficié d'une rénovation dans le cadre du D.S.Q. et a été alors dotée d'un mobilier neuf, ce qui en fait un lieu tout à fait agréable, bien que trop petit (50 m<sup>2</sup>). En outre, pour faire face à un certain nombre d'agressions, elle a été munie d'un système d'ouverture de porte commandé de l'intérieur.

Cette bibliothèque a des tables permettant la consultation sur place, mais elle ne fait plus d'accueil de classes depuis l'installation de l'annexe municipale non loin de là car leur système payant est un lourd handicap. En revanche elle fait de fréquentes animations en lien avec l'association Etoile Croix du Sud, dans les locaux de qui elle est plus ou moins intégrée<sup>56</sup>. Le public jeune se fait rare depuis que l'annexe municipale s'est ouverte non loin de là.

Chaque année la bibliothèque peut acheter une centaine de livres, à quoi s'ajoutent les dons. En matière d'abonnements, la bibliothèque tâtonne en ce moment, mais quelques revues, des dons, sont équipées et prêtées. Leur amplitude d'ouverture est de neuf heures et demie. Le public de la bibliothèque est essentiellement composé d'étudiants (du fait de la présence toute proche de logements étudiants) ainsi que de quelques ouvriers ou commerçants. Certaines familles viennent de Bezannes. En tout 75 familles inscrites environ.

\* Bibliothèque Mozart :

Située place Mozart, à l'extrémité de la galerie commerçante, en retrait du boulevard Wilson (épine dorsale du quartier), cette bibliothèque tourne au ralenti. Des agressions renouvelées et un public presque inexistant ont démotivé les bénévoles et le recrutement s'avère difficile. Actuellement il n'y a plus que deux bénévoles pour tenir les permanences, ce qui limite l'ouverture à quatre, voire six heures. L'absence de lecteurs se traduit par des recettes très faibles et menace le renouvellement des livres (elle ne peut acheter que deux à trois livres par mois). Le centre pourvoit donc largement à leur fonds.

Pourtant les locaux sont agréables (environ 40 m<sup>2</sup>), le fonds de livres est important et leur collection de documentaires est plus développée que dans les autres bibliothèques pour Tous. Cette bibliothèque se caractérise également par un petit fonds de littérature à l'eau de rose et par une petite collection (une cinquantaine d'ouvrages) en langue étrangère : turc, arabe et portugais, pour les adultes comme pour les enfants. Ce fonds étranger a été déposé ici

par l'A.Tra.Mi<sup>57</sup>, mais il ne sort pas. La bibliothèque fait une heure du Conte tous les mercredis matin, généralement assortie d'une animation thématique. En revanche elle ne fait plus d'accueil de classes car les écoles du quartier ont désormais leur propre bibliothèque. Le public est donc vieillissant, essentiellement composé de retraités et de sans-emploi, les enfants sont peu nombreux (une dizaine) et le turn-over est important. Au total, une trentaine de familles sont inscrites. Il y a quelques temps la bibliothèque prêtait des livres à la M.J.C. Brassens, mais des changements d'animateurs ont mis fin à cette collaboration pour le moment.

\* Bibliothèque Orgeval (ouverte en 1988) :

Fréquemment renouvelée, leur équipe se compose d'une demi-douzaine de bénévoles. Cette bibliothèque était jusqu'alors la seule à être réellement subventionnée par la mairie et ce à deux niveaux : pour leur loyer (car l'installation d'une Bibliothèque pour tous dans ce quartier à l'occasion d'une rénovation d'Orgeval s'est faite suite à une proposition de la ville, par l'entremise de la Z.E.P. Orgeval) et pour leur accueil de classes. Cette seconde subvention est calculée en fonction du nombre d'élèves accueillis par la bibliothèque pour Tous, à raison de 25 F par enfant.

L'accueil de classes se fait pour des maternelles et des primaires de Pégy, Charpentier et Galliéni, qui assurent l'essentiel des prêts de la bibliothèque, ce qui a déterminé une orientation privilégiée des collections vers la littérature jeunesse, et plus particulièrement vers les tout petits. L'accueil des classes tous les quinze jours se double d'animations deux fois par an avec chaque classe. A cela s'ajoute l'heure du Conte le mercredi matin. Mais depuis trois ans que cet accueil a lieu, le nombre de classes desservies est en diminution, à mesure de l'ouverture de bibliothèques d'écoles. Cependant la bibliothèque Orgeval reste l'une des mieux implantées dans son environnement (comme en témoigne sa participation à la kermesse de quartier, un réel succès). En outre cet été, pour la première fois, la bibliothèque a accueilli des jeunes du centre aéré du Centre social d'Orgeval, gratuitement. L'expérience sera reconduite, mais sera assortie d'une demande de subvention. La bibliothèque est équipée pour la consultation sur place, mais les gens restent peu. L'aide aux devoirs, en partenariat avec le centre social, est à l'étude, mais supposerait plus d'ouvrages de référence.

La bibliothèque est logée dans un F.6 au rez-de-chaussée, ce qui se traduit par une multitude de petites pièces, difficiles à surveiller, mais par une "bonne" surface au total (100 m<sup>2</sup>). Les locaux sont clairs, modernes et très agréables. Cette bibliothèque est la seule à proposer un tarif forfaitaire pour le prêt, basé sur un prêt par semaine<sup>58</sup>. Au total 25 familles sont inscrites, plus les enfants des écoles. Les prêts se répartissent comme suit : 500 prêts

adultes et 3000 pour les enfants. L'amplitude d'ouverture est de six heures, plus les heures d'accueil scolaire. La bibliothèque a subi plusieurs agressions, mais cela tend à se calmer. Pour éviter les troubles, ne sont admis à la bibliothèques que les enfants inscrits.

En conclusion, on constate que ces bibliothèques disposent de peu de moyens (en locaux et en livres notamment) et qu'elles sont souvent insuffisamment impliquées dans la vie des quartiers où elles sont implantées (à quelques exceptions près- Orgeval et Cernay notamment-). Elles ont trop peu de relations de travail avec les associations de quartier qui les entourent et se contentent de relations "sans antagonisme", plutôt que d'établir un véritable partenariat. Parmi ces partenaires possibles, figurent les M.J.C. et centres sociaux, qui ne sont que quelques uns à offrir eux-même un lieu de lecture.

## 2. Les bibliothèques de M.J.C. ou assimilées :

La création de bibliothèques dans les M.J.C. a été nettement encouragée par l'Etat à partir de 1984, lorsque Jack Lang a défini de "nouveaux lieux" de lecture pour de "nouveaux publics", mais dans les grandes villes cette déclaration a été peu suivie d'effet, notamment lorsque la B.M. répondait déjà correctement à la demande de lecture sur toute la ville. Au niveau national, la proportion des M.J.C. possédant une bibliothèque est d'environ 10%. A Reims, ce chiffre est dépassé (environ 28%).

On ne peut parler de réseau en matière de M.J.C., car les M.J.C. étant des associations-lois de 1901, elles sont strictement indépendantes les unes des autres. Cette indépendance tend même à s'accroître encore car de plus en plus de M.J.C. rompent avec la fédération nationale et la fédération régionale des M.J.C. La mairie a, dans une certaine mesure, accompagné ce mouvement en déconventionnant les M.J.C. (qui avaient jusqu'alors une convention tripartite avec les fédérations nationale et régionale, ainsi qu'avec la mairie). Dans le cas des bibliothèques, l'absence de relations est totale.

Aujourd'hui, quatre des quatorze M.J.C. possèdent des bibliothèques, mais cela recouvre des situations très diverses et des fonds qui vont de quelques centaines d'ouvrages (c'est le cas à la M.J.C. Le Phare) à plus de 5000 volumes à Saint-Exupéry. La mairie de Reims est la principale source de subventions des M.J.C. et leur a versé globalement près de quinze millions de francs en 1993. Mais ces subventions sont globalisées et aucune subvention ne concerne un secteur d'animation particulier. La ville n'a donc que très peu de contrôle sur les activités des M.J.C.

Malgré leurs différences d'échelle et de fonctionnement, les bibliothèques de M.J.C. ont quelques points communs. Les responsables des M.J.C. les considèrent comme un plus

pour leurs adhérents. Ce n'est pas une activité mais un service offert gratuitement aux adhérents de la M.J.C. Aucune des M.J.C. ne développe véritablement d'activités autour du livre et leurs bibliothèques sont essentiellement des bibliothèques destinées à un public déjà lecteur. Hormis à Saint-Exupéry, les bibliothèques de M.J.C. n'ont pas de personnel formé, elles n'ont même la plupart du temps aucun personnel particulièrement affecté à la bibliothèque. Deux sur les quatre n'ont pas non plus de budget pour l'acquisition de livres et leurs fonds sont surtout constitués de dons, essentiellement des romans. Les locaux des bibliothèques intégrées aux M.J.C. sont également extrêmement modestes. Mis à part à Saint-Exupéry, aucun de ces locaux n'est spécialement dédié à la bibliothèque.

### 2.1. La M.J.C. Le Flambeau :

La bibliothèque est un service gratuit proposé aux adhérents; elle fonctionne bien avec les enfants, un peu moins avec les adultes, qui se contentent de venir consommer une activité dans la M.J.C. La bibliothèque a environ une centaine de lecteurs, enfants compris. Une partie de la bibliothèque est spécialisée sur des thèmes abordés par la M.J.C. : Les droits de l'homme et de l'enfant, le cirque, ou sur des activités pratiquées là-bas, le théâtre par exemple. En fonction de ces actions, la M.J.C. développe un budget où figure l'acquisition de livres sur le sujet, le reste des ouvrages de la bibliothèque étant constitué de dons. C'est essentiellement pour le secteur enfant que la M.J.C. investit. La bibliothèque possède environ 800 livres (pour moitié des romans, adultes et enfants) et des abonnements essentiellement locaux (tels *La Hulotte*) ou de petites structures (par exemple *Les amis du vieux Bétheny*). Les acquisitions sont faites suivant les cas par le directeur (autour d'une action spécifique), par la secrétaire (pour les enfants), par la responsable de la bibliothèque ou par l'animatrice, ce qui donne une bibliothèque aux orientations très variées. Au total les acquisitions ne doivent pas dépasser 1500 F par an. Mais la bibliothèque profite de nombreux dons, notamment des textes échangés lors du festival de théâtre amateurs.

Autour du livre la M.J.C. propose à ses adhérents un certain nombre de services qui méritent d'être signalés : par exemple des achats de livres groupés auprès de l'Ecole des Loisirs, ce qui concerne tous les ans une dizaine de personnes. La M.J.C. offre également un service de relais pour des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer jusqu'à la bibliothèque Holden. Une personne de la M.J.C. centralise les désirs de ces personnes (il s'agit de cinq femmes) et se rend à la bibliothèque Holden où les bibliothécaires lui proposent une sélection de livres correspondant aux goûts des demandeuses. La bibliothèque Holden leur fait alors un dépôt de dix livres pour deux mois. Cette collaboration est gratuite et ne donne lieu à aucune inscription.

La M.J.C. travaille avec les écoles, mais pas au niveau de la bibliothèque car le fonds et le local de celle-ci sont insuffisants et ne permettent pas l'accueil de classes. Le local de la bibliothèque est en effet très réduit et n'excède pas 15-20 m<sup>2</sup>. Il sert également de bureau pour deux animateurs. Il n'y a pas de tables pour consulter sur place mais uniquement deux étagères de livres, un présentoir à journaux et deux bacs pour B.D., albums, etc. La place est insuffisante et une partie des collections (notamment les livres sur la pédagogie et les n° de *Science et Vie*) sont dans les placards, ce qui oblige à faire tourner les livres.

Le personnel qui gère cette bibliothèque se compose pour l'essentiel de l'animatrice permanente de la M.J.C.<sup>59</sup>, qui se charge de recruter chaque année un animateur (C.E.S ou objecteur de conscience) qui aura entre autres qualités celle de pouvoir gérer la bibliothèque. Un tel recrutement ayant été impossible l'année dernière, l'animatrice s'est tournée vers le centre du volontariat qui lui a adressé une jeune bénévole de 20 ans pour animer la bibliothèque : elle vient deux après-midi par semaine, mais il a été impossible d'organiser des permanences, en conséquence de quoi la bibliothèque est accessible aux horaires d'ouverture de la M.J.C.

La bibliothèque vit essentiellement le mercredi, où elle est surtout fréquentée par les enfants. Le samedi, c'est plutôt les adolescents, qui fréquentent toute la journée la M.J.C. La bibliothèque n'est pas payante hormis la cotisation d'adhérent qui est de 50 F. La procédure de prêt est assez souple, même si la M.J.C. a un fichier d'entrée-sortie où le nom des emprunteurs est inscrit. Il n'y a pas de limite à la durée d'emprunt. Au préalable les livres ont été enregistrés (fichier sous classeur), et ont été muni d'un gommette qui indique leur genre et où sont notées les 3 premières lettres de l'auteur. La bibliothèque manque un peu d'ordre.

## 2.2. La M.J.C. Clairmarais :

Cette bibliothèque est le résultat de dons, faits pour l'essentiel lors de l'emménagement dans les locaux actuels, c'est à dire vers 1986-1987, et ne vit presque plus : le fonds, qui doit compter environ 800 à 1000 livres, ne s'accroît plus. Pour l'instant, s'il n'est pas question de la faire disparaître, il n'est pas pour autant question de la développer (et notamment de lui donner les moyens de faire des acquisitions). Le souhait du directeur serait plutôt de la spécialiser dans une documentation thématique, centrée sur l'enfance ou les animations pratiquées à la M.J.C., afin d'être utilisée par les animateurs et éventuellement les parents. Le développement de la bibliothèque ne fait assurément pas partie des priorités de la M.J.C. qui a pour l'heure décidé d'abandonner dans une certaine mesure la fourniture d'activités de consommation au profit d'une action en direction des adolescents et pré-adolescents et d'un effort pour retisser un lien social dans le quartier. Cet objectif n'est pourtant pas incompatible avec l'existence d'une bibliothèque, au contraire ! Au total, pour

l'instant, la bibliothèque n'est utilisée que par 3-4 personnes, qui empruntent au total 10-20 livres par an.

Le fonds se compose pour l'essentiel de romans. Son classement date de la présence d'une animatrice qui s'était particulièrement intéressée à la bibliothèque. Aujourd'hui, personne ne s'occupe à proprement parler de la bibliothèque. Il y a trois ans un essai d'animation avec organisation de permanences avait eu lieu, mais il a pris fin et la bibliothèque est, à l'heure actuelle, ouverte aux heures de bureau à tous les adhérents de la M.J.C.<sup>60</sup> et les prêts de livres sont gratuits.

La bibliothèque se situe dans une pièce qui contient également deux bureaux d'animateurs et sert de salle de réunion. La bibliothèque proprement dite occupe une dizaine de m<sup>2</sup>. Les rayonnages sont pleins. Les livres rassemblés sont presque exclusivement pour les adultes. Une petite armoire contient également quelques livres pour enfants, des romans, des albums et les numéros de quatre revues auxquelles la M.J.C. est abonnée (dans le cadre de l'aide aux devoirs surtout). Il y a également une demie douzaine de jeux, toujours pour l'aide aux devoirs. L'aide aux devoirs est organisée par la M.J.C. depuis 5-6 ans, elle concerne des élèves de primaire et quelques collégiens.

Le directeur connaît l'emplacement des bibliothèques les plus proches : la B.M. de Laon-Zola et la B.P.T. Orgeval. Parfois le centre de loisir de la M.J.C. va emprunter des caisses de livres à Laon-Zola, mais les relations ne vont pas au-delà.

Il y a quelques années le directeur avait voulu ouvrir un kiosque. N'ayant pas les moyens de payer des abonnements, il avait contacté les différents journaux pour obtenir des envois gratuits. Seul *l'Événement du jeudi* a accepté et la M.J.C. le reçoit donc, ainsi que son supplément junior. Les périodiques sont uniquement consultables sur place.

### 2.3. La M.J.C. Le Phare :

Cette M.J.C.<sup>61</sup> se situe dans le quartier des Châtillons. Il ne s'agit pas d'une véritable bibliothèque mais d'une bibliothèque sauvage, mise en place il y a 5-6 ans, avec un système de fonctionnement très particulier : la M.J.C. possède un fonds de 100 à 200 livres, donnés par les adhérents et gens du quartier, et présentés dans le hall. La M.J.C. ne contrôle pas les prêts mais uniquement la qualité des livres donnés (l'activité de la "responsable" de la bibliothèque sauvage à la M.J.C. se limite au tri des ouvrages apportés : pas d'établissement de fiches ni même d'enregistrement ou d'inscription). L'emprunt est libre et ne donne lieu à aucune formalité : le livre est uniquement muni d'une étiquette qui demande que ce livre, ou d'autres, soit rendu à la M.J.C. Cela semble "fonctionner" puisque le fonds de livres ne disparaît pas, mais sort-il vraiment ? De toutes façons ce fonctionnement n'est pas une incitation à la lecture.

Ce service est, aux yeux de la M.J.C., un "plus" proposé aux adhérents, mais ils sont tout au plus une centaine à en profiter. Le fonds ne fait pas l'objet d'animations, puisque c'est autour des livres du bibliobus qu'il y a exposition à la M.J.C. le Phare. En effet si la M.J.C. n'a pas de contact avec C.B.P.T. pourtant à deux pas<sup>62</sup>, elle collabore en revanche régulièrement avec le bibliobus urbain.

A côté de la "bibliothèque", se trouve un Point d'Information Jeunesse et un petit kiosque à journaux (comprenant *l'Express*, *le Nouvel Observateur*, *Le Monde*, *l'Union* et les journaux locaux gratuits). Ces abonnements sont utiles pour le centre de formation qui fait partie de la M.J.C.

#### 2.4. Le centre culturel Saint-Exupéry :

Le centre culturel Saint-Exupéry<sup>63</sup> abrite un bibliothèque adultes (150 inscrits environ, avec une moyenne d'âge assez élevée), une bibliothèques enfants (plus de 200 inscrits), une C.D.Thèque et une ludothèque (mais celle-ci n'est qu'abritée par Saint-Exupéry, sans être un de ses services). Pour l'instant ces quatre services sont juxtaposés et peu coordonnés. Cependant l'ensemble devrait être, dans les années à venir, repensé et restructuré dans un esprit de médiathèque (à petite échelle), avec une plus grande coordination des quatre services et surtout une participation accrue des "bibliothèques" à l'actualité du Centre Saint-Exupéry. La distribution de l'espace sera également modifiée. L'ensemble devra former un espace d'éveil culturel, et tout d'abord un lieu favorisant la prise de contact directe avec le livre et la lecture, tout en conservant un fonctionnement normal de bibliothèque. Tout ceci a pour but d'insuffler un nouveau dynamisme et une certaine jeunesse dans cette structure, mais l'évolution se fera lentement, dans la continuité et sans rupture.

Pour le moment, ces bibliothèques fonctionnent à la même échelle que les bibliothèques pour tous (l'importance du fonds d'ouvrages, la composition des collections et la taille des locaux, l'absence de consultation sur place sont très comparables). Les animateurs de ces bibliothèques sont des bénévoles, de formation diverse<sup>64</sup>. Le budget d'acquisition des différentes sections de prêt est déterminé par le centre culturel : il atteint 10 000 F par an pour les adultes et 6000 F pour les enfants. La bibliothèque adultes ne possède que des romans (3000 ouvrages environ), pour une grande part vieillis, ni documentaires, ni classiques, mais plusieurs abonnements. La bibliothèque enfants compte 2000 ouvrages environ et privilégie l'achat de beaux livres et de documentaires, moins susceptibles d'être achetés par les parents. Les romans sont, eux, un peu vieillis. La bibliothèque participe au Temps des livres mais fait peu d'animations, pour la section enfants l'absence de locaux (ils ne disposent que de 20 m<sup>2</sup>) ne leur permet pas non plus de développer des animation autour du livre. La bibliothèque est un service offert gratuitement aux adhérents de Saint-Exupéry<sup>65</sup>,

s'ils sont des enfants ou s'ils pratiquent une autre activité au centre. Si la bibliothèque est le seul lieu qu'ils fréquentent (cela concerne près de la moitié des inscrits à la bibliothèque adultes), les adultes doivent acquitter une inscription de 70 F.

La C.D.Thèque est presque unique à Reims. Elle a pour budget d'acquisition 15 000 F par an, plus 1 F par disque prêté, reversé par Saint-Exupéry à la C.D.Thèque, comme une sorte de participation aux résultats. La collection est essentiellement le résultat du don fait à Saint-Exupéry des C.D. que possédait la maison de la Culture André Malraux. Elle est relativement récente puisque la C.D.Thèque s'est créée en 1988 seulement. Actuellement la C.D.Thèque comporte environ 2000 C.D., pour 250-300 adhérents (ce qui n'est pas énorme pour la seule C.D.Thèque de la ville). Elle réalise environ 4500 prêts par an. Le nombre relativement modeste d'adhérents est en partie dû à l'absence de publicité organisée autour de ce service.

Il est un peu dommage que la C.D.Thèque ne fasse pas d'animation et n'ait pas de relation particulière avec la vie musicale de Reims, avec les groupes locaux ni autour des concerts qui ont lieu sur place. Elle n'est pas un relais de l'information musicale locale. Mais l'équipe de bénévoles (dix personnes, sans formation particulière) qui s'occupe de la C.D.Thèque a très peu de temps de réunion interne (une par mois) et donc peu de possibilités de lancer des actions. Ils ont le projet de créer une bourse aux C.D., avec des possibilités d'échanges de C.D. entre les adhérents.

On peut y consulter sur place des revues musicales achetées par les animateurs de la C.D.Thèque, à titre privé et mises à disposition du public<sup>66</sup>. Le fonds n'est pas en accès libre, mais l'abonné doit passer par le fichier "genre musical" pour demander le disque. L'abonné peut aussi chercher dans un catalogue imprimé, qu'il peut acheter (20 F). L'abonné a également à sa disposition la liste des acquisitions les plus récentes. Le tarif est fonction du prêt<sup>67</sup> et la C.D.Thèque est ouverte aux seuls adhérents de Saint-Exupéry. Dix neuf heures d'ouverture sont assurées par semaine. Les locaux de la C.D.Thèque sont petits (20 m<sup>2</sup>), isolés dans une petite rotonde au centre du rez-de-chaussée, assez bien isolé phoniquement, avec l'entrée située face à la section enfants. L'animateur diffuse de la musique et permet l'écoute sur place.

Outre le développement de ces "bibliothèques", que le directeur revendique comme une activité et une ressource importantes du centre, le centre Saint-Exupéry a le projet de développer un centre de documentation sur la culture scientifique et technique, secteur qui représente déjà un pôle de développement du Centre, notamment autour de cycles de conférence. Pour cela le Centre a eu l'agrément pour ouvrir un pôle de documentation (club) Unesco, qui bénéficiera de l'information scientifique rassemblée et diffusée par l'Unesco, ce

qui viendra compléter le fonds documentaire déjà constitué autour du club "Sciences et citoyens" (qui rassemble des revues, des vidéocassettes d'information, de la documentation). Le projet "culture scientifique et technique" a obtenu de l'Etat 100 000 F qui ont déjà servi à l'acquisition de documentation et de vidéo (une trentaine de cassettes). Ce fonds, faute d'étagères, n'est pas pour l'instant consultable et le projet a été de ce fait différé. Pour le développement de ce pôle documentaire, le centre Saint-Exupéry fournira de gros efforts financiers (de 15 à 20 000 F pour l'acquisition de documentation) et espère que la ville suivra pour une somme identique.

Tout cela s'intègre dans l'axe développé par le centre culturel : relier l'art, la science et la société. Pour cela le directeur a prévu le futur espace "médiathèque" comme un lieu de "convivialité culturelle". L'espace de documentation sera le lien entre les activités pratiquées au centre et la programmation culturelle. L'espace documentation devrait se trouver au sous-sol du centre et rassembler bibliothèque adultes, bibliothèque enfants, C.D.Thèque et fonds de vidéos ainsi que la ludothèque. Il s'accompagnerait de la création d'un auditorium. Cet espace unique sera ouvert durant toute la journée, une hôtesse d'accueil assurant la surveillance lorsqu'il n'y aura aucune permanence de bénévoles. Ces derniers seront par la force des choses contraints à une plus grande polyvalence. L'espace documentation possèdera également un coin lecture et journaux, pour l'instant embryonnaire et mal placé (à côté de la section adultes).

### 2.5. Le Ludoval :

Centre d'animation culturelle, cette structure propose de nombreux loisirs sportifs aux adultes et des loisirs artistiques aux enfants (autour de la formation aux pratiques artistiques mais aussi de la diffusion). Cette structure de quartier vise de plus en plus à s'inscrire dans une politique globale de la ville, notamment dans le domaine culturel. C'est dans le cadre de la diffusion, que s'inscrira la bibliothèque pour enfants. Dans un premier temps la bibliothèque qui devrait ouvrir ses portes à la fin de l'année 1994, la bibliothèque sera exclusivement consacrée aux sciences et techniques et bénéficiera de l'espace d'exposition située sous la bibliothèque pour faire écho aux animations de la bibliothèque. Les collections comprendront aussi bien des romans que des documentaires. Ce projet est pour l'instant bien modeste, en comparaison des enjeux de lecture sur le quartier (actuellement cette partie sud de Val de Murigny n'est même pas desservie par un arrêt du bibliobus) mais la spécificité était sans doute nécessaire du fait de la modestie des crédits d'acquisition dont dispose le Ludoval (la bibliothèque n'offrira que 350 livres environ à son ouverture). Dans l'avenir, il n'est pas exclu qu'un plus vaste projet voit le jour, en collaboration avec la ville de Reims, pour implanter au Ludoval une bibliothèque destinée aux enfants comme aux adultes. Le directeur du Ludoval

est très ouvert à un partenariat avec les autres bibliothèques de la ville et serait disposé à accueillir une annexe de la bibliothèque municipale (avec du personnel de la bibliothèque municipale) au sein de ses locaux. Des tractations sont en cours avec la mairie à ce sujet, en liaison avec la D.R.A.C..

Le directeur a établi une classification par thèmes et a informatisé son catalogue (sur Excel). Dans un premier temps, vu le petit nombre d'ouvrages, la bibliothèque sera uniquement consultable sur place, elle sera ouverte le soir après l'école et le mercredi après-midi, à raison de 11 heures par semaine. Elle sera également ouverte aux classes pendant le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants, pendant le centre de loisirs dans le cadre d'un atelier d'écriture le mercredi de 14 à 16 heures et dans le cadre de la pratique artistique avec les scolaires à l'occasion d'un atelier d'écriture qui fonctionnera les jeudis et vendredis après-midi. Les heures d'ouverture seront assurées par une animatrice sensible au livre.

A ces M.J.C. (ou assimilées) déjà ou bientôt pourvues d'une bibliothèque s'ajoute un organisme assimilé qui tout en ne possédant pas de lieu de lecture organise beaucoup d'animations autour du livre : le F.J.E.P. La Neuville. Le F.J.E.P. s'est spécialisé depuis 6 ans dans la vie culturelle de l'enfant, autour notamment de deux actions d'envergure : Melimôme, festival de spectacles jeune public<sup>68</sup> et Ribambelle de contes (créé en 1991), qui accueille des conteurs professionnels. Ces actions dépassent largement le cadre du quartier et même de la ville. Cette année, le F.J.E.P. a également organisé (avec différents partenaires, dont la D.R.A.C.) une semaine littéraire, à l'occasion de laquelle huit écrivains ont été accueillis. L'année dernière et il y a six ans, le F.J.E.P. a également organisé un cycle de formation à l'écriture.

En quelques années, la F.J.E.P. a su occuper un terrain sur lequel la B.M. était insuffisamment présente : l'animation, et est à ce titre devenu un partenaire de la D.R.A.C. de la Direction de la Culture mais aussi de la Direction Education, Jeunesse et Sports (qui lui confie la réalisation de différents projets d'école en matière d'éveil culturel). Le F.J.E.P. n'est pas hostile à une collaboration avec la B.M.<sup>69</sup> mais deux projets avortés l'ont échaudé : la B.M. est trop peu attractive et manque de dynamisme à ses yeux, mais certaines actions ponctuelles avec telle ou telle annexe, ou le bibliobus scolaire, ont été possibles. Le F.J.E.P. juge sa propre action modeste (le livre n'est qu'un des secteurs d'activité du F.J.E.P.) et ne s'estime pas spécialiste du livre, mais se considère comme un partenaire. Il aimerait monter une grosse manifestation autour du livre à Reims, ce qui fait en effet défaut. Le directeur du F.J.E.P., Joël Simon hésite à créer une association de promotion de la lecture (avec des bibliothécaires entre autres), ce qui ne serait pas une mauvaise idée pour faire bouger les choses dans ce domaine.

### 3. Les bibliothèques de centres sociaux :

Trois des quinze centres sociaux de la ville possèdent des bibliothèques, mais ce sont des bibliothèques non généralistes et spécialisées. La bibliothèque du C.S. Turenne est une bibliothèque pour enfants (dénommée biblioclub), celle du C.S. Billard également (elle se double d'une bibliothèque parentale à l'Ile O sourire), et celle du centre social Wilson est avant tout une bibliothèque parentale, même si un secteur enfant tend à se développer. Les trois centres sociaux font également des actions lecture en milieu ouvert, au moyen de charrettes à livres. Entre ces trois points de lecture, il n'est pas question de réseau, même si des relations personnelles existent, car les responsables de ces trois bibliothèques ont toutes suivi l'an dernier la formation Beatep (diplôme d'Etat dépendant du ministère de la Jeunesse et des sports), spécialisation "animation autour du livre"<sup>70</sup>. Cette formation commune n'est pas un enseignement bibliothéconomique mais une formation à l'animation autour du livre.

Au-delà des spécificités de chaque bibliothèque, elles partagent un certain nombre de points communs. En premier lieu en tant que dépendant d'un centre social, elle échappent entièrement à la Direction de la Culture de la Mairie. Elles relèvent en effet du Bureau de l'hygiène. Elles fonctionnent modestement et ont de la peine à trouver des crédits. Ces trois bibliothèques apparaissent très intégrées à leur structure, qui contrairement aux M.J.C. développe de réelles animations autour du livre. Elles n'ont pas cependant la vocation de devenir des bibliothèques de quartier, mais bien plutôt de sensibiliser un public peu lecteur et être un premier niveau d'approvisionnement en livres.

#### 3.1. le centre social Turenne (10 rue de Turenne) :

Le centre social, situé au nord de Val de Murigny, n'a qu'une bibliothèque pour enfants, dénommée biblioclub. Cette bibliothèque fonctionne grâce à une ancienne bibliothécaire de Culture et bibliothèques pour tous, qui a également la formation du Beatep et à une C.E.S., effectifs bientôt renforcés par un objecteur de conscience. Service du centre social, le biblioclub est apprécié et soutenu par la directrice du centre, qui lui fournira des locaux plus grands lors du déménagement prévu pour l'automne 1994 et qui finance en partie la bibliothèque sur le budget du centre social, car les inscriptions ne suffisent pas. Pour fréquenter la bibliothèque, les enfants doivent acquitter une inscription. Deux tarifs sont proposés : 35 F à l'année pour avoir le droit d'emprunter deux livres pour quinze jours et 120 F pour jouir des animations organisées tous les mercredis à la bibliothèque, en plus du prêt<sup>71</sup>. A

cela s'ajoute 60 F d'adhésion au centre social. L'amplitude d'ouverture n'est pas négligeable puisque sont assurées 16 heures 30 d'ouverture, sur cinq jours.

Le biblioclub se signale par le nombre et la variété des animations qu'il propose : animations avec les classes (la responsable a organisé une semaine d'animation intitulée "jeux de mots, jeux de lettres", où elle recevait deux classes par après-midi), concours de poèmes, animation à l'école Turenne pour le S.M.A. (service municipal d'accueil, temps du goûter après l'école) où la responsable se rend une fois par semaine avec une charrette à livres, etc. La bibliothèque accueille également différents publics spécifiques : tous les jeudis soirs, des enfants de la joujouthèque du centre social Apollinaire viennent à la bibliothèque pour la lecture d'une histoire; les vendredis soirs, il y a la venue des enfants de l'accueil après classe de leur centre social, avec là aussi lecture d'un ou plusieurs livres. Les vendredis après-midi, les enfants de 2-3 ans de la halte-garderie (les plus grands) viennent souvent à la bibliothèque, où ils sont pris en charge par les "bibliothécaires".

Pour finir cette bibliothèque accueille l'aide aux devoirs, dans des petites salles attenantes à la bibliothèque, qui seront maintenues dans le nouveau bâtiment. Cette aide aux devoirs se fait sous la responsabilité de la bibliothécaire, mais elle est assurée par des animateurs et vacataires.

L'été, deux fois par semaine, la bibliothèque organise une charrette à livres qui va dans le parc Mendès-France. En outre, une fois par semaine en juillet-août, la responsable, Mme Fournier, a fait "une valise à rêves", et racontait des histoires à l'aide des objets qu'elle avait emportés dans sa valise. Pour toutes ces activités concernant le livre, le centre social Apollinaire, également à Val de Murigny, est très partie prenante.

### 3.2. le centre social Billard :

La bibliothèque, située dans le quartier Croix-Rouge (au nord-ouest), est surtout une bibliothèque pour enfants, avec un petit coin documentaire pour les plus grands (comprenant des encyclopédies, des livres sur les activités, etc). La bibliothèque possède environ 1600 livres au total. Depuis un an elle est jumelée avec la ludothèque du centre social mais ces deux structures sont indépendantes et leurs locaux sont clairement différenciés (pas au même étage). La Bibludo est ouverte tous les soirs (sauf le mercredi et le week-end), de 16 h 30 à 18 h 30. La bibliothèque fonctionne par thème d'animation (le théâtre, le conte, ...) et propose le prêt, aux enfants comme aux adultes. Le prêt est accessible à tous les adhérents qui ont acquitté la cotisation d'adhésion du centre social ainsi que le supplément de 50 F pour la bibludo, soit environ 500 personnes. L'activité bibliothèque le soir a concerné l'an dernier 12 enfants, qui venaient d'une façon régulière. Les parents commencent seulement à y venir.

Outre les adhérents, la bibliothèque peut être utilisée par toutes les activités du C.S. : C.L.S.H., garderie, aide aux devoirs (six enfants l'année dernière, encadrés par des bénévoles) et par les animateurs. Au total c'est environ 150 personnes différentes qui ont été touchées par la bibliothèque l'an dernier.

A cela s'ajoute le travail en milieu ouvert, avec la charrette à livres, qui fonctionne certains mercredis et durant les vacances, dans le bloc Eisenhower, c'est à dire à côté du centre social, pour une action de sensibilisation au livre (qui ne se traduit pas par une adhésion au C.S.). Le travail en milieu ouvert a débouché sur des actions avec les enfants (réalisation d'un jeu de l'oie, d'une gazette...). La charrette à livres a démarré sa troisième année d'existence et après une première année difficile, l'an dernier s'est très bien passé, notamment l'été. Jusqu'à cette année les charrettes à livres et à jeux sortaient en même temps, ce qui n'était pas toujours à l'avantage de la charrette à livres, la formule est donc en train d'être revue.

la bibliothèque n'a pas de lien avec les scolaires, mais cela n'est pas exclu pour l'avenir. En revanche elle travaille avec la bibliothèque municipale du Château-d'eau, à qui elle emprunte parfois des livres sur un thème particulier (plus rarement il est arrivé qu'elle emprunte à la bibliothèque de Laon-Zola) et a le projet d'établir un contact avec le bibliobus. Elle a également des relations avec la bibliothèque du C.S. Turenne, un peu moins avec le C.S. Wilson, car sa bibliothèque est plutôt parentale.

La bibliothèque dépend actuellement de deux personnes, la responsable Karine Lefève, qui a un Beatep et une spécialisation livres (elle s'occupe du milieu ouvert et de l'Ile O sourire), et une C.E.S. (qui s'occupe de la bibludo et du milieu ouvert). Le temps leur manque pour assurer au mieux les tâches "administratives" (équipement, etc.). La bibliothèque est un service ancien du C.S. mais lors du temps du précédent responsable elle avait pratiquement cessé de fonctionner pendant deux ans. Depuis trois ans, elle a repris vie et commence lentement à retrouver une image de marque, sans que la direction du centre social ait cependant décidé de la développer. Le budget est donc assez réduit et nécessite de faire des choix : l'an dernier, a surtout été privilégiée la réhabilitation du local (70 m<sup>2</sup>), maintenant peint dans des couleurs gaies, avec un coin lecture adultes (fauteuils) et un coin lecture enfants. Les subventions reçues par le centre social émanent pour 33% de la C.A.F., pour 33% de la municipalité et le reste doit être de l'auto-financement (grâce en partie aux secteurs excédentaires du C.S.)

Une petite bibliothèque parentale existe depuis deux ans à l'Ile O sourire, qui dépend du centre social et se situe au 53 bis groupe Eisenhower. Elle possède une bonne centaine de livres et des abonnements, ainsi que des vidéo-cassettes d'information, qui peuvent être empruntées.

### 3.3. le centre social Wilson :

Au centre social Wilson, il y a d'abord une bibliothèque parentale, comportant des livres sur l'enfant, la santé, etc. Ces livres sont utilisés pour les animations menées par le centre, mais ne peuvent plus être empruntés à domicile, du fait de leur nombre insuffisant. Depuis septembre 1994, les livres sont pour la plupart (excepté les livres d'animations, de pédagogie, etc.) en accès libre et la bibliothèque est actuellement en restructuration pour déterminer quelles seront les orientations de ses prochains achats de livres (rendus nécessaires par la progressive érosion de ses collections).

La salle où se trouve la bibliothèque sert également de local pour la P.M.I. (quatre fois par semaine), le centre de loisirs (le mercredi) et la "Grande Ourse" le samedi (activité parents-enfants, jusqu'à 6 ans). La bibliothèque ne pourra donc s'étendre davantage.

Le fonds d'action sociale (F.A.S.) a aidé à mettre en place la bibliothèque parentale et la joujouthèque, mais il se désengage peu à peu. Le C.S. recherche donc un autre financeur, peut-être dans le cadre du D.S.U. L'actuelle directrice, comme ses deux prédécesseurs, est très attachée à l'aspect "livres" et c'est pourquoi la bibliothèque du C.S. va collaborer de plus en plus avec les écoles (par des achats de livres communs à la B.C.D. et au C.S. pour une plus grande continuité au niveau des enfants). Tout le fonds de la bibliothèque parentale a été acheté, ou du moins les dons ont-ils été minimales (l'achat de livres pour la bibliothèque parentale et la charrette à livres doit représenter environ 2000 F par an). La bibliothèque parentale est abonnée à *Parents* et à *Infos-santé*, mais ces revues sont peu consultées car peu illustrées. L'accès à la bibliothèque est gratuit et ouvert à tous les adhérents.

Tous les mercredis (et pendant les vacances), il y a une animation livres au centre de loisirs pour enfants de 3 à 12 ans : la bibliothèque a donc une collection de contes, des livres plus scientifiques, des livres culturels (souvent bilingues, pour connaître les cultures des différentes ethnies présentes dans le quartier). Ici, les livres bilingues fonctionnent mieux que dans les autres bibliothèques (les livres bilingues jeunesse par exemple ont déjà tous disparu de la charrette à livres) car deux fois par semaine les cours d'alphabétisation les utilisent et qu'il y a la présence de femmes-relais (de six ethnies différentes) qui peuvent servir d'interprètes. Il y a également un centre de documentation pour l'aide aux devoirs, avec des répétiteurs bénévoles qui s'adressent à des enfants du collège ou du lycée, soit une soixantaine d'enfants par semaine. Enfin il existe une petite collection de livres dans le centre de loisirs adultes, où les romans sont plus représentés.

Le C.S. a pour le moment le projet de créer une vidéothèque (de consultation sur place) sur les mêmes thèmes que ceux développés dans la bibliothèque parentale, avec l'aide du D.S.U et du F.A.S.

Enfin le C.S. organise une charrette à livres qui sort deux ou trois fois par semaine, dans Canterbury (du côté de Sainte Clothilde), dans la Cité Louvois (pour huit familles de gens du voyage, soit une quarantaine d'enfants) et dans les immeubles du quartier. La charrette à livres est animée par trois personnes, dont deux vacataires (souvent des étudiants) et une femme relais. Chaque sortie dure deux heures. Il y a toujours au moins deux personnes par sortie de la charrette pour assurer la surveillance pendant que l'une des deux personnes fait une lecture ou une animation. Pour l'instant ces animations sont superficielles, sans véritable thème. Le souhait de la responsable serait que désormais ces animations soient faites autour d'un thème, qui pourrait être le même que celui développé avec les écoles, après le temps scolaire (dans les écoles où les B.C.D. sont moyennes et peu vivantes et pour des enfants pour qui il n'existe pas de "lecture plaisir"). La charrette à livres est financée par la D.R.A.C. et le contrat de ville.

Lorsque l'activité de la Grande Ourse nécessite des livres sur des thèmes précis, le centre social Wilson demande à la bibliothèque municipale du Chemin Vert (Mme Colbeaux a connu la responsable du Chemin Vert au cours de sa formation au Beatep et a apprécié le dynamisme de Mme Gardinier), ou au C.R.D.P. pour des vidéo-cassettes et livres documentaires. Enfin le C.S. collabore avec le C.P.A.M. de la sécurité sociale pour les questions d'hygiène, qui seront un des thèmes du C.S. pour l'année. En revanche, le C.S. n'a pas de relation avec C.B.P.T., bien qu'il en connaisse l'existence place Mozart<sup>72</sup>, ni avec le bibliobus urbain, pas plus qu'avec la bibliothèque municipale du Château-d'eau, que la responsable estime plutôt tournée vers les scolaires et l'éducation. Pour la lecture plaisir, elle ira plutôt (et, pense-t-elle, les gens du quartier également) vers la bibliothèque municipale de Saint-Remi, bien située à côté d'un centre commercial, médical et des organismes de formation. La responsable estime que si tant de gens, y compris des gens du quartier, ignorent l'existence de la bibliothèque municipale du Château-d'eau, c'est que le bâtiment est rébarbatif et insuffisamment signalé.

Il faut également mentionner l'action menée par **A.T.D.-Quart-Monde** à Reims. Ils animent une bibliothèque de rue qui présente certaines similitudes avec la charrette à livres mais ont une action plus volontariste encore (proche du démarchage dans une certaine mesure) et essentiellement tournée vers les populations du Quart-Monde. A Reims leur action se fait en deux points, rue Havé et autour des caravanes de la rue de la Maladrerie. Les sorties des "bibliothécaires de rue" (des bénévoles, pour l'essentiel des étudiants ou des assistantes maternelle), se font le mercredi et le samedi, à raison de deux heures par sortie.

A Reims cette action ne bénéficie pas véritablement du partenariat de la B.M., même s'il arrive aux responsables de la bibliothèque de rue de se rendre, avec des enfants de la rue Havé, à la bibliothèque Laon-Zola pour emprunter des livres (car la bibliothèque de rue ne prête pas de livres, elle a pour objectif de sensibiliser des populations défavorisées au livre mais doit être un relais vers d'autres établissements de lecture, parcours rare dans la réalité). A.T.D.-Quart Monde a eu en revanche des contacts avec les centres sociaux animant des charrettes à livres, mais les modalités de leur action diffèrent sensiblement. Financièrement, cette action reçoit surtout des aides du Conseil général de la Marne, l'aide de la municipalité étant plus discrète. Des aides ponctuelles de la D.R.A.C., pour la venue d'un conteur par exemple, sont également possibles. Actuellement, la bibliothèque de rue aurait besoin de plus de bénévoles et de davantage d'aide de la municipalité.

#### 4. Conclusions :

Les professionnels de la lecture ont généralement un avis réservé sur les capacités du tiers réseau : ils lui concèdent un rôle de précurseur auprès de publics ne fréquentant pas les institutions traditionnelles, par méconnaissance, par crainte ou parce qu'elles ne leur correspondent pas, mais "dans la desserte du plus large public, les bibliothèques municipales sont appelées à se substituer naturellement aux bibliothèques associatives"<sup>73</sup>, car "ni leurs moyens, ni leur mode de fonctionnement ne leur permettent d'atteindre l'extension et la variété de services professionnalisés"<sup>74</sup>. Cet avertissement pris en compte il était intéressant de voir dans la réalité des faits de quels moyens d'actions disposaient ces bibliothèques associatives à Reims, et s'il y avait moyen de coordonner leur action avec celle de la bibliothèque municipale.

Or une action concertée avec les bibliothèques associative pose déjà le problème des multiples tutelles de ces établissements, au niveau des Directions de la mairie comme des adjoints au maire, d'où une coordination difficile, car elle supposerait déjà une forte collaboration des services municipaux entre eux ou une restructuration qui aboutirait à confier à un seul élu et à un seul service le destin de tous les établissements se préoccupant de lecture publique à Reims. Il semblerait en effet plus cohérent d'avoir un adjoint chargé de la question lecture dans son ensemble. Le second problème que rencontre une collaboration B.M. / bibliothèques associatives réside dans l'instabilité de la direction des M.J.C. et centres sociaux, ce qui entame la crédibilité de ces institutions comme partenaires des établissements culturels de la ville pour des actions de longue durée, auxquelles la Direction de la Culture et

la mairie se déclarent attachées. Une occasion de rencontre a cependant disparu, au regret de Mme Mensor, il s'agit du Mois de la Lecture à Reims.

### III. L'ACTION MUNICIPALE

#### 1. Les dépenses culturelles :

La politique de la ville de Reims en matière de lecture doit être replacée dans le contexte global des dépenses culturelles de la commune<sup>75</sup>. Celles-ci (voir pièce annexe) sont globalement en hausse puisqu'elles ont été multipliées par 2,25 entre 1986 et 1993, passant de 86 339 898 F en 1986 (soit 5,99% du budget total de la ville) à 193 837 693 F en 1993 (soit 8,95% du budget de la ville de Reims). Mais ces chiffres doivent être pris avec précautions car c'est essentiellement l'investissement qui s'est accru durant cette période : entre 1986 et 1993, l'investissement a été multiplié par 9,25 (pour représenter en 1993 près de 39% du budget total de la Culture) tandis que le fonctionnement n'était multiplié que par 1,5.

Cette importante augmentation de l'investissement culturel de la ville de Reims permet de réduire l'écart avec les dépenses culturelles des autres villes de plus de 150 000 habitants (voir le bulletin du Département des Etudes et de la Prospective n° 94, juillet 1992, intitulé "Développement culturel"). Mais Reims continue à rester en deçà des villes comparables, en matière de culture. En 1990, la ville de Reims était la seule, avec celle de Marseille, à dépenser moins de 600 F par habitant<sup>76</sup>. En 1993, on atteint le chiffre de 1040 F par habitant, mais cette augmentation est essentiellement due à l'investissement tandis que le fonctionnement, lui, stagne et diminue même si on le rapporte au budget de fonctionnement global de la ville, ce qui ne démentit pas le rapport du ministère de la Culture de 1992 qui situe Reims parmi les villes dont les dépenses de fonctionnement en matière de Culture sont largement inférieurs à la moyenne (les chiffres rémois de 1993 restent inférieurs aux moyennes nationales de 1990 !).

La répartition de ces dépenses par secteur est également atypique à Reims. Ailleurs (dans la majorité des villes de plus de 150 000 habitants), les actions de production artistique (création, production, diffusion des oeuvres) arrivent en tête du budget culturel de la ville (elles représentent environ la moitié de celui-ci) alors qu'à Reims, en 1993, elles ne représentent que 15% du budget, les actions de formation se taillant à Reims la part du lion avec près de 50% du budget culturel (contre 13 % en moyenne) et les actions de conservation et

diffusion du patrimoine (musées, bibliothèques) représentant 15% des dépenses culturelles rémoises (pour les autres villes de plus de 150 000 habitants, la norme se situerait autour des 25 %). Cette disproportion du secteur enseignement à Reims s'explique par la construction du conservatoire national de région et les chiffres des années à venir (ce bâtiment a été inauguré en septembre 1994) risquent d'être plus conformes au schéma traditionnel.

Pour les dépenses de fonctionnement, la théorique égalité des musées et des bibliothèques n'est pas infirmée, quoique les musées, à Reims, l'emportent légèrement. Le secteur de l'animation culturelle se révèle très important à Reims, surtout si l'on y fait figurer les subventions importantes que la municipalité alloue aux structures M.J.C. Il est vrai que celles-ci sont très nombreuses à Reims puisqu'on en compte quatorze. Au demeurant la politique culturelle de la ville est essentiellement tournée vers l'événementiel, peut-être au détriment du quotidien et des équipements de base, notamment dans les quartiers. Hormis les M.J.C., avec toutes les réserves qu'il est permis de faire sur l'activité réelle de certaines d'entre elles, les établissements culturels sont quasiment exclusivement situés dans le centre-ville de Reims. Le réseau de la bibliothèque municipale s'insère parfaitement dans ce schéma.

## 2. Structure administrative :

La bibliothèque municipale est un établissement municipal, au même titre que le musée des Beaux Arts, le musée Saint-Remi ou les archives municipales (au contraire du C.N.A.T., du C.D.N., ou même du Grand Théâtre). Elle dépend directement de la Direction de la Culture, chargée de gérer les établissements culturels, les manifestations culturelles et subventions aux associations culturelles (dont font partie les M.J.C.). A Reims, l'administration est très centralisée et la bibliothèque, à l'instar des autres établissements culturels municipaux, n'a qu'une autonomie restreinte. Ce mode de gestion, qui peut parfaitement se défendre, n'est pas sans engendrer quelques dysfonctionnements parfois.

On remarque par exemple que la bibliothèque municipale de Reims n'a pas de ligne budgétaire concernant les animations. Cette ligne animation est globalisée dans le budget de la Direction de la Culture pour tous les établissements culturels : bibliothèque, musées, E.S.A.D. C'est sur cette ligne budgétaire qu'ont été financés, pour la bibliothèque, l'exposition de septembre 1994 sur Max Jacob et le Temps des Livres, mais aussi des opérations telles que le Mai de la photo, les Journées du Patrimoine, des actions cinéma et des actions lecture, le Festival Rock, etc. La mairie déplore que la bibliothèque ne présente pas assez de dossiers d'animation et qu'elle ne dépense donc pas assez l'argent qu'on peut lui donner, ce qui conduit ensuite la mairie à reporter ses actions d'animation en matière de livre sur un partenariat avec le F.J.E.P. La Neuville ou avec le C.S. Wilson (accueil d'un

écrivain en résidence, en partenariat avec la Z.E.P. Wilson, les établissements scolaires, etc.). Il faudrait peut-être envisager une création de poste à la bibliothèque pour coordonner tout ce qui se fait en matière d'animation, une personne rompu aux procédures de dossiers de "subventions", afin de mener à bien ces dossiers. Il pourrait également se concevoir, car ce serait peut-être la solution la plus simple, de confier à la bibliothèque sa propre ligne d'animation, ce qui se fait généralement dans les bibliothèques.

L'absence de certaines lignes budgétaires (pour l'animation, les assurances, etc.) et la dépendance qui en découle par rapport à la Direction de la Culture et aux services municipaux, est l'un des aspects de la très grande centralisation qui règne à Reims. Pour les dépenses de la bibliothèque, s'ajoute au circuit habituel (engagement, liquidation, mandatement et paiement) une étape de pré-engagement<sup>77</sup> qui instaure un contrôle a priori de la Direction des Finances et alourdit le processus. Ce qui alourdit par conséquent le fonctionnement de la bibliothèque<sup>78</sup>.

L'action de la Direction de la Culture en matière de lecture ne se limite pas à la bibliothèque municipale mais intervient à différents niveaux. La Direction de la Culture subventionne les bibliothèques pour Tous (relativement peu et jamais en fonctionnement), elle subventionne les M.J.C. (de façon globale, en fonctionnement, en équipement et pour le salaire des directeurs de ces structures) et dans le cadre du contrat de ville elle finance différentes animations autour du livre (cf.infra). Mais ces encouragements sont insuffisamment coordonnés car ces différentes bibliothèques dépendent de personnes différentes au sein de la direction : les M.J.C. et les bibliothèques pour Tous sont en contact avec le secteur action culturelle et subventions aux associations culturelles, tandis que la bibliothèque municipale relève surtout de l'administration et du directeur adjoint de la Culture (d'autant plus aujourd'hui qu'il assure la coordination de l'équipe de tête de la bibliothèque en l'absence d'un conservateur en chef) et les animations culturelles dans le cadre du D.S.U. dépendent d'une troisième personne, chargée de l'animation et du développement culturel dans les quartiers<sup>79</sup>.

Ce découpage (qui laisse de côté certaines bibliothèques comme les bibliothèques des centres sociaux ou d'A.T.D. Quart-Monde), suppose une réelle symbiose du personnel de la direction de la Culture, difficile à réaliser dans les faits. Mme Chlebowczyk, chef de service de l'action culturelle, a été dernièrement chargée de la coordination des actions concernant la lecture; il est encore trop tôt pour distinguer les effets de cette restructuration, mais pour aboutir elle devra s'accompagner de réels moyens d'actions sur tous les types de bibliothèques et d'un véritable contrôle de leur activité. Il serait nécessaire que la municipalité puisse impulser des projets au niveau de la lecture, non seulement par l'intermédiaire de la B.M., mais également par le biais des bibliothèques associatives. Le système de la convention

pourrait être une solution commode. Dans l'état actuel des choses (et vue la situation peu dynamique de la B.M.), l'initiative d'un partenariat entre les différents types de lieux de lecture semble devoir venir de la Direction de la Culture, de même que la cohérence des actions.

### 3. Le Contrat de ville :

Reims a fait partie des dix sept villes ayant signé en 1991 les premiers Contrats de ville avec l'Etat. Ce contrat de ville, extrêmement précis, prend fin en 1994 et un nouveau contrat de ville a été signé en avril 1994 (destiné à prendre effet en 1995), pour une période de cinq ans, mais avec des échéances et des missions beaucoup moins précises et des financements globalisés. Dans le Contrat de ville établi en 1991, figurait un volet Culture important, qui prévoyait notamment la mise en place d'une politique globale de la lecture s'articulant autour de cinq points : la construction d'une médiathèque, la rénovation du bâtiment des Halles du Boulingrin (qui devaient abriter la médiathèque), le recensement des attentes et besoins des rémois en matière de lecture, un programme de formation de personnes relais et de formateurs (tels que des animateurs de bibliothèques associatives) et enfin une action spécifique en direction des enfants. On peut aujourd'hui conclure, à l'époque de la liquidation du premier Contrat de Ville, que seul le dernier point s'est concrétisé. Pour le reste, ces déclarations d'intention n'ont pas été suivies d'effet et les sommes prévues (à parité entre la ville et l'Etat, par l'intermédiaire de la D.R.A.C.) n'ont pas été déboursées.

L'échec de la presque totalité des objectifs du contrat de ville en matière de lecture est sans doute dû à leur caractère peu réaliste dans le cadre du contrat Etat/ville (pour la construction de la médiathèque notamment, mais cela s'explique sans doute par le fait qu'en 1991 la troisième part du Concours particulier n'existait pas et qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'obtenir un gros engagement de l'Etat) mais aussi par une collaboration insuffisante avec la D.R.A.C. D'une manière générale, la D.R.A.C. n'est pas, pour la mairie de Reims, le partenaire qu'elle pourrait être et la ville ne joue pas assez des possibilités de financements de l'Etat. Une certaine incompréhension semble exister entre la Ville de Reims et la D.R.A.C., doublée d'une certaine méfiance, et cela nuit certainement au développement de la lecture publique à Reims.

Les premiers contrats de ville étaient des contrats de solidarité destinés à lutter contre l'exclusion, et qui reposaient sur une géographie prioritaire : c'est pourquoi parallèlement au premier Contrat de ville, avaient été définis des quartiers D.S.Q., d'intervention privilégiée, au nombre de cinq : il s'agissait de Croix-Rouge, d'Orgeval, de Wilson, des Epinettes et des

Châtillons, cinq quartiers difficiles et qui se trouvaient justement dépourvus de bibliothèques municipales<sup>80</sup>. Le deuxième contrat de ville élargit, lui, le nombre de ces quartiers prioritaires et inclut, à titre préventif, les quartiers de Murigny, d'Europe et de Chemin Vert. Désormais l'intervention devra se faire en fonction d'une thématique ou d'un public particulier et non plus en fonction d'un lieu géographique. Pour mettre en place le premier contrat de ville, des chefs de projets de quartier ont été recrutés, ainsi que des agents thématiques<sup>81</sup>. L'un d'entre eux a été affecté à la Direction de la Culture, M. Patrolin, chargé des animations culturelles dans les quartiers.

Parmi ces actions culturelles dans les quartiers, certaines concernent la lecture (c'est essentiellement des actions de sensibilisation en direction des enfants), mais elles sont peu nombreuses et très ponctuelles<sup>82</sup>. Il est à regretter également qu'en matière de D.S.Q., maintenant D.S.U., la bibliothèque municipale n'ait pas été davantage partenaire. A Reims, la B.M. n'est même pas consultée. A Marseille au contraire, tout projet émanant des quartiers D.S.U. est automatiquement orienté sur la B.M. qui est invitée à donner son avis sur les projets déposés. Pour le second contrat de ville, la B.M. doit, en théorie, être davantage associée aux actions lecture. Cela paraît en effet tout à fait souhaitable, pour éviter l'éparpillement et favoriser la cohésion des actions dans les quartiers. Pour l'heure, en matière de lecture, le Contrat de ville n'a servi qu'à financer des résidences et des venues d'écrivains<sup>83</sup> ainsi que la charrette à livres dans le quartier Wilson. Mais il pourrait également permettre le financement d'actions à plus long terme, comme la construction d'une annexe de quartier.

Il est d'ailleurs à regretter que la réhabilitation de certains quartiers comme Wilson, Orgeval, Croix du Sud et aujourd'hui Châtillons n'aient pas suscité de réflexion et de réalisation conséquentes dans le domaine de la lecture<sup>84</sup> (les seules réalisations ont été la rénovation des locaux d'un B.P.T. et l'implantation d'une autre B.P.T.) : il est étonnant de constater qu'aujourd'hui on construit et on aménage des quartiers sans bibliothèque, alors que soixante dix ans auparavant un quartier se devait de posséder cet équipement culturel (comme en témoigne l'exemple de la cité jardin du Chemin Vert). Aujourd'hui les quartiers D.S.Q. (et D.S.U.) laissent transparaître, dans la rédaction des projets de quartiers pour le contrat de ville notamment, le besoin d'outils de cohésion sociale, la recherche de pôles d'animations, le renforcement de l'aide à la réussite scolaire, objectifs auxquels une bibliothèque bien conçue, dynamique et dotée de moyens peut parfaitement répondre.

Dans le second contrat de ville, qui sera appliqué à partir de 1995, la lecture fait partie des trois axes prioritaires du développement culturel, avec les musiques nouvelles et le patrimoine (chapitre 4). Il est à souhaiter qu'en matière de lecture ce second contrat de ville soit plus fructueux que le premier.

#### 4. Orientations et projets en matière de bibliothèque :

Il y a quatre ans, en 1990, le projet de construction d'une grande médiathèque dans le centre-ville était sérieusement à l'étude. Il motiva l'arrivée de Mlle Claudine Belayche à la tête de la B.M. de Reims, mais au bout de quatre ans le projet n'avait toujours pas mûri dans l'esprit des élus. Aujourd'hui il semble une fois de plus ajourné, au profit d'une plus grande action dans les quartiers, cette réorientation recevant l'aval du maire et de l'adjointe à la Culture, Mme Jubert.

Pour le budget 1995, il est donc question d'une rénovation assortie d'un agrandissement des locaux de l'annexe municipale Laon-Zola (il s'agit de refaire l'éclairage, le système de chauffage, de créer un grand hall, d'aménager l'étage en salle d'animation polyvalente, de construire un second escalier d'accès à l'étage et globalement de mettre en conformité aux normes cette bibliothèque).

Est aussi en projet l'ouverture d'une bibliothèque enfantine scientifique et technique au Ludoval, situé dans le quartier du Val de Murigny (voir *supra*). A terme c'est une bibliothèque adultes et enfants dans le quartier qui est à l'étude avec la Direction de la Culture de la Mairie et la bibliothèque municipale (car il pourrait être envisagé de placer dans une bibliothèque située au sein du Ludoval un membre du personnel de la bibliothèque municipale). L'ouverture de cet embryon de bibliothèque est prévue pour la fin 1994, et n'offrira qu'une consultation sur place. Les moyens dont dispose le Ludoval pour cette bibliothèque ne permettront dans un premier temps que l'achat de 350 livres environ (ce qui est vraiment très peu de choses). Il s'agit avant tout de créer une amorce en attendant une plus grosse réalisation.

Enfin le maire semblerait favorable à la réalisation d'une grande annexe (de 1000 ou 2000 m<sup>2</sup>) dans le quartier Croix-Rouge, mais cette option n'a pour l'instant jamais été soulevée publiquement et elle n'a reçu aucune validation officielle. Si annexe il y avait, elle resterait sans doute installée à côté du Château-d'eau et intégrerait la section enfantine déjà existante. Cette réalisation pourrait intervenir dans le cadre du D.S.U., ce qui a déjà été fait à Mulhouse pour la construction de l'annexe Wolf.

Mais le premier projet en matière de bibliothèque est l'informatisation de la B.M., qui a été décidée à la fin de l'année 1993. Cette décision répond au désir des élus de changer l'image de marque de la bibliothèque, en lui donnant un visage plus moderne. Cette informatisation est aussi attendue avec impatience par le personnel de la bibliothèque car elle facilitera les opérations de prêt et de réservation (actuellement exécutées manuellement

suivant les systèmes Brown et Newark) et améliorera la connaissance des collections de l'ensemble du réseau (actuellement le fichier collectif des dix dernières années n'est accessible, sur papier, qu'à la centrale). Le processus est aujourd'hui bien avancé : un consultant a été nommé (il s'agit du Cabinet Van Dijk) et l'on attend désormais une validation politique (par une délibération du Conseil municipal) pour continuer le déroulement de l'opération avec la rédaction du cahier des charges et le lancement des appels d'offre. Comme c'est fréquemment le cas, l'informatisation renvoie la municipalité à un certain nombre d'options à prendre en matière de développement de la lecture publique. En effet, l'informatisation ne peut être réussie que si elle s'accompagne d'une amélioration du service existant. Et le consultant a également besoin, dans une certaine mesure, d'être fixé quant à la figure qu'aura le réseau rémois lorsque l'informatisation sera achevée. C'est pourquoi il serait souhaitable qu'en parallèle à la poursuite du projet d'informatisation la municipalité de Reims entreprenne une réflexion sur l'avenir qu'elle souhaite pour la lecture publique, réflexion qui devra à plus ou moins longue échéance recevoir une validation politique.

Pour mener à bien l'informatisation de la bibliothèque, entreprise importante car elle concerne plus de 400 000 ouvrages et engage l'avenir pour au moins cinq ans (durée de vie moyenne d'un système informatique), un comité de pilotage s'est formé, composé du secrétaire général, du secrétaire général adjoint aux finances, du secrétaire général adjoint à la Culture, de responsables de Reims Développement Informatique, une société d'économie mixte qui joue le rôle de service central en matière d'informatique, ainsi que du directeur de la Culture et du conservateur adjoint de la bibliothèque M. Galaud, qui a accepté d'être chef de projet. On s'achemine actuellement vers un projet de plus de quatre millions de francs, qui met la priorité sur le prêt et pour l'instant n'envisage pas l'informatisation d'autres établissements culturels (bien qu'une informatisation en réseau aurait porté la subvention de l'Etat de 30 à 40%). Le projet inclut l'informatisation du catalogue (du moins d'une partie de celui-ci).

A l'occasion de ce projet d'informatisation, il paraissait utile de faire le bilan des ressources documentaires municipales en dehors de la B.M., car il n'était pas exclu de répertorier l'ensemble de collections documentaires en profitant de la création du catalogue informatisé de la bibliothèque, comme cela s'est fait dans de nombreuses villes comme Poitiers<sup>85</sup>, Saint-Etienne<sup>86</sup>, Rennes, etc.

##### 5. Situation du réseau documentaire rémois :

la situation du réseau documentaire relevant de la municipalité est assez anarchique. Les musées de la ville (musée des Beaux arts et musée Saint-Remi), le conservatoire national de région, l'E.S.A.D, la mairie ont des centres de documentation plus ou moins ouverts au public, mais Reims n'a pas encore fédéré ce réseau de documentation. Chaque établissement n'a qu'une idée assez vague des ressources disponibles ailleurs.

Essentiellement spécifiques, ces fonds documentaires sont actuellement peu mis en valeur, faute d'une signalisation suffisante de leur existence. **Le musée des Beaux Arts** de la ville de Reims par exemple possède près de 10 000 ouvrages concernant l'art, dont 2700 catalogues d'exposition, et 5000 catalogues de vente (d'un intérêt relatif il est vrai), environ 750 monographies d'artistes, etc. Les efforts d'acquisition se sont intensifiés depuis trois ans, s'accompagnant d'un tri parmi les ouvrages vieilliss. Le budget d'acquisition de documentation générale du musée des Beaux Arts n'est pas négligeable puisqu'il atteint 60 000 F par an. S'ajoutent à ces ouvrages environ 25 titres de périodiques (vivants et morts) et 5000 dossiers d'oeuvres, ainsi que 2500 diapositives.

Pour l'heure, ce fonds documentaire est insuffisamment exploité, faute de locaux adaptés (la bibliothèque occupe en fait trois salles et un couloir et ne peut accueillir plus de trois chercheurs à la fois), faute également de catalogage du fonds (avec les risques de disparition que cela comporte) et enfin du fait d'horaires d'ouverture restreints<sup>87</sup>. Ce dernier facteur découle en partie de l'absence de documentaliste à temps plein, puisque actuellement seule une vacataire à temps partiel est employée par le musée. Cela se révèle insuffisant pour assurer le dépouillement des revues, le catalogage rétrospectif du fonds et l'accueil des chercheurs (le fonds n'étant pas classé, il faut, avant chaque visite d'un chercheur, lui sortir la documentation correspondant à son sujet de recherche). Les conditions de conservation ne sont pas non plus idéales.

Le musée des Beaux Arts est actuellement à la veille d'une restructuration ambitieuse, dont les études préparatoires devraient être lancées en 1995. Ce projet inclut l'aménagement d'un véritable centre de documentation, avec des conditions d'accès plus aisées. Il serait peut-être opportun d'effectuer la saisie informatique du fonds documentaire du musée pendant qu'il est encore non catalogué et d'intégrer ce catalogue informatique à une base commune avec celle de la bibliothèque. Cela aurait le mérite, outre la plus grande diffusion des collections documentaires du musée, d'instaurer un embryon de coordination et de coopération entre le musée et la bibliothèque municipale (conformes à une certaine tradition historique puisque jusqu'en 1928 les destins de ces deux institutions étaient intimement liés), bien qu'il ne puisse être encore question d'harmoniser les acquisitions de ces deux établissements, ce qui signifierait la définition d'une politique d'acquisition au niveau municipal et nécessiterait que le musée ait des conditions de communication et de

conservation comparables à celles de la bibliothèque. Le Musée des Beaux Arts est tout disposé à une plus large coopération avec la bibliothèque municipale (évoquant même la possibilité de détacher un bibliothécaire de la B.M. pour qu'il s'occupe du centre de documentation) et regrette que cette collaboration ne soit pas plus évidente à l'heure actuelle, car ils ont eux-mêmes des besoins en matière de recherche documentaire qui les obligent à se rendre à Carnegie. Le conservateur du Musée des Beaux Arts regrette également l'absence de centralisation des fonds concernant l'histoire de l'art, mais il est difficile d'envisager une solution autre qu'un catalogue commun qui a défaut de rassembler physiquement les documents dans un même lieu, les répertorierait tous en les localisant.

A ces questions, s'ajoutent les problèmes d'acquisition liés aux marchés. En effet le marché passé par la ville pour le compte de la bibliothèque municipale, ne permet pas aux autres établissements municipaux non titulaires d'un marché avec une autre librairie d'acheter chez le concessionnaire du marché de la bibliothèque. Il serait souhaitable d'envisager une modification des modalités du marché de fourniture de livres, afin d'harmoniser ces questions. Cela est d'autant plus facile que les marchés ont vu récemment leur plafond considérablement augmenté, ce qui donne une certaine latitude pour englober les acquisitions des autres établissements culturels de la ville.

**Le musée Saint-Remi** a lui aussi une collection documentaire importante<sup>88</sup>, conforme aux orientations des collections du musée : l'archéologie et l'histoire locale pour l'essentiel (désormais s'y ajoute aussi l'art militaire). Ce fonds atteint plus de 3000 volumes. Il est, cette fois, catalogué<sup>89</sup>, mais le musée se heurte à l'absence d'une salle de consultation : la bibliothèque est en effet située dans une grande salle qui sert également de salle de travail sur les pièces archéologiques. Pour des raisons de sécurité, il est donc nécessaire de limiter l'accès à cette salle et de surveiller les gens qui viennent consulter. Cela explique pourquoi jusqu'à maintenant seuls quelques étudiants, quelques professeurs et quelques chercheurs peuvent consulter ces documents. Cela est d'autant plus dommage que là encore certains ouvrages et certains périodiques ne se retrouvent pas dans les collections de la B.M.

**L'Ecole Supérieur d'Art et de Design** possède une bibliothèque essentiellement tournée sur l'art contemporain (seconde moitié du XXe siècle). Elle est située dans une annexe au bâtiment principal. Depuis un an, cette bibliothèque n'a plus de responsable car le poste a été gelé<sup>90</sup>. Les collections de la bibliothèque ne sont pourtant pas négligeables (3 à 4000 documents) et le budget d'acquisition de documentation de l'E.S.A.D. est de 40 000 F par an. Aujourd'hui la bibliothèque fonctionne grâce à des étudiants, qui du fait du cursus sont régulièrement remplacés (au détriment de la cohérence dans le traitement des documents<sup>91</sup> et d'actions à long terme) et la politique d'acquisition incombe essentiellement au directeur de

l'E.S.A.D.<sup>92</sup>. Les collections recouvrent les domaines de la photographie, de la vidéo, de la sculpture, etc. La bibliothèque est organisée en trois grands secteurs : les arts plastiques, le design et la littérature générale sur l'art. Outre des monographies, la bibliothèque possède des catalogues d'exposition, des périodiques (une trentaine de titres). Théoriquement seule la consultation sur place est autorisée (une photocopieuse est à la disposition des élèves). Le directeur de l'E.S.A.D. serait très intéressé par une politique de réseau local, qu'il a vu fonctionner ailleurs mais hormis de très bonnes relations avec le musée des Beaux Arts, il déplore que cela ne se mette pas en place.

Ces fonds d'histoire de l'art sont à l'évidence fort précieux et se complètent (ne serait-ce qu'en raison des périodes qu'ils couvrent). Ils sont également complémentaires des collections de la bibliothèque municipale, qui n'a pas pour vocation d'être spécialisée dans chaque domaine. Les catalogues d'exposition par exemple, sont éminemment difficiles à acquérir en dehors des systèmes d'échange, que peuvent plus aisément pratiquer les musées. La recherche d'une synergie documentaire et culturelle (suppression de redondances, connexion documentaire, rapprochements fonctionnels) au niveau de la ville serait donc à tous points de vue souhaitable, mais dépend, là encore, d'une décision politique ferme.

Dans le domaine de la musique, le principal gisement de documentation se trouve au **conservatoire national de région**, qui vient de réouvrir ses portes dans des locaux ultra-modernes. Le conservatoire possède une bibliothèque spécialisée comprenant 30 000 partitions, (des compositions musicales et des méthodes pédagogiques), une petite dizaine d'abonnements, des monographies et des usuels. Son fonds d'ouvrages anciens, exclusivement consultable sur place, est également important. A ces supports écrits, s'ajoute une petite discothèque d'environ 225 C.D. et 500 33-tours, essentiellement consacrée à la musique classique mais comprenant également un peu de jazz.

Actuellement, l'accès à cette bibliothèque est assez restreint (il concerne essentiellement professeurs et élèves), cependant certains musicologues la fréquentent, moyennant le versement d'une caution. Le déménagement du conservatoire dans la rue Gambetta s'accompagne de moyens accrus mais en 1994 le budget d'acquisition de documentation du conservatoire n'excédait pas 5000 F. Est actuellement à l'étude la question d'une ouverture plus large au public, notamment pour le secteur disques, vue l'absence d'une discothèque sur la ville de Reims. Ce projet semble cependant difficilement réalisable et risque de donner peu de fruits : le nombre de disques est dérisoire pour une population de 200 000 habitants si l'on compte que la moindre discothèque possède au moins 20 000 C.D. Pour l'heure la bibliothèque du Conservatoire n'est pas non plus informatisée mais le projet est à l'étude. Le choix d'un logiciel performant arrête la poursuite du projet. Le conservatoire

souhaite également mener une politique de réseau, mais elle le voit, à longue échéance, en direction du C.N.S.M. de Paris et Lyon ainsi qu'en liaison avec le département musique de la B.N., plutôt que dans le cadre d'une coopération locale. Ces deux orientations ne s'excluent pas toutefois.

**La documentation municipale**, directement rattachée à la Direction générale, est également un gisement d'informations (centrée sur les textes législatifs et l'administration des) important et gère un ensemble d'abonnements précieux. Elle offre un service essentiellement destiné à l'interne, c'est-à-dire aux services de la mairie (les établissements extérieurs, comme la bibliothèque municipale, n'ont, théoriquement, aucun rapport direct avec la documentation municipale mais doivent passer par leur Direction de tutelle, censée faire circuler l'information). La documentation municipale est également connue à l'extérieur de la mairie et renseigne, dans ce cadre, une trentaine de personnes par an, essentiellement des étudiants. Outre les abonnements et ouvrages qu'elle conserve dans ses locaux, la documentation municipale gère tout le budget de documentation des services de la mairie, qui s'élève maintenant à 340 000 F et concerne 232 revues différentes (il s'agit du nombre de titres et non du nombre d'abonnements). Elle se charge également de rechercher pour les directions et services municipaux les textes de lois qui les concernent

La documentation municipale a une salle de lecture (située à l'Hôtel de ville) mais l'essentiel des contacts se fait par téléphone. Ce service a l'habitude de travailler en réseau, mais il ne s'agit pas du réseau municipal proprement dit (les contacts avec la B.M. se résument à la recherche des J.O. antérieurs à 1972 et les contacts avec les archives municipales sont également ponctuels). Outre la consultation des banques de données accessibles par minitel, la documentation municipale complète plutôt ses propres ressources auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de l'E.S.C., de l'I.N.S.E.E, B.U. de Droit et Lettres, etc.

Car les rémois disposent également de la documentation rassemblée par des établissements institutionnels non municipaux et largement ouverts au public, tels que le C.R.D.P., la Chambre de Commerce et de l'Industrie qui possède un bon centre de documentation essentiellement centrée sur l'économie<sup>93</sup>, les universités, l'E.S.C., la bibliothèque diocésaine<sup>94</sup>, l'I.N.S.E.E., etc. Enquêter dans ces centres de documentations plus ou moins privés dépassait largement mon enquête, car il ne s'agissait aucunement de lecture publique. Mais il est à signaler que dans d'autres villes<sup>95</sup> des réseaux documentaires informatiques intègrent des structures de ce type.

Pour se documenter à Reims, il existe également les points de relais du C.I.J., les Points d'Information Jeunesse, au nombre de 10 (à l'espace le Phare, au C.R.E.P.S., à la

bibliothèque municipale du Chemin Vert, au centre social Orgeval, à la M.J.C. du Clairmarais, à la M.J.C. Brassens, au Centre social Turenne, au foyer Noël, au Centre international de séjour et à l'U.R.O.L.C.A.). Le C.I.J. possède le seul service télématique de la ville.

En conclusion il serait sûrement utile de faire un catalogue collectif des collections documentaires relevant de la ville de Reims, ce qui serait une première étape en vue, pourquoi pas, d'une base élargie aux autres organismes documentaires. Cette informatisation commune est la première étape obligée d'une gestion des ressources documentaires à l'échelle municipale, génératrice d'économie à terme. On remarque également que la B.M. ne fait pas partie de l'univers quotidien de bon nombre de ces partenaires potentiels<sup>96</sup>. Elle est par trop enfermée dans son propre univers et devrait peut-être chercher à établir des relations avec ces interlocuteurs qui peuvent avoir besoin de ces services. C'est à ce prix que la B.M. valorisera ses collections et se rendra indispensable.

D'une manière générale cette enquête auprès des établissements culturels de la ville a révélé une mauvaise connaissance mutuelle et des relations insuffisantes. C'est pourquoi en dehors de la possibilité d'un catalogue collectif, il semble impératif de multiplier les occasions de rencontre, formelles et informelles, de ces établissements pour améliorer leur connaissance des ressources et activités des uns et des autres et favoriser l'éclosion de projets d'animation communs, autour de thèmes se faisant écho (ce qui accroît l'impact de ces animations)<sup>97</sup>. Des réunions plus fréquentes entre les responsables de ces différents établissements culturels, autour de la Direction de la Culture notamment, paraissent nécessaires.

#### 6. Relations avec les bibliothèques des villes du District :

Force est de constater une absence totale de relation entre la bibliothèque municipale de Reims et les bibliothèques municipales des petites villes alentours, à commencer par les villes du district<sup>98</sup>. Le district de Reims n'a une réalité que dans le domaine des gros équipements; en matière de Culture il n'a aucun rôle ni aucune compétence, ce qui ne facilite pas la coordination des politiques<sup>99</sup>. Mais cela est d'autant plus dommage que la desserte des quartiers périphériques de Reims étant ce qu'elle est, de nombreux rémois fréquentent les bibliothèques municipales des villes périphériques comme Tinquieux ou Cormontreuil, généralement plus conviviales que le réseau rémois.

A Tinquieux par exemple, la bibliothèque municipale, toute moderne depuis qu'elle s'est installée dans de nouveaux locaux il y a deux ans, accueille 111 rémois, dont 58 enfants et

53 adultes (sur un nombre total d'inscrits de 1405 personnes). Il faut dire qu'elle est très bien située, sur le prolongement de l'avenue de Paris, quartier rémois très mal desservi par la B.M. Cette fréquentation est encore favorisée par l'absence de discrimination tarifaire entre gens de Tinquieux et rémois, l'inverse n'étant pas vrai à la B.M. de Reims<sup>100</sup>. A Saint-Brice-Courcelles (3500 habitants environ), la bibliothèque municipale accueille également des rémois (l'ensemble des non Brico-corcéliens représente 10% des inscrits), surtout, estime la responsable, lorsque leurs enfants sont à l'école à Saint-Brice. Les rémois bénéficient alors de la gratuité de la bibliothèque instituée à Saint-Brice-Courcelles.

Quant à la bibliothèque municipale de Cormontreuil (municipalité située à la limite des Châtillons et non loin du Val de Murigny), elle n'a pas la possibilité pour l'heure actuelle d'accueillir des rémois du fait de sa gratuité. Pour les habitants des petites communes avoisinantes non dotées d'une bibliothèque, en revanche, l'inscription a toujours été possible et gratuite, mais il paraissait logique que cela soit à la ville de Reims de satisfaire les demandes de ses citoyens. Actuellement cependant, la responsable de la bibliothèque envisage, devant l'importance de la demande depuis l'année dernière (demande émanant principalement du Val de Murigny, plutôt que de Châtillons, et en partie due au fait que des enfants de ces quartiers fréquentent le collège récemment ouvert à Cormontreuil) d'ouvrir sa bibliothèque aux rémois, moyennant le paiement d'une cotisation.

A Bezannes, il n'y a pas de bibliothèque municipale, mais une bibliothèque dans le Foyer rural, social et culturel; celle-ci ne semble pas être un relais de la B.D.P. enfin la bibliothèque municipale de Bétheny est gérée par Culture et bibliothèques pour Tous.

Aucune de ces bibliothèques n'a de relation avec la B.M. de Reims. En revanche les trois premières ont des relations fréquentes avec la B.D.P. de la Marne, qui leur fait des dépôts de livres. Ces liens avec la Bibliothèque Départementale de Prêt ont été dernièrement renforcés par la mise en place par Mme Padoy, responsable de la B.D.P., de réunions trimestrielles entre ses bibliothèques relais, réunions fructueuses où sont abordées les questions pratiques. La bibliothèque de Tinquieux, en voie d'informatisation (mais là encore c'est le réseau avec la B.D.P. de la Marne qui prime, et il n'y a pas eu de démarches en direction de la B.M. de Reims pour savoir ce qu'elle faisait dans ce domaine).

Les responsables des bibliothèques des villes du district ne sont pas forcément intéressées par des contacts plus formels avec la B.M. de Reims. Comme à Tinquieux, Saint-Brice n'imagine pas dans quel cadre se ferait une coopération avec la B.M. de Reims. De son côté M. Galaud, conservateur adjoint de la B.M. de Reims, ne voit pas ce que Carnegie pourrait apporter à ses voisines, ni dans le domaine des collections, ces bibliothèques bénéficiant déjà des dépôts de la B.D.P., ni pour le traitement des commandes d'ouvrages (la

bibliothèque de Tinquieux, par exemple, a un circuit du livre plus rapide que celui de Reims), ni véritablement dans le domaine de l'animation, encore trop peu développé à Reims.

La seule relation qui a existé entre ces bibliothèques et la B.M. de Reims concernait la formation, lorsque la B.M. de Reims assurait la formation à l'A.B.F. Mais depuis deux ans cette formation n'a plus lieu et ces relations ont cessé. A défaut de formation A.B.F. longue, la B.M. de Reims pourrait lancer des actions de formation continue plus légères, sur des thèmes particuliers (mais cela nécessite une certaine disponibilité du personnel de la B.M., difficilement compatible avec le problème de sous-effectif actuel); cela nécessiterait également de plus grandes relations de la B.M. avec la B.D.P. de la Marne. La bibliothèque municipale de Reims avait fait des propositions de coopération autour du prêt inter, mais cela ne s'est pas concrétisé; la B.M. de Tinquieux pense que cela pourrait être un début, mais à une petite échelle puisque les gens de Tinquieux ont déjà l'habitude de se déplacer vers le centre-ville de Reims, et en matière de bibliothèque les étudiants et les lecteurs ayant de gros besoins documentaires sont déjà renvoyés vers Carnegie.

Car par ailleurs Carnegie est fréquentée par de nombreux non-rémois, malgré une différence de tarification sensible. Cette différence de tarif est justifiée par le fait que les charges de fonctionnement générées par ce public extra communal ne sont pas compensées au niveau des impôts, mais à partir du moment où les rémois fréquentent également les bibliothèques de l'agglomération de Reims, cette politique est peut-être un peu incohérente. Hélas la coopération intercommunale qui pourrait atténuer cette incohérence ne fonctionne pratiquement pas en matière de bibliothèque et le cadre du district n'est d'aucune aide. En fait si le district désirait revêtir des compétences culturelles, il lui faudrait sans doute se transformer en communauté urbaine ou en communauté de communes.

Ce tour d'horizon de l'existant étant fait, il est nécessaire de faire une synthèse des possibilités réelles des différents acteurs qui gravitent autour du livre et de la lecture et d'évoquer les axes possibles d'un développement de la lecture à Reims.

#### IV. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES :

Il ne s'agit nullement de faire ici des propositions, mais de dégager quelques pistes de réflexion importantes et difficilement contournables. Elles n'intègrent pas les contraintes politiques et budgétaires éventuelles qui pourraient s'attacher à la mise en place de certaines options ici suggérées. Le calendrier n'est pas non plus évoqué. Ces propositions sont le reflet

du souhaitable et non de l'immédiatement possible, mais elles appellent une réflexion rapide de la part de la municipalité.

### 1. Les possibilités du Tiers réseau :

L'un des objectifs de cette étude était l'évaluation des possibilités offertes par le Tiers réseau. Dans la réalité, le nombre de points de lecture réellement effectif est moins élevé qu'on pouvait le penser. Il reste important et cela s'explique sans doute par le fait que la B.M. n'occupe pas suffisamment le terrain. Il est rare de trouver ailleurs une telle configuration. Il est plus rare encore de trouver des exemples d'une réelle collaboration entre une B.M. et des bibliothèques associatives. Bien souvent (c'est le cas des villes de Poitiers, de Limoges, d'Orléans notamment) les bibliothèques associatives sont trop peu développées pour soulever un réel souci de partenariat, surtout dans les grandes villes. A Marseille on trouve cependant un grand nombre de bibliothèques associatives et un exemple de partenariat, encore peu développé mais en voie de réalisation.

#### 1.a. L'exemple marseillais :

A titre anecdotique il est à signaler que le conservateur qui institua à Reims les bibliostands se rendit ensuite à Marseille, où il dirigea la B.M. jusque dans les années 1980. A Marseille il renouvela l'expérience menée à Reims et installa, après délibérations du Conseil municipal, des dépôts de livres dans les maisons de quartiers ou les centres sociaux, qu'il baptisa annexes. Comme cela fut le cas à Reims, cette organisation posa un certain nombre de problèmes : tout le fonctionnement du dépôt de livres incombait à l'établissement demandeur, or au fil des années, les directeurs évoluant, la bibliothèque perdait son rôle prioritaire et se retrouvait fréquemment dans des locaux peu adaptés. La tenue de statistiques sur ces dépôts était également impossible. On décida d'améliorer la situation par la signature d'une convention entre la B.M. et l'établissement dépôt, pour lui imposer un certain nombre de règles de fonctionnement. Mais ces conventions furent plus ou moins appliquées.

Enfin en 1984, prenant prétexte de l'informatisation du réseau de la B.M., l'organisation de ces "annexes" (il en existait alors 32) fut totalement revue. Elles changèrent de statut et devinrent des collectivités emprunteuses, avec des règles communes et la possibilité d'emprunter gratuitement 500 livres pour trois mois à la centrale<sup>101</sup> et jusqu'à 50 livres dans les bibliothèques de secteur et de quartier. C'est essentiellement par ce biais des prêts aux collectivités que la bibliothèque municipale a des relations avec les bibliothèques associatives. Elle leur offre également les possibilités d'une formation mais les bibliothèques

associatives sont peu demandeuses de ce service car elles sont de plus en plus nombreuses à employer du personnel qualifié (par exemple des titulaires du C.A.F.B. attendant de passer le concours d'attaché de conservation).

Parmi ces bibliothèques associatives marseillaises, il en est deux de plus grande importance : l'O.C.B. et le C.L.A.P. L'O.C.B. (l'office central des bibliothèques, comparable à Culture et bibliothèques pour tous), en plus de desservir les hôpitaux de façon autonome collabore avec la B.M. pour le fonctionnement d'une bibliothèque au sein de la prison des Baumettes. Une convention tripartite signée par l'O.C.B., la B.M. et la prison a défini les tâches de chacun : l'établissement pénitentiaire doit fournir des locaux et organiser les permanences, la B.M. prête les livres et l'O.C.B. assure des permanences et la formation des détenus.

Le C.L.A.P. est une association nationale de lutte contre l'illettrisme et ouvre à Marseille des espaces lecture censés faire une passerelle avec la B.M. Cette entreprise, financée par la mairie, associe la B.M. qui donne son avis sur les locaux et le personnel et prête des livres. A travers ces exemples on perçoit la place que la B.M. a su trouver dans l'organisation de ces bibliothèques associatives : la B.M. joue un rôle de personne conseil, notamment en matière d'animation. Un assistant de conservation propose en effet des animations au niveau des bibliothèques de quartier, mais faute de personnel supplémentaire ces initiatives restent encore trop peu développées. A Reims les choses n'en sont pas encore au même point.

### 1.b. Cas rémois :

Un partenariat avec des associations n'est jamais facile. Il s'avère peut-être plus difficile encore à Reims, où il n'existe aucune logique de collaboration. Cela s'explique d'abord par des différences de fonctionnement très importantes. Les associations ont des modes de fonctionnement très souples et une grande marge d'autonomie par rapport à leur conseil d'administration. A l'inverse les bibliothèques municipales, et à plus forte raison la B.M. de Reims, sont soumises à une hiérarchie qui freine leurs initiatives du fait de l'obligation d'en référer. Ce qui fait dire au F.J.E.P. la Neuville, qui a eu deux projets de collaboration avec la bibliothèque, qu'il est très lourd de travailler avec la B.M. Pour la B.M. les collaborations avec les M.J.C. et autres structures associatives ne sont pas non plus toujours satisfaisantes sur le long terme; bien souvent leur aide n'est requise qu'au niveau du prêt de livres, mais dès qu'il s'agit d'une collaboration qui va au-delà de la mise à disposition de documents, l'association craint pour son autonomie et se rétracte. La solution de la convention pourrait être un remède à ce problème, en fixant précisément les apports et interventions des uns et des autres. Mais la volonté d'indépendance de ces structures ne doit

pas être sous-estimée. Pourtant en matière de lecture des actions d'animation indépendantes semblent plus ou moins vouées à l'échec, tout du moins dans leur finalité : une animation se doit d'éveiller une curiosité vis à vis du livre, mais elle a besoin de bibliothèques bien constituées pour prendre le relais et perpétuer cette curiosité.

Avant d'intégrer les bibliothèques de M.J.C et de centre sociaux à une politique de la lecture à l'échelle de la ville, il faut s'interroger sur ce que cela leur apportera. Car on notera que ces bibliothèques sont très intégrées dans leur structure, elles sont un service de celles-ci et un plus pour les adhérents (et non pour l'ensemble de la population). La question des moyens se posera également car pour l'instant ces bibliothèques n'ont que des ressources très limitées. Enfin en matière d'animation et de fonctionnement, ces structures ont le même problème de sous-effectif que la bibliothèque municipale. Elles auraient besoin de fonds municipaux et de personnel pour fonctionner et l'on peut se demander quel bénéfice la municipalité en retirerait car en dépenses de fonctionnement ces bibliothèques coûteront aussi cher que les B.M. L'économie se situerait au niveau des locaux, mais aucune de ces bibliothèques ne se trouve dotée de plus de 100 m<sup>2</sup>. Enfin à quelques exceptions près, ces lieux de lecture sont trop peu identifiés comme tels, même au sein de leur quartier, pour représenter des bases avancées de la lecture dans les quartiers.

Un autre obstacle au partenariat semble être l'absence, à la bibliothèque municipale, d'une personne désignée pour mener à bien ces actions communes. Pour l'heure, les partenariats sont le plus souvent le fait du bibliobus urbain, qui du fait de ses déplacements dans les quartiers mais aussi de son besoin de locaux pour monter des animations, noue assez fréquemment des contacts avec des associations de quartier.

Enfin la plus grande difficulté à laquelle se heurte une collaboration est la méconnaissance mutuelle des uns et des autres. Il manque à ce niveau une occasion de se connaître, un prétexte à la rencontre, indispensable pour susciter des désirs d'action commune. A ce sujet la disparition du mois des livres à Reims a sans doute été dommageable car il était semble-t-il l'occasion de rencontres informelles. Il ne tient qu'à la mairie de coordonner le Temps des livres et réunissant les différents participants à cette manifestation (en 1994, à titre d'exemple, ont participé à cette manifestation les bibliothèques municipales, les bibliothèques pour Tous, le centre social Turenne, la M.J.C. le Phare, le centre culturel Saint-Exupéry).

Le second volet d'une réflexion sur le tiers réseau se porte sur le rôle qu'on veut lui faire jouer. Il est indéniable que la municipalité se doit d'intégrer dans une politique de développement de la lecture tous les acteurs potentiels, y compris les bibliothèques associatives. Il est moins défendable en revanche de faire assumer à des bibliothèques

associatives le rôle dévolu aux bibliothèques municipales. L'élément financier notamment est incompatible. Les bibliothèques associatives, quel que soit leur statut, sont payantes (ne serait-ce que par l'acquittement d'une cotisation d'adhésion à la structure dans laquelle s'insère la bibliothèque) et globalement plus onéreuses que la B.M. Or si l'on se prévaut de l'existence d'une bibliothèque associative dans un quartier pour ne pas y installer de desserte municipale, c'est faire une discrimination parmi la population rémoise et accepter que certains payent plus pour avoir accès à la lecture que d'autres (or les lacunes de la desserte municipale se situent précisément dans les quartiers périphériques, plus défavorisés, globalement, que le centre-ville).

Mais quoiqu'il en soit, avant d'engager la B.M. dans un processus de coopération qui, on le voit avec l'exemple marseillais, peut être très lourd pour la bibliothèque (offre de livres, de formation, d'animations, etc.) il faut auparavant décider si le partenariat avec les bibliothèques associatives doit être une priorité de la bibliothèque et si ce partenariat n'a pas davantage d'avenir si la B.M. voit auparavant sa situation personnelle s'améliorer. car la si la bibliothèque municipale n'est que peu ouverte au partenariat pour l'instant c'est en grande partie du fait d'une faiblesse de ses moyens, qui lui dicte une attitude quelques peu frileuse et repliée sur elle même. Une ouverture sur l'extérieur demande des moyens financiers et humains, que la B.M. n'a pas pour l'instant à sa disposition. Or l'initiative d'une coopération doit venir de la bibliothèque municipale (elle ne viendra pas des bibliothèques associatives), surtout dans un environnement où la demande en matière de lecture est si peu clairement exprimée. C'est pourquoi la situation de la bibliothèque est si préoccupante.

## 2. La situation de la bibliothèque municipale :

Ce qui frappe le plus à Reims c'est la situation délicate de la bibliothèque municipale. Elle possède un immense capital historique et documentaire, sans équivalent dans la région, mais la mise en valeur de ces fonds est insuffisante du fait de locaux inadaptés et trop petits, d'un réseau lacunaire (dans les années 1970, Reims s'est surtout développée au Sud du canal de l'Aisne, or les établissements culturels et notamment les bibliothèques sont essentiellement localisées au Nord de cette ligne), d'une politique d'animation encore trop peu développée et d'un personnel en sous-effectif.

La plupart des bibliothèques françaises ont connu des situations difficiles, comparables à celle que connaît actuellement la B.M. de Reims, mais depuis dix à quinze ans la situation s'est largement améliorée dans la majorité des établissements, ce qui rend plus évidente encore la médiocrité de la situation actuelle de la B.M. de Reims. Pour tous les

indicateurs établis par la Direction du Livre et de la Lecture, Reims se situe à la moitié des seuils requis. La D.L.L. a par exemple établi que pour une ville de 200 000 habitants une B.M. moyenne possédait huit annexes et deux bibliobus. Or à Reims on a tout juste cinq annexes (qui ne possèdent pas toutes une section adultes et ne couvrent, pour l'essentiel que la moitié Nord de la ville) et trois bibliobus, dont un seul bibliobus urbain desservant toutes les catégories de population.

Les moyens de fonctionnement accordés à la B.M. de Reims sont dérisoires (et stagnent dangereusement), ce qui compromet le bon fonctionnement de l'institution et surtout entame la motivation du personnel; le taux de rotation important du personnel de la B.M. et notamment du personnel d'encadrement est à ce titre un indice particulièrement évocateur. C'est pourquoi il paraît urgent de réagir. Il est important de le faire avant que cette situation désolante n'ait également démotivé le public (or pour l'heure, des collections documentaires sans équivalent conservent à l'institution une certaine attractivité). A cet égard le fort taux de renouvellement des inscrits peut être un indice<sup>102</sup>, même si le fait d'être dans une ville universitaire, avec un certain taux de rotation obligé du public étudiant, doit être pris en compte.

L'image de la B.M. est également un obstacle de taille à son développement. La bibliothèque doit assurément perdre son image élitiste et vieillotte si elle veut espérer accroître son impact sur l'ensemble de la population rémoise, combat par ailleurs réussi par la majorité des autres B.M. en France. Dans ce domaine, la solution apparaît à l'évidence dans la construction d'un bâtiment neuf et dans l'ouverture de sections offrant de nouveaux supports documentaires, comme le disque ou la vidéo, mais aussi des C.D.Rom et, pourquoi pas, des postes d'interrogation de banques de données. Cette ouverture sur les nouveaux médias est certes un moyen de changer l'image de la bibliothèque et d'y attirer de nouveaux publics<sup>103</sup>, mais elle va bien au delà du phénomène de mode et répond à l'évolution de l'information : désormais le savoir n'est plus entièrement contenu dans le livre, même si celui-ci restera pendant longtemps encore son premier support. Dans les bibliothèques, l'introduction des disques et des diapositives date des années 1960, l'apparition de l'audiovisuel et des vidéo documentaires des années 1970, c'est dire si cette évolution n'est pas à proprement parler récente. Aujourd'hui une grande partie des B.M. possède des collections multimédias : dans la catégorie des villes de 100 à 300 000 habitants, 31 des 34 B.M. sont des médiathèques, elles possèdent soit une discothèque (11), soit une vidéothèque (1), soit ces deux services (19). Il est fâcheux qu'à Reims les seules bibliothèques présentant ces nouveaux supports soient des organismes non municipaux, bibliothèque pour Tous, Centre Culturel Saint-Exupéry (2000 C.D.) et bibliothèque d'entreprise de la S.N.C.F. (500 C.D.).

Cette question est importante pour attirer à la bibliothèque de nouveaux publics, et notamment les jeunes. L'enquête sur les pratiques culturelles des français, publiée en 1992 par le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture a constaté le recul de la lecture chez les 15-24 ans et l'explique par un détournement au profit de l'audiovisuel. A Reims actuellement, aucune bibliothèque, quelle que soit sa structure, ne peut se targuer d'être fréquentée par les adolescents (sauf la salle de lecture de Carnegie). Il semble important de se pencher sur la question. Rien n'empêche de commencer par introduire l'audiovisuel dans les annexes en attendant la réalisation d'une médiathèque en centre-ville : c'est le parti qu'a choisi la ville de Limoges par exemple (cf annexes) et cela a considérablement dynamisé les annexes de quartiers car on constate que les gens sont disposés à se déplacer pour emprunter de l'audiovisuel (même les habitants du centre-ville). De ce point de vue, la réalisation d'une discothèque (éventuellement vidéothèque) dans l'annexe de Laon-Zola serait une très bonne chose, de même que dans une éventuelle annexe à Croix Rouge. Les quartiers périphériques, traditionnellement sous-équipés notamment en matière culturelle, apprécient particulièrement d'être dotés des mêmes équipements que le centre ville et si la modernisation des collections concernait d'abord ces quartiers cela pourrait resserrer les liens qui existent entre centre-ville et banlieue.

Le second frein au développement de la lecture publique à Reims est la question du libre accès des collections. A la centrale, au plus 20% des collections du Prêt public adulte (soit 15 à 20 000 ouvrages) sont en accès libre, le reste se trouve en magasin, plus ou moins confondu de fait avec les collections du fonds d'étude et doit être demandé au guichet central comme pour les documents du fonds d'étude. Le plus grand obstacle à la consultation de ces ouvrages est le passage obligé au fichier en salle des catalogues, pour trouver leur trace. Or il est prouvé qu'une grande partie du public, notamment parmi les lecteurs qui ne fréquentent que le prêt public, ne consulte jamais le catalogue. Ce sont les romans qui pâtissent le plus de cette situation car pour la recherche de documentaires il est plus naturel de chercher dans le fichier, mais pour les romans le catalogue est un outil peu commode et insuffisant (la fiche de catalogue, par nature succincte, n'indique rien de l'intrigue du roman). Il faudrait au moins 50 à 60 000 ouvrages adultes en accès-libre à la centrale et 400 000 ouvrages pour l'ensemble du réseau (sections jeunesse et adultes confondues) pour une ville de l'importance de Reims. Enfin, la convivialité du bâtiment est un autre problème essentiel.

La bibliothèque a, depuis quatre ans, entrepris de nombreuses actions mais elle doit davantage les valoriser, avec l'aide de la municipalité et de son service de communication. Il semble en effet que les animations de la bibliothèque (accueil d'écrivains, ateliers d'écriture, conférences, etc.) soient parfois insuffisamment relayées par le service de la Communication.

L'autre domaine dans lequel les services municipaux peuvent aisément aider la bibliothèque municipale est celui de la signalisation. Si la centrale est clairement fléchée, un certain nombre d'annexes souffrent d'une signalisation insuffisante, d'autant plus dévastatrice qu'un certain nombre de ces bibliothèques se trouvent situées à l'écart des axes routiers principaux (c'est le cas de Chemin Vert et de Saint-Remi notamment). Pour la bibliothèque du Château-d'eau, le cas est un peu différent puisque de par sa nature le bâtiment est visible de loin et qu'il se trouve, de plus, situé à un carrefour mais il est regrettable que rien n'indique sur le bâtiment lui-même la présence de la bibliothèque dans ses murs. Une inscription peinte pourrait y remédier. Ces questions sont peu de choses et peuvent paraître de l'ordre du détail, mais il me semblait utile de les mentionner car elles pourraient considérablement améliorer l'existant.

La bibliothèque doit sans aucun doute intensifier sa politique d'animation mais elle aurait pour cela besoin d'un budget pour cela (le système actuel, qui nécessite de monter un dossier de subvention auprès de la Direction de la Culture, du fait de sa lourdeur, est un frein plutôt qu'un encouragement à une véritable politique d'animations). Une somme de 100 à 150 000 F, sans être excessive, pourrait permettre à la bibliothèque de développer ses animations (y compris ses expositions), sans le recours à des associations pour cela.

### 3. L'implantation du réseau municipal de lecture publique :

Même dans l'hypothèse de la construction d'une nouvelle centrale dotée d'une médiathèque, le réseau des annexes déjà existantes devra être amélioré, modernisé et renforcé par de nouvelles implantations, ceci afin d'éviter l'engorgement<sup>104</sup>, mais aussi pour continuer à desservir les publics peu mobiles et donc captifs de leur quartier. L'attraction d'une bibliothèque ne dépasse guère 800 à 1200 m de distance (et est limitée par des obstacles physiques tels qu'autoroutes, etc.), ce qui en fait un réel équipement de proximité. En traçant autour des bibliothèques municipales des cercles correspondant à ces aires de rayonnement, les lacunes du maillage apparaissent clairement dans plusieurs quartiers, et ce ne sont pas des quartiers à faible concentration de population : ainsi Val de Murigny, une grande partie du quartier Wilson, le quartier de l'avenue de Paris et le Nord-Ouest de Croix Rouge, le quartier du Clairmarais, Orgeval et la Neuville, ou les Châtillons sont dépourvus d'une annexe municipale à moins d'un kilomètre de distance. Pour les raisons exposées plus haut, même si dans la plupart de ces quartiers il existe une bibliothèque associative, l'offre de lecture publique est insuffisante et la demande insatisfaite.

Vue l'étendue de la ville et son éclatement, favorisé par des noeuds routiers complexes, il pourrait être envisagé de mettre en service un second bibliobus urbain, pour atteindre la population de quartiers périphériques peu lecteurs, où l'implantation d'une annexe ne serait peut-être pas utile et rentable d'emblée (car il ne sert à rien de créer des annexes pour créer des annexes, il faut qu'elles aient des chances de fonctionner). A d'autres endroits en revanche, des arrêts du bibliobus durant de nombreuses années ont pu démontrer la pertinence d'une implantation plus solide, d'une annexe donc. C'est le cas par exemple du quartier de Croix-Rouge ou des Châtillons (actuellement totalement enclavé), voire dans le quartier de l'Europe. Des quartiers plus récents, bien que ne faisant pas ou depuis peu l'expérience du bibliobus, nécessitent également un équipement de proximité en matière de lecture; je pense cette fois au quartier de Val de Murigny, construit en trois campagnes. Plutôt donc que d'acheter un second bibliobus, coûteux il est vrai<sup>105</sup>, il serait plus judicieux de construire des annexes dans des quartiers fortement demandeurs d'une structure fixe et de confier au bibliobus de nouveaux points de desserte (la première mission d'un bibliobus est la sensibilisation et la desserte de quartiers trop périphériques ou trop diffus pour posséder une annexe : on ne peut considérer toute la moitié sud de la ville comme la périphérie de Reims !).

Dans les quartiers à faible population lectrice (comme c'est le cas à Orgeval ou à Wilson, quartiers D.S.U. et Z.E.P.) il semble très insuffisant de se reposer sur une association telle que C.B.P.T, dont l'action est sérieusement handicapée par une structure payante au prêt. Il est peu rationnel de penser qu'une personne n'ayant qu'un contact lointain avec le livre, ou même une méconnaissance totale de ce support, dépensera volontiers deux ou trois francs pour emprunter un ouvrage. D'autant que par suite de moyens restreints, les Bibliothèques pour Tous sont limitées au support livre et n'offrent, pour la majorité d'entre elles, ni support audiovisuel, ni même de périodiques. Elles n'ont en général que peu de documentaires et se résument, surtout pour le public adultes, à une bonne offre de fictions, à une "lecture loisirs" donc, qui ne correspond pas véritablement à ce que peu rechercher un public peu lecteur.

Le réseau de Culture et Bibliothèques pour Tous a besoin de lecteurs pour exister et n'a pas les moyens d'une lente action de conquête du lectorat. De plus les bénévoles qui animent ces bibliothèques ne trouvent pas véritablement leur compte dans cette action difficile (la pénurie de candidatures pour tenir les permanences de certaines bibliothèques est à cet égard révélateur). La structure de fonctionnement de C.B.P.T. convient parfaitement aux populations déjà lectrices et représente alors un équipement de proximité d'une certaine valeur, souple et accueillant. Mais elle n'est pas adaptée à la desserte des quartiers difficiles, à moins d'être fortement appuyée et subventionnée.

Les quartiers actuellement non desservis par un équipement de lecture, quel qu'il soit, sont nombreux. Parmi eux le quartier de Val de Murigny pose un certain nombre de problèmes car il est très étendu, divisé en deux-trois tronçons par des axes routiers importants comme l'avenue Georges Pompidou. Même pour l'Insee, il y a là deux entités distinctes, le quartier des Hôpitaux et du parc Mendès France (9200 habitants<sup>106</sup>, répartis de part et d'autre de l'avenue de Champagne, prolongeant la R.N.51, un axe routier très important) et celui du Sud de Val de Murigny (5700 habitants). Actuellement ce quartier résidentiel n'est desservi que par deux arrêts du bibliobus urbain, ce qui s'avère trop peu (d'autant que le bibliobus ne descend pas dans la partie Sud de Murigny). En raison de la taille de ce quartier le choix d'une implantation judicieuse pour une éventuelle bibliothèque est délicat. Il est à noter que si Murigny a relativement peu de contact avec le quartier Croix Rouge, du fait d'axes routiers très importants, il a en revanche plus de contact avec les Châtillons (cela est particulièrement vrai pour le Nord de Val de Murigny. Ces deux quartiers étant actuellement dépourvus d'annexes municipales, il pourrait être à envisager une bibliothèque située à la limite des Châtillons et de Murigny.

Le quartier d'Orgeval (7500 habitants) est lui aussi insuffisamment desservi : la bibliothèque pour Tous et l'arrêt du bibliobus sont presque mitoyens (rue du Dr Schweitzer) et laissent de côté une grande partie du quartier ainsi que la Neuville, au Nord d'Orgeval. Si les groupes scolaires du quartier, nombreux, trouvent leur compte à la bibliothèque pour tous, pour la population adulte en revanche l'offre de lecture publique est insuffisante; or ce quartier, en raison de sa situation difficile (population immigrée importante-17,1% de la population- et nombreux demandeurs d'emploi -20% des actifs- ), nécessite un travail de longue durée, en profondeur et en partenariat avec les associations de quartier. Il mériterait un équipement fixe et plus conséquent que les 100 m<sup>2</sup> de la bibliothèque pour Tous, essentiellement consacrés au public enfant. La bibliothèque municipale Laon-Zola est déjà trop loin pour toucher la population de ce quartier : les écoles du quartier illustrent cette réalité, par leur choix de fréquenter la bibliothèque pour tous.

Quoi qu'il en soit, une véritable bibliothèque à Croix Rouge semble devoir être une priorité pour l'amélioration du réseau. Ce quartier, qui abrite plus de 25 000 habitants<sup>107</sup>, dont une forte population jeune<sup>108</sup>, ne peut demeurer desservie par une petite annexe enfant de 90 m<sup>2</sup> et deux arrêts de bibliobus. Cette construction, en raison de l'importance numérique du public potentiel mais aussi du fait de la situation difficile de nombreuses familles de ce quartier, devra être particulièrement soignée<sup>109</sup> et prendre en compte l'absence de lieux de rencontre et de convivialité, l'absence de lieux culturels et d'espace d'expositions dans toute cette zone. Cette population n'ayant pas, pour une certaine part, de contact immédiat avec le

livre, il s'agira de leur proposer d'autres supports d'information et notamment des collections multimédias. L'implantation de cette bibliothèque devra également tenir compte du facteur étudiants, car l'université de Reims Champagne-Ardenne<sup>110</sup> est précisément située sur Croix-Rouge, sur deux sites distincts : l'un au Sud-Est de Croix-Rouge, accueille les facultés de Médecine et Pharmacie, l'autre, au Nord-Ouest de Croix Rouge, intègre les facultés de Droit et Lettres, ainsi que l'E.S.C. Bien que toutes ces facultés puissent recourir à la B.U., il est à prévoir une forte fréquentation estudiantine, d'autant que ce quartier renferme de nombreux logements étudiants. Sans envisager la constitution d'un fonds d'étude de niveau universitaire pour ce public, il faudra prévoir une large surface pour la consultation sur place.

Dans le cas d'une construction de l'annexe Croix-Rouge qui aurait lieu bien avant celle d'une nouvelle centrale, il pourrait être envisagé de profiter de cette annexe pour soulager Carnegie, soit en y délocalisant certaines tâches assurées jusqu'ici par la centrale (le catalogage, tout ou partie, pourrait s'effectuer là-bas sans difficulté lorsque l'informatisation sera mise en place, à condition que l'annexe ait suffisamment de personnel qualifié pour cela), en libérant de la surface en magasins (par exemple en déplaçant le fonds du bibliobus à Croix-Rouge) ou en réorientant une partie du public de la centrale sur l'annexe (en lui offrant là-bas des supports qui ne seraient pas accessibles à la centrale : des disques et des vidéos par exemple). C'est au prix d'une très grande attractivité que l'on pourra espérer qu'une annexe à Croix-Rouge draine une partie de la population des quartiers Wilson et Murigny (déplacement peu naturel pour l'heure, l'observation le montre).

La conservation du site du Château-d'eau pour implanter une nouvelle bibliothèque peut se discuter : s'il est clairement identifiable, il est en revanche excentré dans Croix Rouge. C'est plus au Nord, dans la partie de Croix-Rouge dénommée "Pays de France", que se situe la plus forte densité de population du quartier et la plus grande absence d'équipements, socio-culturels mais aussi commerciaux, ainsi que le plus grand vide en matière de ressources associatives. Le choix du Château-d'eau se justifie si l'on compte y faire venir la population de Val de Murigny, mais on peut émettre des réserves à ce sujet.

#### 4. La desserte des scolaires :

Il serait intéressant de s'interroger sur les missions de la bibliothèque vis à vis des scolaires. A Reims, sans être particulièrement novatrice en ce domaine, la desserte des scolaires est une activité importante de la B.M., Ce qui contribue à renverser la répartition par âge du public de la bibliothèque : tandis que la moyenne nationale fait état de 60% d'adultes et de 40% de jeunes parmi les inscrits d'une B.M., à Reims on trouve 60% de jeunes et 40 % d'adultes car les deux bibliobus scolaires représentent déjà 5000 inscrits (sur 10 868 jeunes

inscrits). Cette desserte des scolaires se fait pour l'essentiel par l'intermédiaire des deux bibliobus mais aussi par l'accueil de classes dans les bibliothèques du réseau, et enfin par des dépôts dans les classes (formule la plus fréquente à Limoges, Mulhouse et Poitiers, mais qui à Reims est plutôt minoritaire et tend à diminuer encore). Au total 426 classes sont desservies par la B.M., dont plus de la moitié (261) le sont par les bibliobus scolaires.

La question de la desserte des scolaires est importante car elle est coûteuse en matériel (2 bibliobus, 30 000 livres au moins) et en personnel (cinq personnes au moins, plus les bibliothécaires des différentes annexes qui font l'accueil des classes en dehors de leurs heures d'ouverture au public, excepté à Holden) et l'on peut se poser la question de savoir si cela fait réellement partie des missions de la bibliothèque municipale ou si cela ne regarde pas davantage l'Education nationale. Pour la bibliothèque, il n'est pas prouvé que l'effort fourni soit réellement récompensé par une sensibilisation à la lecture en profondeur : dans bien des cas l'enfant ne vient à la bibliothèque qu'encadré par le milieu scolaire mais n'y retourne pas de lui-même, ce n'est donc pas à proprement parler un lecteur acquis.

En outre la situation actuelle est saturée, les bibliobus scolaires comme les bibliothèques de quartier et Carnegie jeunesse ont leurs plannings complets et il n'est plus possible de répondre à de nouvelles demandes, à moins de désistements. Mais toute modification de la desserte (lorsque le nombre de classes accueillies ou le nombre de livres prêtés diminue) provoque le mécontentement des enseignants, ce qui oblige à une certaine prudence dans les changements.

Les bibliobus, on l'a vu ne correspondent pas à tous les publics et sauf exception les maternelles ne peuvent y avoir accès. Quant aux dépôts dans les écoles, leur gestion incombe aux enseignants, sans aucune garantie de circulation parmi les élèves, faute de personnel spécialement chargé de la gestion des bibliothèques scolaires. Ces dépôts représentent une responsabilité pour l'école, qui recule parfois pour cette raison devant le prêt d'ouvrages qui ne lui appartiennent pas. En outre ils nécessitent une démarche de l'enseignant, qui doit se rendre au dépôt du bibliobus, à Museux pour faire son choix.

Il semble cependant indispensable de maintenir une desserte des écoles, suivant des modalités qui seraient cependant à revoir, car pour l'heure le réseau des B.C.D. est loin d'être achevé. Si depuis 1991, la municipalité a fait un effort pour doter les écoles primaires et les maternelles de B.C.D.<sup>111</sup> en soutenant les projets d'écoles qui en prévoient, toutes les écoles ne sont pas aujourd'hui pourvues de B.C.D., certaines ne pourront d'ailleurs jamais l'être à moins d'une extension de leurs locaux ou d'une diminution des effectifs qui libérerait une salle de classe. En outre la réalité des B.C.D. est fort diverse et leur fonctionnement dépend essentiellement des moyens que l'école est prête à leur consacrer (les moyens obtenus pour le projet école n'ont, sauf exception, pas été renouvelés d'une année sur l'autre et c'est

dans la majorité des cas la coopérative de l'école qui fournit les livres<sup>112</sup>. Quant à l'encadrement des B.C.D, si quelques écoles mettent à disposition un C.E.S. pour les animer (c'est le cas de l'école primaire Barthou) et si d'autres ont pu faire financer par la ville des postes d'animateurs dans le cadre du S.M.A. (service municipal d'accueil), la grosse majorité d'entre elles fonctionnent grâce aux enseignants, ou parfois aux parents d'élèves, qui n'ont pas de formation particulière pour animer ces bibliothèques<sup>113</sup>; on ne trouve plus trace des demi-postes créés à l'origine par l'Education nationale. Les collections sont très variables également : les B.C.D ont plus ou moins d'ouvrages (cela va de quelques centaines à plusieurs milliers), et les plus pauvres doivent s'abstenir du prêt à domicile.

Une B.C.D peut au contraire jouer un véritable rôle de bibliothèque de quartier. C'est le cas de la B.C.D. des écoles Sully I et II. Constituée par les dons de parents d'élèves et gérée par des parents, cette bibliothèque assure deux permanences par semaine pour toute la famille des élèves de l'école (des livres pour adultes complètent les livres pour enfants). Une cotisation de 150 F par classe et par an permet d'acheter des livres pour enrichir la bibliothèque.

Les relations des écoles avec la bibliothèque municipale sont très variées également : d'une manière générale, les primaires ont plus de relations avec les bibliothèques municipales que les maternelles. Les écoles ne font pas véritablement la différence entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque pour Tous : il s'agit de "la bibliothèque du quartier". Au demeurant, un certain nombre d'écoles n'ont pas de relation avec d'autres bibliothèques et vivent tournées sur leur B.C.D. Inversement, avoir une B.C.D. n'implique pas forcément de la part des écoles l'envie de cesser d'aller emprunter à la bibliothèque ou de recevoir le bibliobus, d'autant plus lorsque la B.C.D. est petite et qu'elle ne pratique pas le prêt.

D'une manière générale, les bibliothèques municipales sont insuffisamment attractives pour les écoles : une B.C.D. peut être mieux achalandée que la bibliothèque du quartier (c'est le cas par exemple de la bibliothèque pour Tous Orgeval par rapport à la B.C.D. Galliéni<sup>114</sup>). Les bibliothèques de quartier n'offrant pas de disques, cassettes ou vidéo, leurs fonds n'apparaissent pas très différents de ceux de la B.C.D. (qui peut posséder ces supports), et peuvent décider une école à se replier sur sa B.C.D., à moins d'animations. Ce caractère peu attractif des bibliothèques publiques joue plus encore dans le cas des collèges et lycées, qui sont tous pourvus de C.D.I., majoritairement informatisés et ouverts aux supports audiovisuels<sup>115</sup>.

Les B.C.D., contrairement aux C.D.I. dans une certaine mesure, n'ont pas de contacts entre elles. Il est également curieux de constater que maternelle et primaire d'une même école ont très peu de relations, le cas de B.C.D. en est une illustration.

Si l'effort financier de la municipalité est indéniable en matière de B.C.D. puisqu'il se chiffre à 201 503 F en 1991, 64 085 F en 1992 et 90 515 F en 1993 (pour l'achat de mobilier, de

livres et, dans un cas, de matériel informatique<sup>116</sup>), rien que pour les projets d'école, en revanche il semble que le suivi des B.C.D. soit très insuffisant. Les B.C.D. dépendent de la direction de la Jeunesse, de l'Education et des Sports de la mairie. Or aux yeux des responsables de ce secteur, M. Rogier et Bertrand, l'aide municipale aux écoles est essentiellement financière, tout le reste étant du domaine de l'Education nationale. Cela explique que la municipalité reçoive peu d'informations quant au fonctionnement des B.C.D. et qu'elle ne coordonne en rien leur développement. Cette absence de coordination est fâcheuse car elle entérine une certaine inégalité (différence de motivations, de moyens propres, etc.) entre les écoles et donc entre les enfants. Il est également regrettable que la Direction de la Jeunesse, de l'Education et des Sports n'ait pas de relation avec les bibliobus scolaires et que même pour les actions lecture qui prennent place dans le temps scolaire elle n'ait aucun rapport avec la bibliothèque municipale. A Reims, ces actions lecture menées par la municipalité dans le cadre de l'aménagement du temps de l'Enfant sont d'ailleurs confiées à une association loi de 1901, assimilée à une M.J.C., le F.J.E.P. La Neuville. La direction de la Jeunesse, de l'Education et des Sports a en effet signé une convention d'accompagnement des projets d'action culturelles<sup>117</sup> dans les écoles avec le F.J.E.P., par délibération du Conseil municipal du 15 février 1993. C'est ainsi qu'en 1995 le F.J.E.P. organisera des ateliers d'écriture et une animation autour de Jean de la Fontaine avec deux écoles de la ville.

Outre ces aides de la mairie, il est également possible à une école d'obtenir des fonds supplémentaires pour la bibliothèque dans le cadre des contrats d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.), ces derniers étant renouvelables chaque année, mais cela nécessite du temps et de la pratique pour suivre la procédure administrative indispensable à l'aboutissement du dossier. La directrice de l'école primaire Jean Macé, qui bénéficie d'un C.A.T.E, reconnaît que le montage des dossiers pour ces subventions lui demande beaucoup de temps et que les autres chefs d'établissements scolaires ne peuvent pas tous se le permettre, car beaucoup s'occupent eux-mêmes d'une classe ou sont absorbés par la gestion du quotidien. Pour les écoles situées dans une Z.E.P., la Z.E.P. donne une certaine part dont une partie peut être affectée à la bibliothèque.

Si la municipalité souhaite se désengager dans une certaine mesure de la desserte des écoles il ne serait en aucun cas souhaitable de le faire brutalement et totalement, car du fait de l'absence de structure de remplacement, pour certaines écoles cela reviendrait à supprimer toute possibilité, pour l'enfant, d'emprunter un livre. En revanche il serait envisageable de compenser un désengagement progressif par une plus grande coopération avec les B.C.D. et un apport logistique qui pourrait se faire autour de la formation ou de l'animation (on pourrait alors s'acheminer vers un accueil de classes tel qu'il se pratique à Laon-Zola). A Mulhouse, les

actions en direction de l'école sont de ce point de vue particulièrement remarquables : jusqu'en 1990, la B.M. de Mulhouse proposait, comme cela se fait à Reims, des dépôts de livres dans les écoles, des prêts de séries pour la lecture suivie et des accueils de classes à la B.M. Les relations de la B.M. avec les enseignants passaient exclusivement par le conservateur. Mais en 1990, à la faveur de la restructuration de la bibliothèque, l'axe Education est devenue l'une des priorités de la B.M.

Cette orientation a fait suite à la publication des résultats d'une évaluation nationale des classes de C.M.2 et 6<sup>e</sup>, particulièrement alarmants pour Mulhouse. S'en sont émus différents acteurs - l'Inspection, le service Education-Vie scolaire de la mairie et la B.M. - qui ont signé une convention tripartite réglant les modalités d'une action commune. Cette convention (voir en annexe le texte de cette convention) précisait l'organisation des visites de classes, sur rendez-vous et préparées par l'enseignant, mais prévoyait également la création de B.C.D. dans les écoles, grâce à une enveloppe municipale de 50.000 F par an<sup>118</sup>. Cette somme, trop faible, nécessita de faire un choix parmi les écoles et seules les plus motivées furent dotées d'une B.C.D.<sup>119</sup>.

Contrairement à Reims, la B.M. fut étroitement associée à leur développement, elle fut notamment chargée d'assurer les acquisitions et le traitements des livres destinés aux B.C.D.<sup>120</sup>. A terme, ces B.C.D. devaient former un véritable réseau, capable de mettre en commun leurs ressources documentaires, mais ce n'est pas encore une réalité car des différences de détail demeurent dans le système de classement ou de fonctionnement des différentes B.C.D. Cette collaboration d'un genre nouveau entre la bibliothèque municipale et les bibliothèques scolaires a été permise par l'instauration d'un comité de pilotage chargé de déterminer les actions à mener. Enfin, pour gérer cette coopération au quotidien, un conservateur recruté en 1991 a rejoint la bibliothécaire à mi-temps chargée des réunions de commandes avec les écoles et depuis deux ans l'équipe s'est encore étoffée avec l'arrivée d'un conseiller pédagogique. Après quelques tâtonnements, la gestion des relations avec les écoles a été décentralisée au niveau des bibliothèques de quartier, chargées de mener avec le responsable B.C.D. de chaque école les réunions d'acquisition.

Pour insuffler une réelle animation dans ces B.C.D., la bibliothèque municipale a organisé de janvier à juin 1994 un rallye lecture inter-quartier, basé sur des questionnaires élaborés par les enfants sur des livres qu'ils avaient lus et culminant avec deux journées festives rassemblant des ateliers et des jeux autour du livre. Cette action a été possible grâce à une aide exceptionnelle de 145 000 F de l'Education nationale dans le cadre d'un plan départemental et sera reconduite l'an prochain car cette animation a permis une réelle intégration du livre dans la vie de l'école et fut un franc succès. Tout naturellement, le contrat de ville signé cette année par Mulhouse a retenu la lutte contre l'échec scolaire comme une de ses priorités. Le plan

B.C.D. sera donc intégré dans un plan lecture plus large, qui comprendra les actions lecture intervenant dans le cadre de l'A.E.P.S. (action éducative péri-scolaire).

La solution adoptée à Mulhouse découle assurément d'une politique volontariste de la ville, mais elle n'a pas coûté plus cher que la politique menée à Reims (voir chiffres *supra*), pour des résultats autrement plus positifs. Car l'engagement de la ville de Reims au niveau des B.C.D. est aujourd'hui largement à fonds perdu, du moins sans garantie aucune d'un bon fonctionnement. Il n'a pas non plus permis de faire des économies du côté de la bibliothèque municipale et des bibliobus scolaires puisque l'implantation de B.C.D. se faisant sans lien avec la B.M. celle-ci n'était pas avertie de ces créations et ne modifiait pas ses prestations.

Différentes villes ont également entrepris de développer des actions en direction des collèges et lycées, sans que cela soit facile car collèges et lycées ne dépendent pas des municipalités. La B.M. de Mulhouse par exemple propose des présentations de livres (thématiques ou de nouveautés) aux jeunes de 5e et 6e et des clubs lectures pour les 4e et 3e (voir pièce annexe).

##### 5. Lacunes dans la desserte des publics spécifiques :

Les publics spécifiques sont peu pris en compte à Reims (notamment si l'on compare avec ce que réalisent des villes comme Mulhouse), mais il est vrai que les publics concernés semblent peu demandeurs d'une aide, ou du moins que, si demande il y a, elle est encore très peu formalisée. Pour les non-voyants par exemple, deux associations existent à Reims : la croisade des aveugles et l'association Valentin Haüy (depuis longtemps implantée mais dotée d'un local depuis peu de temps). La croisade des aveugles n'a pas de service livres, elle publie un journal trimestriel mais ne s'occupe pas de lecture.

L'association Valentin Haüy n'a pas non plus de bibliothèque pour l'instant, mais ses adhérents peuvent être en relation avec la bibliothèque sonore Valentin Haüy de Paris, qui fait un prêt gratuit de cassettes (avec envoi également gratuit) sur catalogue. Les non-voyants peuvent également s'adresser aux donneurs de voix de Châlons-sur-Marne ou de Soissons. Sur Reims, ils ne peuvent actuellement bénéficier d'aucun service particulier quoique la nouvelle acquisition d'un local donne l'espoir de créer dans le futur une bibliothèque sonore à Reims<sup>121</sup>. Pour cela l'association Valentin Haüy aurait besoin de financeurs, toutefois aucun projet n'est véritablement monté. Il est difficile d'évaluer la demande et le nombre de gens concernés par ces services pour non et mal-voyants; si une petite centaine de personnes participent activement au fonctionnement des deux associations précédemment citées, il est à supposer que le public potentiel de ce service est beaucoup plus important, car il concerne

également les personnes âgées perdant peu à peu la vue. Aujourd'hui la bibliothèque municipale n'est pas un partenaire de ces actions, mais elle offre des ouvrages en Large vision dans chaque point du réseau, y compris dans le bibliobus urbain. Il y avait eu, il y a quelque temps, un projet associant le musée et la bibliothèque mais ce projet n'a pas vu le jour. Pour la bibliothèque il concernait l'acquisition d'ouvrages en braille. Seule la bibliothèque universitaire de Reims possède un matériel permettant une traduction en braille des ouvrages ou une lecture par synthèse vocale<sup>122</sup>.

On retrouve la même relative "satisfaction" du côté de l'institut régional de rééducation sensorielle et motrice (I.R.S.S.E.M.). Cet organisme possède une bibliothèque enfants et adultes qui semble leur suffire et ne bénéficie d'aucun dépôt de livres de la part de la B.M., malgré des offres du conservateur. L'institut gère la rééducation scolaire de ces enfants mais ne les abrite pas en permanence et gère peu de loisirs. De l'aveu même du directeur de cet établissement, la lecture n'est pas une priorité dans ces loisirs.

On retrouve la même volonté d'indépendance dans plusieurs maisons de retraite municipales. Certaines possèdent leur propre bibliothèque, gérée par les résidents et tenant des permanences une fois par semaine et cela semble leur suffire. Cependant ces institutions éprouvent des difficultés à se procurer des livres cassettes en raison de leur prix et cela pourrait être un créneau de la B.M. que de constituer un catalogue de livres-cassettes qui pourraient être utilisées par les personnes âgées comme par les non-voyants. La responsable du bibliobus urbain dessert certaines maisons de retraite et serait prête à faire un dépôt des ouvrages en Large vision possédés en double par la bibliothèque, mais cela aurait besoin d'être organisé, voire conventionné.

Du côté de la Petite enfance, secteur prioritaire au niveau national, rien n'a été fait, au regret de Chantal Valentin, de la D.R.A.C. Des contacts avaient été pris entre Mme Desoindre et Mme Dieuleveu au centre social Apollinaire autour des bébés lecteurs, mais cela n'a débouché sur rien de concret, hormis la rédaction d'une bibliographie et la réalisation d'une exposition par Carnegie. Aujourd'hui Mme Dieuleveu organise différentes animations pour les "bébés lecteurs" sur les centres sociaux de Val de Murigny (Turenne et Apollinaire), mais cela ne va pas au-delà.

La B.M. apparaît un peu en retrait en matière de desserte de publics spécifiques. La desserte de ces publics est certes coûteuse (en temps et en personnel notamment), mais c'est à ce prix que la B.M. devient un service public, réellement accessible à tous les publics.

## 6. La constitution d'un plan d'action en matière de lecture publique :

Pour l'heure, la priorité doit être d'entamer une réflexion sur le rôle des bibliothèques à Reims et d'établir un plan de développement de la lecture dans la ville, un plan cohérent privilégiant certains axes de développement et, dans un deuxième temps, de réorganiser la bibliothèque municipale en fonction de ces axes retenus. Ces axes peuvent être l'éducation, la desserte des publics spécifiques, la lutte contre l'illettrisme ou la mise en valeur du patrimoine écrit, mais quels qu'ils soient, ils devront être validés par la municipalité et s'assortir de moyens d'action privilégiés dans ce domaine.

La bibliothèque municipale est extrêmement anxieuse de se voir fixer un axe de développement et de travail. En effet jusqu'à maintenant et malgré une demande du précédent conservateur en chef, Mlle Belayche, il n'y a pas eu de véritable réflexion menée sur le développement de la lecture et sur la place que devrait y prendre la bibliothèque. Cette absence de planification rend la tâche de la bibliothèque difficile et son futur incertain. Les avantages d'une telle planification sont pourtant patents : cela permettrait déjà, au niveau budgétaire, de rationaliser les dépenses en les étalant sur plusieurs années. Elle favoriserait également la cohérence des projets concernant la bibliothèque, qui ont pour l'instant tendance à surgir de façon anarchique avec le risque de disparaître tout aussi vite. Un axe de direction ferme permettrait à la bibliothèque d'orienter sa politique et surtout de réorganiser ses services en fonction des axes de développement qui auront été privilégiés.

L'animation peut et doit sans doute être une priorité fixée à la bibliothèque (c'est notamment l'avis de la D.R.A.C.). C'est une nécessité pour améliorer l'image de la bibliothèque municipale (on pourrait par exemple imaginer une intégration de la bibliothèque dans les circuits touristiques de la ville et des conférences sur les expositions montées par la bibliothèque). Mais des animations nécessitent des moyens et une ligne d'animation, d'autant plus nécessaire que les animations de la B.M. sont régulières et non pas quelques coups médiatiques dans une saison.

Si l'on se fie aux priorités de l'actuelle équipe municipale, l'accent est mis sur les quartiers et sur la lutte contre l'exclusion et la marginalisation. Les préoccupations de la bibliothèque s'intègrent tout à fait dans cette optique mais la B.M. doit avoir les moyens de sa politique et notamment un réseau plus solide, avec des points de desserte accrus, collant davantage à la réalité géographique de la ville de Reims en cette fin de XXe siècle. En outre il semble difficile de faire l'impasse sur un grande médiathèque centrale à vocation régionale.

### 7. Une B.M.V.R. pour Reims ? :

Reims fait partie des 32 villes éligibles à la troisième part du concours particulier et à ce titre susceptibles de posséder une B.M.V.R.<sup>123</sup>, car elle a plus de 100 000 habitants et plus de 250 000 ouvrages pour adultes. En outre Reims, bien qu'elle ne soit qu'une sous-préfecture assure déjà un rôle de capitale régionale : son université notamment lui assure une position de leader, qu'il s'agirait cependant de conforter. La situation actuelle de la centrale, à elle seule, justifie amplement la construction d'un nouveau bâtiment (ne serait-ce que pour se conformer aux règles en matière d'accueil de public) et l'absence de supports audiovisuels actuellement sur le réseau municipal rémois (cas unique pour une ville de l'importance de Reims) dicte la réalisation d'une médiathèque.

La mairie semble reculer devant la B.M.V.R en raison des normes de construction qu'elle impose à la ville et du coût qui en découle : or dans le cas de Reims ces normes sont presque incontournables. Un projet de B.M.V.R. oblige à posséder une centrale de 10 000 m<sup>2</sup>, mais l'Etat reconnaît la possibilité d'une tête de réseau sur deux sites, ce qui se révèle une solution assez fréquente notamment dans la catégorie des villes de 100 à 300 000 habitants (une dizaine, parmi les 34 B.M. comprises dans cette tranche possèdent deux sites). Carnegie représentant déjà plus de 3500 m<sup>2</sup>, resterait à construire 6000 à 6500 m<sup>2</sup>. Or c'est un minimum pour accueillir la lecture publique dans une ville de la taille de Reims et pour faire face aux 30-35 000 lecteurs attendus. On a observé que les médiathèques échappaient toujours au surdimensionnement car sans que les projets soient trop timides, l'augmentation de l'offre semble induire celle de la demande<sup>124</sup>. Quant à l'aspect multimédia des collections, qui semble inquiéter la mairie mais qui est requis dans un projet de B.M.V.R., il est désormais aussi naturel que le support papier et ne se traduit pas par des surcoûts importants.

La solution de la B.M.V.R., à l'heure actuelle, apparaît surtout comme un moyen de financement privilégié par l'Etat, dont l'aide se monte théoriquement à 40%<sup>125</sup>. Cette aide est d'autant plus appréciable qu'elle est versée sur devis, avant le début des travaux. Un projet de B.M.V.R. a également plus de chance d'être financé par la région et le département bien qu'il n'existe en la matière aucune obligation. Il serait dommage de devoir se passer de l'aide de l'Etat. Mais la principale contrainte de la B.M.V.R. est une contrainte de calendrier. L'enveloppe de la troisième part du concours particulier est en effet une enveloppe fermée, qui prendra fin au 31 décembre 1996. Les projets de B.M.V.R. devront donc être déposés avant cette date en prenant garde au fait que cette enveloppe va s'épuisant au fil des ans.

La construction d'une B.M.V.R. se traduirait à l'évidence par une forte augmentation des charges de fonctionnement, mais cette augmentation apparaît d'autant plus forte qu'on part de trop peu à Reims, dans tous les domaines. Mlle Belayche estimait ces augmentations à

près de 4 millions pour le personnel<sup>126</sup>, en recrutant 24 personnes supplémentaires, à 1 million supplémentaire pour le budget annuel d'acquisition d'ouvrages et à 2,5 millions pour les frais de fonctionnement, ceux-ci étant majorés par la position sur deux sites. Le poids que représente le personnel dans l'accroissement des dépenses de fonctionnement est le plus lourd mais l'effectif et la qualification du personnel sont capitaux dans la bonne marche d'une bibliothèque car ils permettent la rapidité de l'acquisition des ouvrages et de leur mise à disposition du public, une plus grande amplitude d'ouverture, la qualité et la diversité des animations mais aussi la capacité à coopérer avec les bibliothèques du "tiers réseau" ou d'autres équipements culturels. Un nouveau bâtiment, doté de surfaces plus grandes, qu'il s'agisse ou non d'une B.M.V.R. devra donc se traduire par une montée en puissance du personnel, et surtout du personnel qualifié, par recrutement mais aussi par formation du personnel déjà affecté à la bibliothèque (voir le cas de la bibliothèque d'Orléans). Ce recrutement peut parfaitement se faire de façon échelonnée, en trois étapes : avant l'ouverture pour préparer les collections du nouveau bâtiment, à l'ouverture et après l'ouverture pour faire face à l'accroissement du public.

En revanche les contraintes de fonctionnement d'une B.M.V.R. sont actuellement très imprécises. Le texte de la loi qui prévoit l'organisation de la troisième part du concours particulier indique qu'une B.M.V.R. doit fonctionner en réseau, mais ne précise nullement ce que cela recouvre. Cela peut-être la mise en place d'un réseau informatique d'informations bibliographiques et d'accès aux catalogues, une participation à la circulation régionale de documents, une coopération en matière d'acquisitions, de conservation, d'animation ou de formation. Dans la réalité des faits, pour les villes qui se dotent actuellement d'une B.M.V.R. la coopération est dans un premier temps assez peu de choses (c'est le cas de Limoges, d'Orléans et de Poitiers). Il est important de souligner que les B.M.V.R. restent avant tout des bibliothèques municipales, leur action dépend toujours de la politique de lecture publique de la collectivité responsable.

L'implantation d'une nouvelle centrale doit être mûrement réfléchie. En règle générale on estime qu'une centrale doit être placée dans le centre attractif de la ville, à proximité d'un circuit piétonnier bien desservi par les transports publics, afin de bénéficier d'une accessibilité maximale. C'est pourquoi il semble indispensable qu'à Reims elle se fasse dans le centre ville, à faible distance du théâtre, noeud du réseau des bus. Le périmètre de la cathédrale serait, de ce point de vue, un lieu culturel fort où elle pourrait trouver un terrain d'accueil privilégié. Une implantation au niveau de la rue Rockefeller par exemple<sup>127</sup>, aux abords directs de la cathédrale, serait intéressante car les environs de la cathédrale ont besoins d'être dynamisés. Un précédent essai d'implantation de commerces a été un échec, mais un équipement culturel

pourrait parfaitement donner une impulsion à ce quartier sans dénaturer l'ensemble culturel formé par l'une des extrémités de la Voie des Sacres (cathédrale, Palais du Tau, Musée des Beaux Arts). Cet emplacement aurait aussi l'avantage de n'être pas éloigné du site actuel de la Centrale, qui serait conservée pour former la seconde partie de la tête de réseau.

### Conclusion :

La situation de la lecture publique à Reims apparaît à l'évidence difficile. Cette situation est d'autant plus difficile qu'elle est pénalisée par un lourd héritage, de plusieurs décennies de désintérêt pour la bibliothèque (ce en quoi le profil rémois se démarque un peu du tableau national). La lecture publique à Reims manque à la fois d'équipements (et surtout d'équipement publics pour servir de fers de lance), de projets fédérateurs autour desquels pourrait s'organiser un partenariat avec les différentes bibliothèques associatives (pour l'instant très cloisonnées), d'une politique cohérente et directive. Car le constat premier de cette étude est un problème certain de cohérence dans la politique menée par la ville en matière de lecture. L'impression générale qui en découle est celle d'une juxtaposition d'animations autour du livre et de l'écriture, événements bien souvent couronnés de succès mais qui, faute de relais dans des structures de lecture développées et attractives, se révèlent bien souvent sans pérennité aucune. Cette situation nécessiterait plus de concertation, d'une part entre les différents acteurs en matière de lecture et de bibliothèques, mais également entre les différentes instances municipales dont dépendent plus ou moins directement des bibliothèques (municipales, associatives ou scolaires). D'autre part, la lecture publique a véritablement besoin d'une "locomotive", qui à l'heure actuelle ne peut être que la bibliothèque municipale, mais à condition d'être renforcée.

Le développement de la bibliothèque municipale est une absolue nécessité et un devoir vis à vis des rémois (et plus largement des habitants de l'agglomération rémoise). La ville se doit en effet de répondre à leurs besoins en terme de formation initiale et permanente mais aussi en matière de culture et de loisirs. Aucune institution culturelle ne reçoit autant de visites et n'a autant d'inscrits que la bibliothèque; de plus, alors que la majorité des autres lieux culturels ne font l'objet que de visites occasionnelles (musées, théâtre, etc.), la bibliothèque peut être et est pour une importante partie de la population un endroit de fréquentation régulière et courante, où elle passe de longs moments. La bibliothèque municipale mériterait à ce titre que l'on se préoccupe de son sort et qu'on lui accorde les moyens de satisfaire davantage son public. La bibliothèque doit également avoir les moyens d'une véritable action de séduction envers le public qui la boude actuellement, afin de toucher au moins 20 à 25% de

la population, chiffre conforme à la moyenne nationale : ces moyens sont la modernisation des locaux et des fonds de la bibliothèque, mais aussi une politique d'animation plus développée et moins élitiste. Enfin, les bibliothèques peuvent et doivent devenir le centre des activités culturelles locales; cela passe, à Reims, par une plus grande association de la bibliothèque municipale aux différentes actions culturelles menées par la ville.

Certes, la bibliothèque municipale est un équipement qui coûte cher en investissement et notamment en personnel (ce qui fait reculer les municipalités en temps de crise), mais rapporté au nombre et à la diversité du public desservi, le coût de fonctionnement régulier d'une bibliothèque municipale apparaît sinon modeste, du moins modéré et justifié. De plus comme le rappelait le premier Contrat de ville, la lecture publique est une "base indispensable à l'ouverture sur toutes les autres pratiques culturelles, mais aussi sociales et économiques" et "joue un rôle primordial au niveau de l'éducation et de la formation et représente un levier fondamental du développement individuel". Pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation, la bibliothèque est l'outil culturel le plus adapté; elle représente un pont entre la Culture, l'Education et le Social. Loin d'être un équipement de luxe, la bibliothèque est sans aucun doute l'équipement culturel le plus démocratique et le plus susceptible d'un large consensus.

La triste situation de la lecture publique à Reims s'insère, il est vrai, dans un contexte régional peu brillant, mais la situation est en train d'évoluer dans les grandes villes comme dans les petites et moyennes communes de la région. Autour de Reims, les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à s'informatiser et à ouvrir des sections discothèques et vidéothèques (c'est le cas d'Epernay et de Chaumont notamment). La ville de Troyes a également des projets ambitieux pour sa bibliothèque et envisage la construction d'une B.M.V.R. Souhaitons que ce dynamisme nouveau, constaté en Champagne-Ardenne, n'épargne pas la ville de Reims.

## NOTES

- <sup>1</sup> Direction du livre et de la lecture, *Objectif lecture*, Paris, D.L.L., 2e édition mise à jour, 1989. Cela correspond aux bibliothèques mises en place par "certaines institutions publiques (établissements d'enseignement primaire et secondaire, établissements de soins, établissements pénitentiaires) ainsi que des organismes privés (associations, comités d'entreprise)".
- <sup>2</sup> Richter (Noë), *Bibliothèques et éducation permanente. De la lecture populaire à la lecture publique*, 1981
- <sup>3</sup> Certaines sont d'ailleurs gérées par C.B.P.T., comme la bibliothèque du comité d'entreprise de la verrerie B.S.N. (qui accueille également des classes de l'école Jules Ferry pour des animations) ou celle de l'institut Godinot.
- <sup>4</sup> Ce qui est fait en annexe, de façon volontairement descriptive.
- <sup>5</sup> Ces délibérations du Conseil municipal sont conservées à partir de 1900. Pour la période antérieure, le XIXe siècle, ces délibérations ont disparu dans l'incendie de l'Hôtel de ville durant la guerre 1914-1918. Quatre recueils de délibérations ont toutefois été publiés pour le XIXe siècle, de façon non exhaustive (trois sont conservés aux Archives municipales).
- <sup>6</sup> Les bibliothèques populaires sont apparues en province sous la Monarchie de Juillet, mais elles se développent véritablement à partir de 1860. En 1874, date de la première réglementation nationale des bibliothèques populaires par le ministre de l'Instruction publique Jules Simon, il en existe 773.
- <sup>7</sup> L'installation de la bibliothèque municipale au premier étage de l'Hôtel de ville date de 1806-1808.
- <sup>8</sup> *Recueil des arrêtés et règlements d'administration et de police municipales de la ville de Reims 1751-1879*. Reims : Masson, 1879. Ce sont les arrêtés et règlements anciens encore en vigueur.
- <sup>9</sup> Il doit s'agir des deux bibliothèques populaires dont les responsables sont invités à l'inauguration de la bibliothèque Holden en 1887 (G. Laurent. *Catalogue de la bibliothèque populaire municipale du faubourg Cérès*. Reims : imprimerie ouvrière, 1902).
- <sup>10</sup> Eugène Morel. *Bibliothèques*. 1908, p. 152-155.
- <sup>11</sup> Depuis la fin du XIXe siècle et jusqu'à la première guerre mondiale.
- <sup>12</sup> La bibliothèque de la rue du Jard est ouverte le dimanche de 10 heures à midi et dispose de 2280 volumes, celle de l'avenue de Laon est ouverte de 14 à 16 heures, et possède 895 volumes.
- <sup>13</sup> La Société Industrielle de Reims est implantée 18 rue Ponsardin à la fin du XIXe siècle, puis 55 rue Libergier, au sein de l'Ecole professionnelle.
- <sup>14</sup> Et depuis 1883-1884 au moins.
- <sup>15</sup> Dont les archives ne sont pas localisées.

- <sup>16</sup> La consultation des annuaires Matot-Braine des années d'après-guerre indique qu'avant cette réalisation il y a eu un autre projet de construction de bibliothèque : en 1925-1926 est envisagée la reconstitution d'une bibliothèque populaire rue Libergier, qui devait être placée sous la direction du comité rémois de la Ligue de l'Enseignement mais dotée par la ville.
- <sup>17</sup> Il faut pourtant rémunérer des employés à raison de 2000 F par mois, pour classer et entretenir les livres, surveiller la salle et organiser les prêts deux heures par soir, sauf le dimanche.
- <sup>18</sup> En 1961-1962, un comité consultatif auprès de la bibliothèque municipale de Reims est créé pour remplacer le comité d'inspection et d'achat des livres de la bibliothèque municipale.
- <sup>19</sup> Voir à ce sujet l'article de Claudine Belayche "La construction de la bibliothèque municipale de Reims", dans le tome 4 de *l'Histoire des bibliothèques françaises*, sous la direction de Martine Poulain.
- <sup>20</sup> Durant la construction des nouveaux locaux, la bibliothèque est momentanément abritée par les nouveaux bâtiments du Musée, rue Chanzy.
- <sup>21</sup> Mlle Odette Réville (licenciée es-lettres) a été recrutée par la bibliothèque en 1927, à la suite de la réorganisation des tâches consécutive à l'emménagement dans le nouveau bâtiment construit grâce à la dotation Carnegie; elle était d'abord chargée de la confection et de la mise à jour des fiches du catalogue.
- <sup>22</sup> Lettre conservée dans les archives de la bibliothèque Carnegie.
- <sup>23</sup> La création de cette salle enfantine place la bibliothèque municipale de Reims parmi les premières ayant eu le souci du jeune public, même si l'on ne peut encore parler de section enfantine à part entière. En 1954, n'étaient encore recensées en France que 39 bibliothèques pour enfants, et on en comptait 49 seulement, dix ans plus tard.
- <sup>24</sup> En 1948, le tarif étudiant disparaît.
- <sup>25</sup> Ce maire s'est illustré par un souci d'installer dans les quartiers périphériques l'équipement socio-culturel et sanitaire indispensable à la vie de quartier. Son souci des bibliothèques de canton s'intègre donc à un plan global d'amélioration des quartiers, ce que n'a pas poursuivi son successeur, M. Taittinger, élu en 1959.
- <sup>26</sup> Désormais les statistiques de ces quatre bibliothèques vont s'ajouter à celles de Carnegie dans le *Bulletin administratif* de la ville.
- <sup>27</sup> Cette solution était en outre encore expérimentale puisque le premier bibliobus urbain n'est mis en place qu'en 1956, à Grenoble.
- <sup>28</sup> Le fonds "ancien" de cette bibliothèque populaire est actuellement conservé à Carnegie, où l'on a choisi de respecter sa cohérence et son intégrité, en raison de son intérêt historique.
- <sup>29</sup> Nouveau quartier créé dans les années 1960 et rapidement doté d'une importante population.
- <sup>30</sup> Ce pourcentage ne prend en compte que les inscriptions, car ce sont les seules statistiques que la bibliothèque peut faire actuellement. Il ne tient pas compte des nombreuses personnes fréquentant la bibliothèque en consultation sur place, mais sans emprunter à domicile (la consultation sur place est libre et gratuite et ne nécessite aucune carte de lecteur)

- 31 Au niveau national, la répartition des postes se fait de la manière suivante 20% de catégorie A, 38% de catégorie B et 42% de catégorie C.
- 32 Les normes, en matière d'espace pour le personnel, sont de 15 m<sup>2</sup> par agent. Il est inutile de dire qu'à Reims on en est loin.
- 33 L'annexe fait 120 m<sup>2</sup>, mais le grenier n'est pas utilisable à moins de travaux.
- 34 La responsable de la bibliothèque est aussi présidente du centre social.
- 35 L'étude d'Hélène Tranoy, en 1990 [*Les Lieux de la lecture de loisirs dans le département de la Marne (Bibliothèques et autres lieux de prêt) : étude géographique*, Reims, 1990, 139 p. Mémoire de maîtrise, Reims, institut de géographie, 1990] met en évidence la faible zone d'attraction de cette bibliothèque. Si les abords immédiats se caractérisent par un fort taux de fréquentation, les indices, passé ce périmètre restreint, tombent vite bas.
- 36 Croix-Rouge se divise en trois entités bien distinctes car lors de la conception du projet Croix Rouge qui devait comporter 12 000 logements, les élus locaux préférèrent à un quartier doté de nombreux équipements une organisation en trois parties : administrative, universitaire et Murigny.
- 37 La contenance du bibliobus oblige à cette limitation, d'autant que le bibliobus ne se réapprovisionne pas à son dépôt en cours de semaine.
- 38 Une quarantaine d'instituteurs sont concernés par an.
- 39 Depuis septembre 1994, en prévision de l'informatisation, la bibliothèque a commencé à cataloguer albums et B.D. enfants, mais faute de personnel qualifié supplémentaire pour assurer ce surcroît de travail, le catalogage est effectué par des secrétaires, sans formation pour cela.
- 40 En ce qui concerne les bibliothèques d'entreprise, la situation est plus confuse; de plus leurs conditions d'accès étant restreintes, j'ai choisi de les écarter de cette étude.
- 41 A Reims, les cinq hôpitaux de la ville sont desservis par Culture et bibliothèque pour tous, au travers de l'association de la bibliothèque du centre hospitalier. Les bibliothèques installées dans les hôpitaux rémois ont été créées dans cet ordre : Maison Blanche en 1969, puis l'Hôpital américain, Sébastopol, Capucins et Robert Debré. Les bibliothèques des hôpitaux d'Épernay, Vitry-le-François, Fismes et Sézannes fonctionnent sur le même modèle qu'à Reims. Sur Reims, les bibliothèques d'hôpitaux emploient 65 bénévoles. Leur budget est bien différencié de celui de C.B.P.T. et provient essentiellement des subventions de la ville, du C.H.R., du département, des Amis de l'American hospital et de l'institut Godinot. Pour l'heure, ces bibliothèques fonctionnent par des visites (une demi-journée par semaine) dans les services, grâce à des chariots, mais elles songent à ouvrir des permanences pour doubler ces visites avec chariots.
- 42 Dans aucune des six villes retenues pour servir de comparaison à Reims on ne retrouve un tel réseau de C.B.P.T.
- 43 Car l'Union reçoit, de nombreux éditeurs, un exemplaire des nouvelles parutions, pas trop spécialisées ou intellectuelles, pour alimenter les *Notes bibliographiques* et donner un avis sur l'ouvrage.
- 44 Les derniers tarifs des abonnements sont 420 F pour les *Notes Bibliographiques* et 250 F pour *Livres jeunes aujourd'hui* en France et 580 F et 295 F pour l'étranger.

- 45 Ces différentes rubriques sont : romans français, romans étrangers, romans de détente, romans policiers, Science fiction, cassettes parlées, B.D., documentaires (philosophie, sciences sociales, Beaux Arts, littérature, histoire, biographies).
- 46 Les rubriques de la revue sont : romans seniors, romans juniors, romans enfants, contes, images, B.D. documentaires.
- 47 Le réseau marnais occupe quelques 200 bénévoles sur Reims.
- 48 On peut trouver des informations complémentaires sur l'Action catholique dans *La Lecture et ses institutions : la lecture publique, 1919-1989*, par Noë Richter. Plein Chant, 1989 et dans le tome 4 de *l'Histoire des bibliothèques françaises*.
- 49 Discussion avec Mme Catherine Mensior, responsable du Centre départemental de la Marne.
- 50 Le mot "social" doit être entendu dans un sens large : C.B.P.T. revendique par là une intégration au sein de la société actuelle, de la vie quotidienne.
- 51 Il s'agit d'une aide financière individuelle conçue en six passeports de 50 F chacun, utilisables pour pratiquer différentes activités, parmi lesquelles la bibliothèque.
- 52 Lors de ce concours chaque enfant devait faire tamponner son passeport à la B.M. de Reims, B.M. de Cormontreuil, B.M. annexe de Croix-Rouge, Bibliothèque pour Tous des Châtillons, le bibliobus et le C.D.I. du collège.
- 53 L'implantation à Mozart s'est faite à la suite d'un article dans le journal qui annonçait que le foyer rémois, constructeur des logements de Wilson, prévoyait un local pour une bibliothèque.
- 54 La bibliothèque des Elus en réalise 10 100 et celle de Cernay-Europe 8300.
- 55 La Direction de la Culture a versé à C.B.P.T. (subventions exceptionnelles ou subventions d'équipement, et non subventions de fonctionnement) : 25 000 F en 1989, 35 000 F en 1990, 76 000 F en 1991, 47 000 F en 1992 et 74 000 F en 1993. A cela s'ajoute la subvention accordée à l'association de la bibliothèque du centre hospitalier, de 12 000 F en 1993.
- 56 La responsable de la bibliothèque fait partie du conseil d'administration de cette association, mais leurs relations autour du livre sont faibles.
- 57 L'association des travailleurs migrants, aujourd'hui disparue.
- 58 C'est, pour l'année, 40 F pour le jeune seul, 100 F pour l'adulte seul et 120 F pour une famille.
- 59 Mais la personne que j'avais rencontrée durant mon stage, et qui était réellement passionnée par le livre vient de quitter Reims, ce qui illustre en quelque sorte l'obstacle principal d'une action de longue durée dans les M.J.C. : la mobilité de leurs cadres.
- 60 La cotisation adulte est de 60 F, 45 F pour les 16-21 ans et 40 F en dessous.
- 61 La M.J.C. a pour tarifs d'inscription : 30 F pour les moins de 16 ans et 50 F pour les autres, plus la cotisation aux activités.

- <sup>62</sup> La raison en est qu'ils craignent que les bénévoles de C.B.P.T. ne puissent faire face à leurs demandes d'animation.
- <sup>63</sup> La cotisation annuelle est de 50 F, 25 F pour les enfants et 100 F pour les familles.
- <sup>64</sup> Certaines animatrices ont une formation de Culture et bibliothèques pour Tous.
- <sup>65</sup> La cotisation au centre Saint-Exupéry est de 50 F.
- <sup>66</sup> Il s'agit de *Répertoire des disques compacts, Diapason et Compact*.
- <sup>67</sup> Les tarifs sont : 7 F par C.D. (pour un ou deux C.D.), 20 F pour 3 C.D., 25 F pour un coffret de 4 C.D. (30 F pour coffret de 5 C.D.). Il y a la carte-pass à 90 F pour l'emprunt de 15 C.D.
- <sup>68</sup> Mélimôme a accueilli 17 500 spectateurs en 1993. La prochaine édition comprendra des rencontres littéraires.
- <sup>69</sup> Le F.J.E.P. a, pour ses deux festivals, des partenaires variés (C.N.A.T., Ethnic's, Z.E.P., association de parents) mais la bibliothèque municipale n'en fait pas partie.
- <sup>70</sup> Cette formation, qui n'aura pas lieu en 1994-1995, a rassemblé en 1993-1994, des responsables de centres sociaux, des animateurs de C.D.I. d'établissements privés, des agents de bibliothèques rurales. L'une des responsables de la formation était Mme Dieuleveu, du centre social Apollinaire.
- <sup>71</sup> Ce deuxième tarif a été institué pour éviter d'être assimilé à une garderie.
- <sup>72</sup> La responsable de la bibliothèque du centre social trouve la bibliothèque trop petite et estime que Mozart ne fait déjà plus partie du même quartier que le sien du fait de la séparation entre SIR I et SIR II.
- <sup>73</sup> Direction du livre et de la lecture, *Objectif lecture*, Paris, D.L.L., 2e édition mise à jour, 1989.
- <sup>74</sup> *Ibid.*
- <sup>75</sup> Voir en annexe le récapitulatif des dépenses culturelles de la ville de Reims entre 1986 et 1993.
- <sup>76</sup> En fait il semble que suivant les chiffres de la mairie de Reims, cela ait été vrai pour 1989, année où la ville de Reims a dépensé 595 F/habitant mais qu'en 1990 elle ait dépensé 760 F par habitant, ce qui reste faible.
- <sup>77</sup> Qui plus est, le pré-engagement transite par la Direction de la Culture, qui se charge de le rédiger, d'où un délai de plusieurs jours avant que la bibliothèque ne reçoive l'autorisation de passer commande.
- <sup>78</sup> A la Bibliothèque municipale de Corbeil-Essones par exemple, a été mis en place un système plus souple qui combine une régie d'avances de plusieurs milliers de francs (à Reims la régie d'avances est de 800 F) et une liaison informatique directe de la bibliothèque avec les services financiers, ce qui permet à la bibliothèque d'engager directement ses dépenses. A Mulhouse, les directeurs des établissements culturels de la ville peuvent signer pour des dépenses qui n'excèdent pas 50 000 F et n'ont qu'à justifier leurs choix a posteriori.

- 79 En plus des crédits Contrat de ville, M. Patrolin dispose d'un budget de 270 000 F pour des actions de développement culturel dans les quartiers : c'est sur ces crédits qu'a été financée l'opération "Passeport-bibly".
- 80 Croix Rouge a une annexe municipale mais uniquement une section enfants.
- 81 Les uns et les autres font partie de la M.O.U.S., Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, aujourd'hui dirigée par l'ancienne Directrice de la Culture.
- 82 A titre d'exemple, en 1994 deux actions lecture ont été subventionnées au titre du Contrat de ville : il s'agit du festival Mélimôme organisé par le F.J.E.P. la Neuville et la résidence de l'écrivain Manz'ie organisée par le centre social Wilson. L'une et l'autre ont reçu 50 000 F de la ville et 50 000 F de l'Etat.
- 83 Certaines de ces visites d'écrivains se sont faites dans le cadre de la B.M., mais celle-ci a déposé relativement peu de projets.
- 84 A Rennes en revanche, lors de l'élaboration de chaque dossier de programmation d'équipements de quartier, la question de l'opportunité de créer une annexe de bibliothèque est examinée. Le réseau de la B.M. de Rennes, ne comprend pas moins de treize bibliothèques, pour une population sensiblement équivalente à celle de Reims.
- 85 Le catalogue de la B.M. donne également accès aux collections des centres de documentation de l'Ecole des beaux arts, du musée et du conservatoire.
- 86 Le catalogue de la B.M. donne accès aux collections de la documentation du musée d'Art moderne, de la bibliothèque de l'Ecole des Beaux Arts, à différentes sections de la bibliothèque universitaire, au service de documentation de l'école de commerce et à la médiathèque du conservatoire entre autres services.
- 87 Des permanences ont lieu le lundi et le mercredi après-midi, ainsi que le jeudi, toute la journée.
- 88 Son budget d'acquisition de documentation se montait, en 1994, à 10 000 F.
- 89 Le catalogage sur fiches par titre est achevé, le catalogage sujet est, lui, en cours.
- 90 Vue l'impasse actuelle, le directeur de l'E.S.A.D. avait même proposé à la bibliothèque Carnegie de récupérer le budget d'acquisition de l'école afin qu'elle se charge des acquisitions. La bibliothèque avait refusé faute de place et parce qu'elle ne se trouve pas dans les meilleurs conditions pour accueillir les étudiants de l'E.S.A.D.
- 91 Les revues ne sont pas dépouillées et le catalogage n'est pas normalisé.
- 92 Les professeurs de l'école sont également invités à remettre des listes de bibliographie (cela est rare) et les suggestions d'élèves sont prises en compte.
- 93 La bibliothèque de la Chambre de Commerce et d'Industrie, dénommée C.C.I. Infos, possède une collection de périodiques importante (250 abonnements) ainsi que des dossiers de presse constitués sur les grands thèmes régionaux (sur l'économie, mais aussi la culture, l'environnement, les institutions régionales, etc.) régulièrement alimentés depuis 1974 et des dossiers d'entreprise. Elle est également dépositaire du fichier des entreprises de la Marne. Elle reçoit environ 10 000 demandes d'information et désire à l'avenir se recentrer sur ses interlocuteurs naturels, les entreprises et les collectivités, pour pouvoir en traiter davantage (les étudiants devront trouver un autre centre d'informations).

94 Cette bibliothèque, essentiellement consacrée à la religion, compte environ 50 000 ouvrages et une quarantaine d'abonnements. Elle est largement ouverte au public et le paiement d'une cotisation permet le prêt à domicile.

95 C'est le cas par exemple de la communauté urbaine de Dunkerque qui a réalisé la mise en réseau télématique des bibliothèques et centres de documentation de l'agglomération (c'est le 36-14 Bily).

96 Par exemple la bibliothèque de l'E.S.C. et celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie échangent des listes de leurs abonnements, mais elles ne le font pas avec la B.M. C.C.I. Infos diffuse également sa liste de périodiques auprès de l'agence d'urbanisme, de l'I.N.S.E.E., de la B.U. Cette bibliothèque a parfois recours à la B.U., mais pas à la B.M., dont la collaboration est jugée lourde et difficile. Sa responsable n'est pas opposée à une meilleure connaissance des ressources et du fonctionnement de la B.M., mais elle ne désire pas recevoir son public.

97 Voir les exemples de partenariats de la B.M. avec différents établissements culturels développés à Amiens (pièce annexe).

98 Le district de Reims comprend six villes : Reims, Tinquieux, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Bezannes et Bétheny.

99 Encore faut-il noter que Rennes, dans la même situation, a créé une commission "culture" du district en 1989, afin de partager et confronter les expériences menées par les différentes villes de son district.

100 Les tarifs de la bibliothèque municipale de Reims sont, pour les adultes, de 45 F pour les rémois et de 110 F pour les non-rémois. Les tarifs de la B.M. de Tinquieux sont 50 F pour les adultes et la gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans ainsi que pour les étudiants

101 Ces livres sont pris dans le magasin commun aux bibliothèques de quartier et bibliobus, qui regroupe quelques 50 000 livres.

102 A Reims, le taux de renouvellement du public adultes est environ de 50% (les nouveaux inscrits sont moins nombreux dans les annexes).

103 Notamment le public jeune.

104 L'exemple de Villeurbanne est éloquent à ce sujet : l'absence d'annexes dans les quartiers a accru l'assaut sur la médiathèque, ce qui a fini par poser des problèmes pour maîtriser le public des jeunes.

105 Les bibliobus sont le type de desserte le plus coûteux et ne rendent pas les mêmes services qu'une annexe; ils touchent surtout les éléments déjà lecteurs de la population et les plus motivés par la lecture : ils répondent à la demande mais ne la suscitent pas car ils ne permettent que peu la conquête de nouveaux publics. C'est pourquoi une ville comme Rennes a choisi de multiplier ses bibliothèques et de supprimer le bibliobus.

106 Suivant le recensement de la population effectué en 1990.

107 C'est-à-dire plus de 12% de la population rémoise.

108 49% de la population de Croix-Rouge a moins de 24 ans, 87% de la population a moins de 50 ans.

- 109 Voir en annexe l'équipement et les surfaces souhaitables pour une annexe desservant 18 000 habitants (c'est le maximum pour une bibliothèque annexe), tableau tiré de *La Bibliothèque dans la ville*, sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck. - Paris : Ed. du Moniteur, 1984. p.27.
- 110 Cette université connaît un accroissement important de ses effectifs : plus 30% sur trois ans, essentiellement dans le domaine Droit-Lettres-Economie et non dans celui de la Santé.
- 111 Les B.C.D. sont apparues en 1984, dix ans après la création des premiers C.D.I.
- 112 Il est à noter que le primaire Galliéni finance sa bibliothèque par des ventes de gaufres et d'habits !
- 113 Il existe aujourd'hui une formation continue spécialisée pour l'animation du coin lecture en maternelle, organisée par l'I.U.F.M. Mais cela reste peu de chose.
- 114 La B.C.D. de l'école primaire Galliéni possède 3000 ouvrages et à peu près autant de documentation (magazines, etc.).
- 115 Avec l'aide logistique du C.R.D.P. dans de nombreux cas.
- 116 Cela a permis d'informatiser la B.C.D. de la maternelle Galilée.
- 117 Il peut s'agir d'actions autour du livre mais aussi d'animations d'éveil à la musique.
- 118 Lors de la renégociation de la convention, cette somme est passée à 70 000 F par an. Elle est complétée par des crédits de fonds d'aide à l'initiative (20 000 F), des crédits d'animation (10 000 F) et la mise à disposition de bus.
- 119 Actuellement 23 des 26 écoles primaires de Mulhouse et 15 des 40 maternelles ont été pourvues d'une B.C.D.
- 120 La B.M. fait également des propositions de cotations pour ces livres.
- 121 Actuellement on semble se diriger davantage vers la fourniture de documents sonores que vers la généralisation des livres en braille. A cela deux raisons, l'apprentissage difficile du braille, surtout pour ceux qui ne sont pas aveugles de naissance et la place que prend une bibliothèque en braille.
- 122 Les bibliothèques municipales de Chambéry ou d'Orléans, entre autres, ont choisi de posséder de tels équipements, en dépit de leur caractère coûteux et de la charge supplémentaire en personnel que suppose l'accueil du public non-voyant.
- 123 Loi du 13 juillet 1992, n°92-651, relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique (publié au J.O. du 16 juillet), circulaire du 10 septembre 1992 relative aux concours particuliers créés au sein de la dotation générale de décentralisation.
- 124 Le cas d'Orléans est à ce sujet éloquent : quelques mois après son ouverture et malgré les 6100 m<sup>2</sup> de surface utile qu'elle offre, la médiathèque a déjà atteint le maximum de fréquentation.
- 125 Cette subvention est à hauteur de 7800 F par m<sup>2</sup>, 6500 F pour la construction et 1300 F pour l'équipement en mobilier.

**126** Elle estimait, dans une note récapitulative, que ces recrutements devraient porter sur trois cadres A, 17 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie C, ce qui relèverait le niveau de qualification du personnel de la B.M.

**127** Les bâtiments de l'ancien Hôtel de police sont aujourd'hui vacants.

## BIBLIOGRAPHIE

### Les bibliothèques municipales, (généralités) :

*La Bibliothèque dans la ville*, sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck. - Paris : Ed. du Moniteur, 1984. 294 p.

*Les Bibliothèques en France, rapport au Premier ministre*, sous la direction de Pierre Vandevorde. - Paris : Dalloz, 1982. 447 p.

*Bibliothèques et évaluation*, sous la direction d'Anne Kupiec. - Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1994. 197 p.

BOUJISSI, Marcelle. - "Les sections pour la jeunesse dans les B.M. de province", *Bulletin des bibliothèques de France*, juillet 1964, p. 283-294.

"La Charte des bibliothèques", *Rapport du président André Miquel pour l'année 1991*. - Paris : Conseil supérieur des Bibliothèques, 1992, p. 23-32.

GASCUEL, Jacqueline. - *Un espace pour le livre*, 2e édition. - Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1993. 420 p.

*Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain. - Paris : Promodis/ Editions du Cercle de la librairie, 1992. 793 p.

RICHTER, Noë. - *Les bibliothèques populaires*. - Paris : Cercle de la librairie, 1978. 227 p.

RICHTER, Noë. - *La Lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. - Bassac : Plein Chant, 1989. 237 p.

VIDAL-NAQUET, Jacques. - "Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°6, 1993, p. 8-14.

Les politiques municipales en matière culturelle :

*La Bibliothèque dans la cité* (colloque de Poitiers, 4-7 décembre 1992). - Paris : B.P.I., 1993. 231 p.

"Les Bibliothèques dans les politiques culturelles", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 1992.

BORDIER, Jean-Marc. - "Lecture publique : face aux défis de notre temps", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 1990.

*Culture et collectivités locales*. - Paris : C.N.F.P.T., 1992 (Les Cahiers, 36).

*Décentralisation et bibliothèques publiques*, sous la direction de Louis Yvert. - Paris : Ministère de la Culture, 1984. 86 p.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. - *Objectif lecture*, 2e édition mise à jour. - Paris : D.L.L., 1989. 83 p.

DONNAT, Olivier et COGNEAU, Didier. - *Les pratiques culturelles des français 1973-1989*. - Paris : La découverte / la Documentation française, 1990. 285 p.

FRIEDBERG, Ehrard et URFALINO, Philippe. - *Le Jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes*. - Paris : La Documentation française, 1984. 153 p.

GERMANAUD, Marie-Claire. - "L'Etat et le développement de la lecture", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 1992, p. 40-42.

MARCO, Valérie. - *La lecture publique dans la politique culturelle d'Aix-en-Provence*. - Mémoire, E.N.S.S.I.B. 1993. 137 p.

PINGAUD, Robert et BARREAU, Jean-Claude. - *Pour une politique du livre et de la lecture : rapport au ministre de la Culture*. - Paris : Dalloz, 1982. 297 p.

"Les politiques culturelles municipales : éléments pour une approche historique". Sous la direction de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli. *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 16, septembre 1990.

POUILLIAS, Marie-Thérèse. - "Rennes, la bibliothèque dans la cité", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 1992, p. 34-44.

*Propositions pour les bibliothèques municipales : rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées*, sous la direction de P. Béghain. - Paris : D.L.L., 1989.

RIOUX, Jean-Pierre. - "L'Evolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque", *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 152, 1991, p. 46-51.

RIZZARDO, René. - *La décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture*. - Paris : La Documentation française, 1990. 129 p.

SERON, Jean-François. - "Le livre en région Centre, l'action de l'Etat", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 1992, p. 44-51.

TAESCH, Daniëlle et SAMUEL-WEIS, Michel. - "Mulhouse, politique de ville et bibliothèque", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 1992, p. 24-30.

*Urbanisme, culture, cohésion sociale, 15e rencontre nationale des agences d'urbanisme, 27-28-29-30 septembre 1994, Lille*. - Lille : Fédération nationale des agences d'urbanisme / agence de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise, 1994. 271 p.

#### Les bibliothèques du tiers réseau :

LE DRO, Jean-Claude. - "Les bibliothèques municipales et l'école : les pratiques brestoises", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 1991, p. 129-133.

RIVES, Caroline. - "Bibliothèques et écoles", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°\*\*, 1991, p. 92-103.

TABET, Claudie. - "les bibliothèques d'un autre type, le "tiers réseau"", *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, 1992, p. 35-45.

Etudes sur les bibliothèques rémoises :

DELVALLEE, F. et VINCENT, M. - *Livres et lecture à Reims, 1971-1972.* - Reims; 1972, IV-96 p. Mémoire de maîtrise de Lettres modernes, 1972.

KLETZ, F. - *La Lecture à l'hôpital : état des lieux de l'offre de lecture à l'hôpital en 1992.* - Paris : Fondation de France / Ministère de la Culture, D.L.L., 1993. 94 p.

P. 36 sur le C.H.U. de Reims

LAURENT, Gustave. - *Catalogue de la bibliothèque municipale du faubourg Cérés.* - Reims : imprimerie ouvrière, 1902.

*Le Livre en Champagne-Ardenne.* - Coédition centre régional du livre de Champagne-Ardenne / Interbibly, 1993. 67 p.

PHILIPPE, Claudette. - *Mission d'étude pour la coopération inter-bibliothèque en Champagne Ardenne* . juillet-octobre 1986. - Epernay : O.R.C.C.A. / Interbibly, 1987. [11]-67 f.

*Rapport à M. le Maire sur l'état de la lecture publique à Reims (mars 1968).* - Reims : B.M., 1968. 17 f.

TRANOY, Hélène. - *Les Lieux de la lecture de loisirs dans le département de la Marne (Bibliothèques et autres lieux de prêt) : étude géographique.* - Reims, 1990. 139 p. Mémoire de maîtrise, Reims, institut de géographie, 1990.



## SOMMAIRE

Introduction : .....	4
<b>I. ANALYSE DU RESEAU MUNICIPAL : .....</b>	<b>6</b>
1. Historique des bibliothèques municipales de Reims :	
2. Situation actuelle du réseau municipal : .....	15
2.1. Le public de la B.M. :	
2.2. Le budget de la B.M. :	
2.3. Les locaux de la B.M. :	
* Carnegie	
* Holden	
* Chemin Vert	
* Saint-Remi	
* Laon-Zola	
* Croix Rouge	
<b>II. SITUATION DU TIERS RESEAU : .....</b>	<b>24</b>
1. Le réseau des bibliothèques Pour Tous :	
1.1. Fonctionnement de Culture et Bibliothèques Pour Tous :	
1.2. Historique des C.B.P.T. de Reims :	
1.3. Réflexions menées par le centre départemental de la Marne quant à son présent et à son avenir :	
1.4. Les bibliothèques de quartier :	
* Bibliothèque des Elus	
* Bibliothèque Cernay-Europe	
* Bibliothèque Châtillons	
* Bibliothèque Croix du Sud	
* Bibliothèque Mozart	
* Bibliothèque Orgeval	
2. Les bibliothèques de M.J.C. ou assimilées : .....	35
2.1. La M.J.C. Le Flambeau	
2.2. La M.J.C. Clairmarais	
2.3. La M.J.C. Le Phare	
2.4. Le centre culturel Saint-Exupéry	
2.5. Le Ludoval	
3. Les bibliothèques de centres sociaux : .....	43
3.1. le centre social Turenne	
3.2. le centre social Billard	
3.3. le centre social Wilson	
4. Conclusions :	
<b>III. L'ACTION MUNICIPALE : .....</b>	<b>49</b>
1. Les dépenses culturelles de la ville de Reims :	
2. Structure administrative :	
3. Le Contrat de ville :	

4. Les orientations et projets en matière de bibliothèque :	
5. La situation du réseau documentaire rémois :	
6. Les bibliothèques des villes du district :	
<b>IV. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES :</b>	<b>62</b>
1. Les possibilités du Tiers réseau :	
1.1. L'exemple marseillais	
1.2. Le cas rémois	
2. La situation de la bibliothèque municipale :	
3. L'implantation du réseau municipal de lecture publique :	
4. La desserte des scolaires :	
5. Les lacunes dans la desserte des publics spécifiques :	
6. La constitution d'un plan d'action en matière de lecture publique :	
7. Une B.M.V.R. pour Reims ? :	
Conclusion :	82
Notes :	84
Bibliographie :	93
Sommaire :	
Pièces annexes :	99

## SOMMAIRE DES PIÈCES ANNEXES

- I : récapitulatif des points de lecture publique à Reims et dans les villes du district.
- II : carte des lieux de lecture à Reims et dans son district.
- III : carte de la zone de chalandise de la bibliothèque municipale de Reims
- IV : Récapitulatif des dépenses culturelles de la ville de Reims (1986-1993).
- V : Tableau comparatif des bibliothèques municipales de Reims, Orléans, Poitiers, Amiens, Limoges, Marseille et Mulhouse.
- VI : présentation de la bibliothèque municipale d'Amiens.
- VII : présentation de la bibliothèque municipale de Poitiers.
- VIII : présentation de la bibliothèque municipale de Limoges.
- IX : présentation de la bibliothèque municipale d'Orléans.
- X : présentation de la bibliothèque municipale de Marseille.
- XI : présentation de la bibliothèque municipale de Mulhouse.
- XII : convention de la ville de Mulhouse et de l'Education nationale, pour la mise en place d'un plan lecture (1994).
- XIII : récapitulatif des animations de la B.M. de Mulhouse en direction des établissements scolaires de la ville.
- XIV : Equipements et surfaces souhaitables pour une annexe desservant 18 000 habitants (chiffres de 1982).

## **Récapitulatif des points de lecture publique à Reims et dans les villes du district**

### Réseau de la bibliothèque municipale de Reims :

#### **une centrale :**

- Carnegie : 2 place Carnegie

Sections jeunesse (20-25000 ouvrages) et adultes (15000 en accès direct et 90000 en magasin)

Fonds d'étude (35 heures d'ouverture par semaine)

32 heures d'ouverture par semaine pour le prêt public adultes

15 heures d'ouverture par semaine pour la section jeunesse, (plus l'accueil des classes)

#### **des annexes :**

- Holden : place Brouette

120 m<sup>2</sup>

Sections jeunesse et adultes (20-25000 ouvrages)

21 heures 30 d'ouverture par semaine

- Chemin vert : place du 11 Novembre

140 m<sup>2</sup>

Sections jeunesse et adultes (30-35000 ouvrages)

10 heures d'ouverture par semaine (plus l'accueil des classes)

- Laon - Zola : 2 rue de la Neuville

800 m<sup>2</sup>

Sections jeunesse (35000-40000 ouvrages) et adultes (35000 ouvrages)

26 heures d'ouverture par semaine pour la section adultes

16 heures 30 d'ouverture par semaine pour la section jeunesse (plus l'accueil des classes)

- Saint-Remi : esplanade des Capucins

160 m<sup>2</sup>

Sections jeunesse et adultes (35-40000 ouvrages)

12 heures d'ouverture par semaine pour la section adultes

9 heures d'ouverture par semaine pour la section jeunesse (plus l'accueil des classes)

- Château d'eau - Croix Rouge : avenue d'Epernay

94 m<sup>2</sup>

Section jeunesse (20-25000 ouvrages)

13 heures d'ouverture par semaine (plus l'accueil des classes)

### Culture et Bibliothèques pour tous :

- Elus : 8 rue des Elus

Sections jeunesse (2500 livres) et adultes (3500 livres)

Prêt de C.D. (60 C.D.) et cassettes (300 cassettes)

25 heures d'ouverture par semaine

- Reims - Cernay : 39 rue du Général Carré

Sections jeunesse et adultes (3500-4000 livres)

10 heures d'ouverture par semaine

- Châtillons : 1 rue Blaise Pascal  
Sections jeunesse et adultes (2000-3000 livres)  
9 heures 30 d'ouverture par semaine
- Mozart : Place Mozart  
Sections jeunesse et adultes (3500-4000 livres)  
6 heures d'ouverture par semaine
- Croix du Sud : 5 avenue Léon Blum  
Sections jeunesse et adultes (3000-3500 livres)  
9 heures 30 d'ouverture par semaine
- Orgeval : 42 rue du Docteur Schweitzer  
Sections jeunesse et adultes (3500-4000 livres)  
6 heures d'ouverture par semaine (plus l'accueil des classes)

#### Bibliothèques de Centres sociaux :

- centre social Billard : 12-14 rue P. Taittinger  
Section jeunesse (1500 livres)  
Bibliothèque parentale à L'Ile O Sourire (150 livres)  
Charrette à livres
- centre social Turenne : 10 rue de Turenne  
Section jeunesse (2500 livres)  
Charrette à livres
- centre social Wilson : 52 boulevard Wilson  
Bibliothèque parentale et petite section enfants (1000 livres)  
Charrette à livres

#### Bibliothèques de M.J.C. :

- Espace Le Phare : 5 place des Argonautes (100-200 livres)  
Section adultes. Bibliothèque sauvage.
- M.J.C. Clairmarais : 73 rue Alexandre Henrot  
Section adultes (section jeunesse à peu près inexistante).  
Bibliothèque "morte" (800-1000 livres)
- M.J.C. Le Flambeau : 13 rue de Bétheny  
Sections jeunesse et adultes (800 livres)
- Centre Saint-Exupéry : parc Léo Lagrange  
Sections jeunesse et adultes (5000 livres)  
C.D.Thèque (2000 C.D.)

#### Bibliothèques municipales des villes du district :

- Cormontreuil : 4 place Louise Michel  
Sections jeunesse et adultes (5000 livres)
- Saint-Brice-Courcelles : Bibliothèque municipale Louis Aragon, 5 place Jacques Brel  
Sections jeunesse et adultes (13 000 livres)
- Tinquieux : 59 avenue du 29 août 1944  
Sections jeunesse et adultes (20 000 livres).  
Début d'une discothèque

- Bétheny : Centre social, place des Tilleuls (Bibliothèque Pour Tous)  
Sections jeunesse et adultes

**Points d'arrêt du bibliobus urbain de Reims :**

- 10 rue de Turenne (Val de Murigny) - 1h30 / semaine
- rue G. Apollinaire (Val de Murigny) - 1h15 / semaine
- rue du Dr Schweitzer (Orgeval) - 2h / semaine
- Bd des Bouches du Rhône (Maison Blanche) - 2h30 / semaine
- place Jean Moulin (Europe) - 2h30 / semaine
- rue Pierre Taittinger (Croix Rouge) - 3h / semaine
- face au Château-d'eau (Croix Rouge) - 1h / semaine
- rue du Chalet (Tunisie) - 45 mn / semaine
- place des Argonautes (Châtillons) - 3h30 / semaine





Ville de REIMS - Direction de la Culture

DEPENSES CULTURELLES

Répartition des dépenses	1986	1987	1988	1989	1990	1991 CA	1992 CA	1993 CA
<b>INVESTISSEMENT</b>								
MUSEES	1 362 157	2 619 962	5 255 809	4 017 295	2 841 566	4 005 598	5 211 912	4 490 744
ARCHIVES	3 618	3 646	10 923	2 426	11 119	16 975	21 161	521 806
BIBLIOTHEQUES	976 093	1 162 999	1 072 497	1 315 087	1 002 424	1 464 815	1 383 786	1 433 511
THEATRE	127 495	101 085	650 336	253 538	302 092	724 665	881 203	144 695
C. N. R.	511 302	543 764	487 577	578 941	4 728 625	7 342 522	39 439 744	61 682 653
E.S.A.D.	59 370	19 577	312 298	131 572	192 768	220 986	805 929	942 939
ESPACE ANDRE MALRAUX	5 597	333 406	307 481	1 166 814	378 363	394 142	92 802	562 929
M.J.C	1 745 463	424 152	805 671	543 421	854 265	342 750	6 633 438	550 623
ORCHESTRE D'HARMONIE	15 944	17 121	13 399	9 818	4 418	253 969	135 522	21 789
PHALANGE MUSICALE	3 490	8 396				73 016	126 521	39 832
C.N.A.T			526 441		17 718 616	10 117 350	972 585	306 456
MONUMENTS HISTORIQUES	3 285 000	4 190 000	3 228 417	1 907 565	3 604 470	5 094 470	5 645 000	2 736 175
AUTRES MONUMENTS			5 510 152	5 243 121	7 888 066	7 272 632	2 064 970	1 650 226
<b>Total des investissements</b>	<b>8 095 529</b>	<b>9 424 108</b>	<b>18 181 001</b>	<b>15 169 598</b>	<b>39 526 792</b>	<b>37 323 898</b>	<b>63 414 573</b>	<b>75 084 378</b>
BUDGET INVESTISSEMENT VILLE	210 134 064	355 332 912	256 114 726	219 774 692	289 232 092	318 100 687	408 932 673	466 997 240
PART CULTURE / BUDGET VILLE	3,85%	2,65%	7,10%	6,90%	13,67%	11,73%	15,51%	16,08%
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
C. N. R.	16 108 234	16 793 853	17 280 768	18 246 847	19 536 703	21 434 526	23 365 132	24 160 330
E.S.A.D.	6 585 359	6 512 712	6 737 349	7 213 384	7 421 172	7 990 788	8 681 894	9 466 366
MONUMENTS HISTORIQUES	84 807	80 000	80 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
BIBLIOTHEQUES	8 008 635	8 346 433	7 893 960	8 409 373	8 977 085	10 112 017	10 730 045	10 957 011
MUSEE DES BEAUX ARTS	5 640 961	6 011 519	6 280 248	6 924 981	6 834 654	7 224 652	8 503 562	8 376 288
CHAPELLE FOUIITA	144 272	153 744	120 177	183 677	195 608	205 570	218 932	231 118
MUSEE SAINT REMI	4 421 274	4 521 809	4 859 664	5 386 729	5 926 214	6 800 449	7 237 656	7 418 324
SALLE DE GUERRE	355 150	365 537	370 882	406 922	415 454	444 688	486 049	527 059
ORCHESTRE D'HARMONIE	1 432 012	1 853 104	2 032 941	2 060 912	2 242 330	1 318 991	1 430 276	1 463 945
PHALANGE MUSICALE	274 796	200 307	200 854	196 489	201 875	1 354 233	1 530 286	1 489 208
THEATRE	8 822 238	9 107 687	9 360 828	9 618 709	10 070 790	10 399 289	10 672 850	10 868 521
ARCHIVES	642 449	702 280	839 497	952 449	998 123	1 073 999	1 037 169	1 033 748
ANIMATION CULTURELLE	2 915 143	3 296 171	3 202 689	3 322 187	3 551 192	3 799 955	4 009 546	3 949 903
ENCOURAGT aux SOC. CULTURELLES	22 609 039	24 772 606	30 314 097	29 870 736	31 951 150	42 446 874	36 733 886	35 810 451
MANIFESTATIONS CULTURELLES	200 000	200 000	200 000	200 000	431 628	2 287 672	2 644 396	2 911 043
<b>Total du fonctionnement</b>	<b>78 244 369</b>	<b>82 917 762</b>	<b>89 773 954</b>	<b>93 083 395</b>	<b>98 843 978</b>	<b>116 983 703</b>	<b>117 371 679</b>	<b>118 753 316</b>
BUDGET FONCTIONNEMENT VILLE	1 230 359 501	1 284 162 228	1 377 361 991	1 423 659 219	1 435 454 804	1 570 796 124	1 684 635 908	1 698 264 729
PART CULTURE / BUDGET VILLE	6,36%	6,46%	6,52%	6,54%	6,89%	7,45%	6,97%	6,99%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>86 339 898</b>	<b>92 341 870</b>	<b>107 954 955</b>	<b>108 252 993</b>	<b>138 370 770</b>	<b>154 307 593</b>	<b>180 786 252</b>	<b>193 837 693</b>
BUDGET VILLE	1 440 493 565	1 639 495 140	1 633 476 717	1 643 433 911	1 724 686 896	1 888 896 811	2 093 568 581	2 165 261 970
PART CULTURE	5,99%	5,63%	6,61%	6,59%	8,02%	8,17%	8,64%	8,95%
POPULATION	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985	185 164
PART / HABITANT	474	507	593	595	760	848	993	1 047

## TABLEAU COMPARATIF

	REIMS	ORLEANS	MULHOUSE	POITIERS	LIMOGES	MARSEILLE	AMIENS
<b>Population de la commune</b>	180 616	105 099	108 358	78 848	133 469	800 309	131 872
<b>Population agglomération</b>	206 363	243 153	223 856	107 625	170 065	1 230 000	156 120
<b>Superficie de la commune</b>	46,90 km2	27,48 km2	22,18 km2	42,11 km2	77,45 km2	240,62 km2	49,46 km2
<b>Nombre d'annexes</b>	5	5	7	6	3	7	3
<b>Surface centrale + annexes</b>	4865 m2	8220 m2	7000 m2	NC	5220 m2	NC	8800 m2
<b>Nombre de bibliobus</b>	3	0	1	2	0	5	2
<b>Effectif total</b>	57	90	100	86	81	200	80
<b>% catégories A et B</b>	35%	NC	37%	34%	66%	NC	NC
<b>Budget de personnel</b>	7 010 000 F	NC	14 000 000 F	8 000 000 F	12 000 000 F	NC	9 000 000 F
<b>Budget d'acquisition</b>	1 210 000 F	NC	NC	2 700 000 F	3 300 000 F	3 000 000 F	1 507 000 F
<b>Impôts locaux / habitant</b>	8754 F	9794 F	7388 F	7130 F	7505 f	6754 F	9206 F
<b>Discothèque</b>	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Vidéotheque</b>	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Informatisation (et système)</b>	en projet	Geac	syst. maison	Opsys	Geac	A.L.S.	Opsys
<b>BMVR</b>	?	oui	oui	en cours	en cours	en projet	oui

## La bibliothèque municipale d'AMIENS

Le réseau de la bibliothèque municipale (qui est une B.M.V.R.) se compose d'une centrale, de trois annexes et de deux bibliobus. Le premier de ces bibliobus dessert les scolaires et le grand public (urbain), le second est réservé aux personnes âgées qui ont une mobilité réduite (service de portage de livres et de cassettes à domicile)

Le premier bibliobus date de 1973, les deux annexes (H. Bernheim et E. David) de 1975, l'annexe Pablo Neruda (installée en centre-ville et disparue en 1993 lors de la rénovation du bâtiment ancien où se trouvait le fonds d'étude) de 1979, l'annexe Saint-Leu de 1989 et le second bibliobus de 1994.

Les différentes implantations ont toujours suivi un plan de développement de la lecture.

La centrale a une surface de 8000 m<sup>2</sup>, la bibliothèque annexe H. Bernheim 270 m<sup>2</sup>, l'annexe E. David 400 m<sup>2</sup> et l'annexe Saint-Leu 100 m<sup>2</sup>. Cette dernière a été, en 1993, consacrée aux enfants jusqu'à 8 ans (c'est une bibliothèque enfantine, ouverte un jour et demi par semaine). Les annexes ne possèdent pas de C.D., mais des cassettes; elles ont des postes de visionnement mais ne prêtent pas.

bibliothèque Saint-Leu : 155 inscrits et 5 500 prêts par an

bibliothèque E. David : 3015 inscrits et 25 000 prêts par an

bibliothèque H. Bernheim : 3682 inscrits et 50 000 prêts par an

bibliobus : 3219 inscrits et 55 000 prêts par an

Toute la ville est couverte grâce au maillage des annexes de quartier et à la desserte du bibliobus. Celle-ci est révisée tous les ans en fonction de la fréquentation et des nouvelles implantations de population. Des projets pour la construction d'annexes supplémentaires sont actuellement à l'étude pour 1994. Le pourcentage de la population inscrite est de 19,85%.

Le réseau municipal est sous la responsabilité de Christine Carrier, conservateur des bibliothèques municipales d'Amiens. Il existe une responsable par annexe. Une réunion hebdomadaire a lieu avec le personnel des annexes et Mme Carrier. Un programme d'animations réalisé tous les trimestres rassemble toutes les activités des bibliothèques.

Le catalogage est réalisé à la centrale mais l'équipement et la couverture se font dans les annexes. Les animations sont réalisées par le personnel des annexes avec l'aide technique de la bibliothèque centrale.

Le budget :

- . budget personnel : 9 millions
- . budget d'acquisition : 1 507 000 F + le C.N.L.
- . budget d'animation : 170 000 F

La bibliothèque occupe 80 personnes, dont 21 C.E.S.

En 1982, première informatisation de la bibliothèque avec le logiciel Libra. En 1987 : seconde informatisation avec le logiciel Opsys et récupération des notices Libra. Aujourd'hui la bibliothèque est équipée de la version 7 d'Opsys, avec un passage prévu en version 8 pour l'année 1995, avec possibilité de catalogage en norme complète pour récupérer la rétroconversion des notices du fonds ancien réalisée par la B.N.F. et pour lancer un programme de catalogage du fonds d'étude, du fonds local et des archives.

Une mise en réseau des différents centres documentaires de la ville est un projet. Il concerne les centres de documentation de : la mairie, la Maison de la culture spécialisée dans le spectacle vivant, l'Ecole supérieure d'Art et de Design, du musée de Picardie, du Fonds Régional d'Art Contemporain.

Un plan de développement de la lecture existe sur Amiens. Un projet culturel a été demandé à tous les responsables culturels de la ville il y a deux ans. Ce projet culturel en

matière de lecture a conditionné le recrutement de Mme Carrier en 1993 comme responsable des bibliothèques. Il a deux axes :

\* une ouverture de la bibliothèque à toutes les formes de culture et de connaissance par une mise à disposition des différents supports d'information : création de la médiathèque, de l'artothèque et la possibilité de faire vivre la bibliothèque par un programme d'animations cohérent et réfléchi (deux auditoriums et une salle d'expositions temporaires facilitent ce travail).

l'objectif est de concevoir la bibliothèque comme un lieu de rencontre avec la culture et non plus seulement avec la littérature (qui reste une priorité). Le premier axe vise à fidéliser un nouveau public plus jeune et plus dynamique et contribue à faire changer l'image traditionnellement passiviste et statique des bibliothèques.

\* le deuxième axe prioritaire porte sur les quartiers et plus particulièrement les quartiers dits difficiles où les bibliothèques participent au désenclavement des quartiers, à l'ouverture sur un certain savoir, à la lutte contre l'illettrisme (avec des associations), au mieux-être et mieux vivre et à une certaine convivialité et écoute des personnes.

Cette tâche est longue et semée d'embûches mais le recrutement de médiateur du livre et d'"animateur" au sein des bibliothèques permet une ouverture croissante vers la population des quartiers.

#### Partenariat avec les établissements culturels de la ville :

Un véritable partenariat se met en place avec les différents établissements culturels de la ville. Il se concrétise d'abord par une connaissance des différents activités de chacun et du programme culturel offert. Des réunions fréquentes, formelles ou informelles, ont lieu, où chacun peut exposer ses projets; des coopérations voient ainsi le jour.

Exemples :

En octobre, dans le cadre du 119e congrès des sociétés savantes qui se tient à Amiens et plus particulièrement du colloque Lamarck, la bibliothèque municipale, la bibliothèque universitaire et le biopole (faculté des Sciences) ont monté une exposition en trois volets :

. "La Picardie savante au siècle de Lamarck" à la bibliothèque municipale

. "Lamarck un savant des trois lumières" à la bibliothèque universitaire

. "La biologie en Picardie" au biopole

Le C.R.D.P. s'est greffé à cette opération en proposant une exposition complémentaire sur l'histoire des théories de l'évolution.

En décembre, deux expositions sur l'Égypte ont lieu à Amiens dans le cadre d'un partenariat entre Musée et Bibliothèque : le musée de Picardie présente ses collections archéologiques sur l'Égypte dans une exposition qui s'intitule "l'Égypte en quête d'éternité"

La Bibliothèque propose de retracer le voyage de Nestor Lhôte en Égypte avec Champollion grâce à ses aquarelles, ses carnets à dessins et les lettres envoyées à sa famille. Des lectures seront organisées.

La Bibliothèque municipale est le centre nerveux de la lecture publique de la ville. C'est à la fois un outil de réflexion et d'élaboration de la politique de la lecture. Il semble que la lecture soit perçue comme un élément aussi important que le théâtre, l'art, le cinéma par les acteurs culturels et l'élite à la culture. La municipalité est très sensible aux actions entreprises par la bibliothèque.

Le tiers réseau est très limité à Amiens :

. Les bibliothèques de rue de l'association Cardan

. D'autres associations qui interviennent parfois dans le domaine de la lecture

Apparemment il n'existe plus de "bibliothèques pour tous" dans la ville.

La bibliothèque municipale a des relations constantes avec l'association Cardan et a un partenariat pour la lutte contre l'illettrisme : nombreuses actions communes.

Relations avec le monde scolaire :

Les relations entre la bibliothèque municipale et le monde scolaire sont très anciennes et constantes avec les primaires et les maternelles en centre ville comme dans les quartiers. Il y a eu création en septembre 1994 d'un service éducatif au sein de la bibliothèque : une convention lie la bibliothèque et le Rectorat qui met à la disposition du service éducatif un enseignant (5 heures pour commencer). Le but est de toucher le secondaire (collèges et lycées) et d'ouvrir ces élèves à la connaissance du fonds patrimonial et de la médiathèque. Beaucoup de projets sont réalisés avec des enseignants au coup par coup.

Les petites communes proches d'Amiens n'ont pas de bibliothèque.

## La bibliothèque municipale de POITIERS

A Poitiers on parle d'un service (la bibliothèque municipale) et de centres d'activité (11) : la section Etudes, la base de préparation de la médiathèque installé dans un bâtiment construit spécialement il y a trois ans, avec l'équipement et la bibliographie pour tout le réseau et le service du dépôt légal ainsi qu'une partie du service administratif, deux bibliobus, cinq bibliothèques de quartier, une ludothèque et les archives municipales.

Un seul des quartiers nouveaux n'a pas d'annexe.

Les implantations :

1968-1969 : premier démembrement : la bibliothèque section d'étude reste dans le bâtiment qui datait de la fin du XIXe siècle et un bâtiment construit à côté abrite la lecture publique (il a aujourd'hui déménagé et offre une surface de 600 m<sup>2</sup> : le conservateur le considère comme une annexe pour le centre-ville).

1972 : Création d'une bibliothèque dans une Z.U.P. (450 m<sup>2</sup>)

1980 : Municipalisation d'une bibliothèque associative (1990 : déménagement dans nouveaux locaux de près de 500 m<sup>2</sup>)

1981 : Création de la bibliothèque de la Blaiserie

1990 : Création de la bibliothèque de Bellejouanne (450 m<sup>2</sup>)

La ludothèque a été municipalisée en 1982 et a bénéficié de nouveaux locaux en 1993.

Il n'y a pas de plan de développement de la lecture proprement dit mais après 1977 (ce qui correspond à un changement de maire), il y a eu la mise en place d'une politique de décentralisation des établissements culturels dans les quartiers pour en faire des services forts. La situation de la bibliothèque s'est inscrite dans ce mouvement : les annexes sont donc de bonnes tailles, ont des fonds entre 22 et 40 000 documents en accès direct et les deux dernières ont de l'audiovisuel en prêt. Mais il manquait une tête de pont. En 1989, la construction d'une médiathèque est décidée. La construction est en cours et l'ouverture est prévue en octobre-novembre 1995.

Cela a valu de s'organiser en un véritable réseau. Jusqu'en 1990, les bibliothèques annexes étaient des équipements de proximité mais elles n'avaient pas de véritable identité municipale, ni les mêmes règles, le seul point commun était, dans une certaine mesure les acquisitions.

En 1991 la bibliothèque s'est informatisée, et le traitement bibliographique a été centralisé. En revanche jusqu'en 1992, l'équipement et l'action culturelle (mais les animations étaient alors peu nombreuses) étaient éclatées.

L'informatisation s'est faite entre 1989 et 1991 (l'installation s'est faite pour tout le réseau la même année), avec le matériel Opsys. En 1994, un nouveau projet informatique verra le jour, mais qui intégrera le système actuel. L'informatisation a beaucoup amélioré la circulation des documents entre les différents points du réseau (grâce aux réservations, etc.) car le système localise les documents.

Les collections comportent 600 000 documents, tous supports confondus (du manuscrit du IXe siècle au C.D.Rom). Les collections de musique et vidéos sont encore très peu importantes et ne comptent que 7000 documents, mais la médiathèque n'est pas encore ouverte et la bibliothèque a prévu 13 000 documents audiovisuels à l'ouverture.

La bibliothèque a fait un projet de service par service (pour déterminer les objectifs de chacun, concernant la formation, le déménagement, etc.) et cela tient lieu de contrat passé entre les différents membres du personnel de la B.M. et avec la mairie; il doit se réaliser sur trois ans.

Le projet d'une médiathèque a surtout changé la perception du public, et cela a apporté des augmentations de moyens et d'effectifs (cela s'est fait sans difficulté car la médiathèque est le projet du maire). Un grand projet de B.M.V.R. ne peut marcher que s'il s'agit du projet du maire. Le site retenu pour la médiathèque a été en centre ville, en face de l'église Notre-Dame-la-Grande, à peu près au même endroit que la bibliothèque qui avait été construite cent ans auparavant (il était très important pour le maire qu'elle soit très visible).

La médiathèque est le grand projet culturel du mandat du maire et le plus grand projet depuis vingt ans pour la ville et même la région (à l'exception du Futuroscope, mais dans une autre optique).

Actuellement, le financement de la B.M.V.R. fait l'objet de négociations difficiles avec la région et le département : la région parce qu'elle n'a pas de compétences en matière de lecture, mais elle est concernée dans le cadre du partenariat de la B.M. avec la B.U., le département parce qu'à ses yeux la B.D.P. prime, mais la B.M. a un partenariat avec la B.D.P. en matière de livre jeunesse.

La B.M.V.R. va coûter 120 millions, y compris le concours d'architecte, les études préalables, l'équipement mobilier et audiovisuel, les nouvelles acquisitions et la politique de communication (sauf le nouveau personnel induit).

Pour l'instant la B.M.V.R. a bénéficié de seize créations de postes (10 catégories A et B, 6 catégories C) sur trois ans, il en reste cinq par rapport à l'organigramme cible.

Actuellement, la bibliothèque compte 86 personnes au total, dont 11 C.E.S. et un objecteur de conscience. Le reste se décompose comme suit :

- . 3 conservateurs, dont un territorial
- . 3 bibliothécaires territoriaux
- . 1 attaché (pour les questions de finances et de personnel)
- . 22-24 assistants et assistants qualifiés (catégorie B)
- . 40 catégorie C (dont 7 agents d'entretien seulement)
- . 4 agents administratifs

L'un des conservateurs adjoints est généraliste et s'occupe de la maison du Moyen-Age dans le cadre de la B.M.V.R. et du pôle associé de la B.N.F. (il existe une convention depuis juillet 1994). L'autre conservateur adjoint est chargée de la coordination des activités culturelles et du réseau (y compris de la relation avec les scolaires). Un des bibliothécaire coordonne les acquisitions d'imprimés, un autre les acquisitions d'audiovisuel et le troisième se charge du patrimoine et du secteur recherche.

#### Budget :

- . les acquisitions de documents sont faites sur l'investissement et représentent 2,7 millions avec les abonnements (ce chiffre important est lié à la constitution du fonds de la médiathèque)
- . le fonctionnement hors personnel représente 1,5 millions
- . le personnel compte pour 8 millions.

Coût total : 12 millions, avec le personnel mais sans les dépenses d'électricité et téléphone qui dépendent des Bâtiments. Le budget animations (pour les expositions, les accueils d'écrivain etc.) est aux environs de 120 000 F : ce secteur s'est développé depuis quelques années et un conservateur ne s'occupe que de cela.

Il est à noter que si la participation au fonctionnement au titre de la deuxième part du concours particulier représente très peu de choses (170 000 F), en revanche la B.M. de Poitiers bénéficie de sponsors : la Caisse d'épargne donne à la bibliothèque une subvention de 30 à 40 000 F à titre de mécénat (cela permet d'acheter les cartes de lecteurs) et la bibliothèque est en négociations avec France-Télécoms. Ces subventions sont rares à une telle échelle, mais cela est lié à la visibilité de la politique culturelle de la ville. En outre Poitiers est une ville intellectuelle, où la vie culturelle et intellectuelle est importante, en outre c'est une ville qui comporte 28 000 étudiants sur 80 000 habitants, enfin ces actions de mécénat découlent de l'effet médiathèque et du soutien que lui accorde la maire.

La bibliothèque municipale tient à sa position de service municipal, avec le souci de mener la politique de la ville. La ville donne des indications, quant à la politique à suivre, qui sont suivies par la B.M.; elles portent sur :

- . une collaboration avec l'Université
- . une solidarité renforcée (principalement au niveau des quartiers)
- . l'accessibilité du service public et le développement en direction des nouveaux publics.

Ces règles sont les mêmes pour les autres établissements culturels. Avec ces établissements culturels, la B.M. a des relations variables (mais plutôt bonnes), qui vont de l'absence de relations mais avec des rencontres (tous les mois la Direction culture réunit les responsables de tous les établissements culturels), au partenariat, par exemple avec le Conservatoire (C.N.R.) autour de la Fureur de Lire. Le partenariat s'est également fait autour de la base informatique de la bibliothèque, qui regroupe les centres de documentation de l'Ecole des beaux arts, le musée, le conservatoire : ce catalogue commun est un choix de la municipalité, il a induit une collaboration.

Le tiers réseau est peu développé :

- . les centres sociaux et les M.J.C. n'ont pas de bibliothèques
- . il existe une petite bibliothèque pour tous, subventionnée par la ville jusqu'à l'année dernière, mais avec laquelle la B.M. n'a pas de relations
- . la maison d'arrêt possède une bibliothèque qui a des relations avec la B.M. : un 1/2 poste d'assistant de la B.M. travaille pour l'association de la bibliothèque de la maison d'arrêt, financée par les villes de Poitiers et de Châtellerauld.
- . Dans le centre culturel "confort moderne" (une friche industrielle), il existe une fanzinothèque (qui regroupe les journaux d'amateurs), avec la B.M. a une collaboration peu importante.

La B.M.V.R. va peut-être changer les relations de la B.M. de Poitiers avec les bibliothèques des villes de chefs lieux, mais il faut faire des choix et Poitiers a choisi de privilégier dans un premier temps ses relations avec la B.U. et les quatre grandes villes de la région (avec qui il existait déjà une collaboration et des objectifs communs).

Dans la région deux villes seulement pouvaient prétendre à être des B.M.V.R., Poitiers (qui ne passait pas le cap des 100 000 habitants mais qui était la capitale régionale) et La Rochelle (sa communauté de communes). La B.M.V.R. de Poitiers est en cours de réalisation et La Rochelle a également un projet : cela n'est pas incompatible.

Relations avec les scolaires :

La bibliothèque fait beaucoup d'accueil de classes et d'animation, avec tous les niveaux d'élèves (y compris les lycées, mais c'est plus dur). Les relations avec les B.C.D. sont très variables : les relations avec les écoles pourvues d'une B.C.D. sont d'un autre type; la B.M. fait peu de dépôts dans les B.C.D. car celles-ci reçoivent de gros crédits reconduits chaque année.

## La bibliothèque municipale de LIMOGES

Le réseau de la B.M. se compose d'une centrale de 3485 m<sup>2</sup> et de trois annexes :

- . l'annexe du Vignal 60 m<sup>2</sup>
- . l'annexe Val de l'Aurence 500 m<sup>2</sup>, créée en 1975 (début 1995 elle sera agrandie pour mesurer 730 m<sup>2</sup>) : 185 000 prêts
- . l'annexe de Beaubreuil 1170 m<sup>2</sup>, créée en 1985 : 205 000 prêts

ainsi qu'un dépôt de 2000 m<sup>2</sup>, pour servir de silo (documents qui ne sont pas directement communicables au public), ce qui nécessite des navettes trois fois par semaine et des réservations de la part des lecteurs. Ce silo était censé ne contenir que les documents les moins demandés, mais avec l'accroissement des collections il contient de plus en plus de choses. Le dépôt n'est là que pour pallier l'insuffisance de locaux actuelle.

Enfin la ville a un projet de bibliothèque multimédias (B.M.V.R.), projet avancé puisque l'opération en est au choix des architectes. La bibliothèque aura une surface Hors oeuvre nette de 13.700 m<sup>2</sup> et une surface utile de 9200 m<sup>2</sup>. la construction commencerait au plus tôt au premier trimestre 1995 pour s'achever fin 1996-1997.

Limoges ne possède pas de bibliobus, par souhait du maire. Mais actuellement le maire a demandé un compte rendu des activités et projets à moyen terme de la bibliothèque et la mise en place d'un bibliobus pourrait en faire partie.

L'implantation des annexes s'est un peu faite au coup par coup, mais deux annexes ont été installées dans des quartiers nouveaux et ont été bien réfléchies quant au choix des emplacements : l'annexe de 60 m<sup>2</sup> installée dans un quartier défavorisé a été une opportunité mais il ne faut pas créer d'annexe pour simplement ouvrir des annexes, elles doivent avoir des atouts pour réussir : les équipements de proximités sont utiles mais si leurs moyens sont très limités, cela n'est plus intéressant. Les deux plus grandes annexes ont été dotées de moyens importants et notamment de collections audiovisuelles (Val de l'Aurence possède une discothèque et va bientôt ouvrir une vidéothèque, Beaubreuil abrite une discothèque et une vidéothèque -3000 vidéos en prêt gratuit-) : les gens des quartiers défavorisés dans lesquels se sont installés ces deux annexes ont été très sensibles à la qualité de l'équipement que l'on installait dans leur quartier et 25 % de la population de ces quartiers fréquente la bibliothèque! L'emplacement de ces deux bibliothèques a été essentiel, il s'est fait dans des centres de vie, à côté de centres commerciaux, sur un lieu de passage de toute la population du quartier.

La bibliothèque est entièrement gratuite et tout le réseau est accessible par une carte unique. La B.M. est ouverte 44 heures par semaine. Actuellement elle fait 22 000 prêts de vidéo et 89 500 prêts de disques, 465 000 prêts de livres adultes et 275 000 prêts de livres enfants. La bibliothèque comptait 28 975 lecteurs actifs en 1993, ce qui représente 21 à 22 % de la population.

La bibliothèque a été informatisée sur Geac, entre 1989 et 1992 : le catalogue informatisé s'est mis en place début 1990, le prêt informatisé a débuté en 1991 à la centrale et en 1992 pour le reste du réseau et depuis 1992 les acquisitions sont informatisées. Pour l'heure le catalogue informatique comprend tous les ouvrages en accès libre et toutes les acquisitions depuis 1990, ainsi que tous les ouvrages du Fonds d'étude depuis 1945, reprises par Jouve. En 1995, la bibliothèque de France procédera à la rétroconversion du fonds ancien jusqu'en 1810. La bibliothèque a été informatisée sans fermer, au prix d'horaires d'ouverture allégés, mais cela a été très lourd, en dépit de la récupération des notices sur le C.D.Rom de la bibliothèque nationale (cela a coûté 860 000 F pour 70 000 notices). La base compte 200 000 notices (qui correspondent à 300 000 exemplaires), tandis que la bibliothèque compte environ 440 000 volumes et près de 700 abonnements.

Actuellement le conservatoire a le projet de s'informatiser sur Geac et rejoindrait la base de la bibliothèque. De même le musée municipal de l'évêché est en train de saisir le

catalogue de son centre de documentation sur la base de la B.M. Le catalogue de la bibliothèque est consultable sur minitel.

Le catalogage n'est pas centralisé car la centrale est trop petite. L'informatisation a permis aux annexes de participer au catalogage, de même qu'elle a permis une meilleure circulation des documents dans le réseau, grâce à la localisation.

La bibliothèque possède, pour les sections adultes, environ 88 000 volumes en accès libre et 7000 usuels.

#### Le budget :

705 000 F pour le secteur jeunesse (centrale et annexes)

1 556 000 F pour le secteur adultes (centrale et annexes)

310 000 F pour le secteur disques

214 000 F pour le secteur vidéos

459 000 F pour les abonnements

. Au total 3 244 000 F pour les acquisitions courantes et 43 000 d'acquisition bibliographique.

. 363 000 F de fonctionnement des bâtiments

. 320 000 F de remboursement d'emprunts

. 673 000 F de matériel (y compris le complément en matière d'informatique)

. 1 605 000 F de fonctionnement courant (dont la reliure et l'équipement courant)

. 3 296 000 F d'investissement en bâtiment (essentiellement pour la B.M.V.R.)

Avec le personnel, la bibliothèque a un budget de 22 323 000 F. Quant aux recettes, la bibliothèque a reçu 657 000 F de remboursement des frais de fonctionnement au titre de la deuxième part, 43 000 F du C.N.L., et 2,5 millions de l'Etat pour la B.M.V.R.

La bibliothèque occupe 81 personnes, sur 74,8 postes (dont 23 1/2 pour les annexes). A la centrale, le projet de B.M.V.R. devrait faire passer les effectifs de 45 à 90 (mais ces créations de poste ne sont pas toutes assurées). L'accent a été surtout mis sur le personnel de catégorie A, qui aujourd'hui se compose de deux conservateurs d'Etat, de deux conservateurs territoriaux, de deux bibliothécaires territoriaux et d'un chargé de mission aux acquisitions francophones. La répartition entre catégories A et B et catégorie C se fait à 2/3 (cat. A et B) - 1/3 (cat. C) dans les annexes.

Limoges est une ville de 136 500 habitants, avec une petite agglomération (175 000 habitants au total), sans autre ville pour lui faire contre-poids dans le département. Les petites villes autour de Limoges ont ouvert des bibliothèques (dont certaines ont des surfaces non négligeables : 700 ou 900 m<sup>2</sup>), avec du personnel professionnel. Les relations de la B.M. de Limoges avec ces bibliothèques sont amicales, surtout du fait que la B.M. de Limoges participe à la formation professionnelle et que nombre des responsables de ces petites bibliothèques ont fait leur stage à Limoges.

Pour l'instant ces rencontres sont informelles. La B.M.V.R. demande une politique de réseau. Or la B.D.P. de la Haute-Vienne étudie actuellement une possibilité de réseau entre ses bibliothèques-relais, les relations de la B.M. de Limoges avec les autres petites bibliothèques du département pourraient donc passer par la B.D.P. Si l'aspect réseau de la B.M.V.R. est assez flou encore, en revanche la B.M.V.R. est déjà une réalité au niveau de la formation, du dépôt légal (il est régional à Limoges) et du fait que la ville possède une université qui a une dimension régionale.

Le coût de la médiathèque sera d'environ 120 millions de francs. Le département et la région donnent chacun 10 %. La B.M.V.R., au niveau des acquisitions, se traduit surtout par des achats de supports audiovisuels (pour les documents imprimés, les acquisitions courantes suffisaient)

Les relations de la B.M. avec le monde scolaire sont de plusieurs types : les écoles proches d'une bibliothèque s'y rendent. Les écoles éloignées d'une bibliothèque bénéficient de dépôts, pour la classe ou pour la B.C.D. quand il en existe une (à raison de deux livres par enfant, jusqu'à 400 livres). Enfin la bibliothèque possède des séries pour la lecture suivie mais elle a veillé à ce que ce secteur n'empiète pas trop sur le budget car ce n'est pas tout à fait le rôle de la bibliothèque que de fournir ces séries. La bibliothèque participe également aux défis lecture organisés entre les écoles en achetant quelques uns des livres qui font l'objet du défi.

La bibliothèque a établi de modestes relations avec la pédiatrie de l'hôpital et fait quelques dépôts à la prison. Elle ne fait pas de portage à domicile mais cela serait bien utile car la population de Limoges vieillit. La bibliothèque a reçu des demandes de la part de crèches et de garderies, auxquelles elle a répondu par la mise en place de journées de formation à défaut d'animation, faute de personnel.

#### Le tiers réseau :

- . il existe une petite bibliothèque pour Tous à côté de la centrale, avec qui la B.M. a peu de relations.
- . Il existe une bibliothèque S.N.C.F. que la B.M. rencontre aux journées de l'A.B.F.
- . Les P.T.T. ont plusieurs bibliothèques, avec qui la B.M. a plus ou moins de contacts.
- . La CRAMCO (assurances maladies) a une bibliothèque mais elle vit en autarcie.
- . une petite bibliothèque dans un quartier défavorisé (quartier d'A.T.D. Quart-Monde), est gérée par une association de quartier et possède une section pour bébés depuis juillet 1994.

Les centres culturels et sociaux de Limoges ne possèdent pas de M.J.C. mais un certain nombre d'entre eux ont des relations régulières avec la B.M. Depuis l'an dernier un conservateur territorial a été recruté pour la section jeunesse, et fait de nombreuses animations, par exemple avec le C.C.S. Jean Le Bail. D'autres C.C.S. peuvent avoir recours à la B.M. de la documentation.

Le projet médiathèque a fait l'unanimité des élus (personne n'a été contre), qui sont plusieurs à fréquenter la bibliothèque. La médiathèque est le grand projet de la mandature et le grand projet culturel du moment.

Le conservateur de la bibliothèque regrette que les réunions avec les autres chefs de services culturels ne soient pas assez fréquentes mais elle se tient au courant à l'occasion de rencontres (c'est pourquoi elle assiste aux expositions et festivals). Elle aimerait que l'initiative vienne de la mairie et que cela ne se limite pas aux chefs d'établissements culturels, mais que cela comprenne également d'autres services municipaux comme les Bâtiments, ne serait-ce que pour dresser un plan de développement de la ville en adéquation avec la situation des bibliothèques.

Il existe à la mairie un service culturel, mais qui s'occupe peu de la bibliothèque et l'existence d'un adjoint à la culture est un fait nouveau (auparavant il y avait différents adjoints, s'occupant des différents secteurs de la culture).

Les animations étaient peu développées jusqu'à l'an dernier (cela se résumait à la fête du livre à Limoges et à la Fureur de Lire, aux animations pour enfants et à quelques expositions), mais désormais un conservateur a été chargé de coordonner les animations des annexes comme de la centrale et dispose pour cela d'un budget de 170 000 F.

Jusqu'à présent la bibliothèque se chargeait de sa promotion mais c'était insuffisant. La ville ayant étoffé son service de communication, il s'en occupe désormais et la communication de la bibliothèque s'est bien améliorée (mais ce n'est une aide que s'il existe une réelle capacité de coopération entre la bibliothèque et le service communication). Aujourd'hui la bibliothèque n'est pas ignorée de la presse, ni de la télé ou de la radio.

La ville n'a pas réellement une politique de lecture officielle, mais le fait d'avoir recruté un conservateur pour le secteur jeunesse a donné une orientation.

## La bibliothèque municipale d'ORLEANS

Le réseau se compose de :

- . une médiathèque ouverte en mai 1994
- . 5 annexes de quartier :
  - Blossières (100 m2)
  - Gare (100 m2)
  - Argonne (120 m2)
  - La Source (1600 m2)
  - Madeleine (200 m2)

La construction de la médiathèque s'est accompagnée de l'amélioration de la situation des annexes : bientôt la bibliothèque Argonne va s'installer dans de nouveaux locaux (320 m2) et une bibliothèque sera installée dans le quartier Bourgogne (120 m2). La superficie totale a ainsi doublé en trois ans (en 1992 les bibliothèques du réseau totalisaient 4600 m2, aujourd'hui elles disposent de 10 000 m2). L'annexe de la Source aurait les possibilités de vivre de façon autonome et assure son propre catalogage, mais les autres annexes ont besoin de la centrale même si elles assurent de plus en plus d'équipement) notamment pour les acquisitions et le catalogage, qui sont centralisées. Depuis la création de la médiathèque, les réunions entre les annexes sont plus fréquentes, afin de résoudre les questions de fonctionnement et notamment l'harmonisation du fonctionnement avec la centrale.

La médiathèque offre un choix de 300 000 ouvrages, 17 000 documents sonores et audiovisuels (plus de 15 000 C.D. et 2500 cassettes vidéos), un auditorium de 189 places. Elle offre une salle de prêt adultes de 390 m2, un hall d'accueil (où se font les opérations de prêt et disposant d'un kiosque à journaux) de 195 m2, une cafétéria, une salle d'exposition de 69 m2 (trop petite), un auditorium de 144 m2, une salle des périodiques de 100 m2 (trop petite), une salle de consultation de 128 places (416 m2) et une salle de consultation de la réserve de 20 places (83 m2), une salle des nouveaux médias (86 m2), une section jeunesse de 600 m2 (avec une salle du conte et une salle d'accueil de groupes), une section image et son de 550 m2, avec un second auditorium de 35 places et une section mal-voyants. A chaque niveau sont répartis les bureaux internes (900 m2) et les magasins sont regroupés sur deux étages en sous-sol (1900 m2).

L'adhésion est à tarif unique et valable pour tout le réseau. La bibliothèque est gratuite pour les moins de 16 ans (pour tous les supports) et les demandeurs d'emploi. Au tarif de base (pour les documents imprimés), s'ajoutent deux inscriptions supplémentaires pour les documents sonores (120 F pour les Orléanais et 150 F pour les autres) et pour la vidéothèque (180 F pour les Orléanais et 250 F pour les autres). Un système de passeport donne droit à tous les services de la bibliothèque pour 250 F, tarif adultes et 150 F, tarif 16-25 ans. La réservation est payante (5 F le document).

Le personnel de la médiathèque est composé de 58 agents, qui se décomposent en :

- . 3 conservateurs d'Etat
- . 22 assistants et assistants qualifiés de bibliothèque (cat. B)
- . 20 agents et agents qualifiés de bibliothèque (catégorie C)
- . un responsable de l'animation
- . 3 agents de secrétariat (cat. B et C)
- . 2 agents d'accueil
- . 2 agents de sécurité
- . 1 opérateur informatique
- . 2 relieurs restaurateurs (la quasi-totalité de l'équipement est sous-traitée à une entreprise de reliure industrielle, pour 250 à 300 000 F par an)
- . 2 agents d'entretien

Les effectifs demandés par le conservateur pour l'ouverture de la médiathèque n'ayant été que partiellement accordés, cela a eu pour conséquence de limiter les horaires d'ouverture à 35 heures, pour toutes les sections de la médiathèque, malgré un retour de 35 à 37 heures de travail hebdomadaire pour l'ensemble du personnel.

Au total, sur tout le réseau la B.M. dispose de 83,5 agents, dont la qualification s'est considérablement accrue entre 1991 et 1994, grâce à une formation encouragée, qui s'insérait dans un plan de formation général du personnel municipal.

La construction de la médiathèque a été confiée aux architectes Pierre du Besset et Dominique Lyon. Le concours d'architecte a eu lieu en décembre 1990, les travaux se sont échelonnés entre juillet 1992 et janvier 1994, l'aménagement s'est fait entre février et avril 1994, l'ouverture au public a eu lieu le 24 mai 1994. Le déménagement s'est traduit par 5 mois de fermeture de la centrale seulement, qui ont été mis à profit pour mener plus activement la politique d'acquisition nécessaire à l'ouverture de la médiathèque (il y en a eu pour 3,8 millions d'acquisitions).

Le bâtiment a une surface utile de 6000 m<sup>2</sup> et une S.H.O.N. de 7440 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment a coûté 57 millions, les subventions se sont montées à 25 millions, l'agencement, la signalétique et le mobilier ont coûté 9,1 millions.

Entre 1992 et 1994, les documents en accès libre ont connu une augmentation de plus de 25% sur tout le réseau (les collections de la médiathèque ont doublé), en maintenant les acquisitions des annexes. Le succès de la médiathèque a nécessité un supplément d'acquisition car peu après l'ouverture il ne restait plus dans les rayons que 10% des supports audiovisuels, mais il n'a pas été suivi d'une augmentation du budget de fonctionnement suffisante (il est de 1,1 million actuellement).

La bibliothèque est informatisée avec le logiciel Geac. Son catalogue comprend 250 000 notices, plus les 50 000 issues de la rétroconversion des fonds ancien et local par la B.N.F. Sur 450 000 documents, c'est satisfaisant.

Le réseau fait 460 000 prêts par an. L'ouverture de la médiathèque a été suivie d'une diminution de la fréquentation des autres bibliothèques du réseau (à l'exception d'une annexe), d'autant que pour l'instant le prêt et la réservation d'une annexe à l'autre sont impossibles (seul le retour des documents dans n'importe quel point du réseau est possible), mais sont un objectif à terme.

Avec l'ouverture de la médiathèque, l'accent a été mis sur l'animation, dans les annexes comme à la médiathèque, grâce à l'arrivée d'un responsable des animations.

La situation des bibliothèques municipales d'Orléans avant la construction de la médiathèque était très comparable à la situation actuelle de la B.M. de Reims. Le projet de la médiathèque date de 1973, mais la réalisation d'un nouveau théâtre et d'un nouveau musée sont passés avant cette réalisation. La médiathèque a été le projet du maire

La médiathèque est une B.M.V.R., ce qui se concrétise par le dépôt légal régional. Par contre l'atelier de micrographie régional, initialement prévu ne s'est pas fait. Egalement prévue, la réalisation d'un catalogue commun aux différents centres documentaires de la ville n'a pas eu lieu, car la ville ne l'a pas voulu, du fait du coût que cela supposait, car les autres établissements culturels de la ville ne sont pas informatisés. Il serait toutefois question que le centre de documentation du musée des Beaux Arts soit muni d'un terminal.

Au niveau des rapports de la B.M. avec la municipalité, ils sont aujourd'hui complexes du fait d'un conflit entre le conservateur en chef et le maire.

Le tiers réseau est à peu près ignoré de la B.M., qui ne connaît pas son impact (de l'avis du conservateur, l'implantation des bibliothèques pour tous est le baromètre de la santé du réseau municipal).

Les relations avec le monde scolaire :

Cela commence avec la crèche : certaines crèches viennent à la bibliothèque, mais les enfants restent sous la responsabilité du personnel de la crèche. la B.M. assure une formation pour les animatrices de crèche (en matière de choix d'ouvrage et de technique de conte).

Au niveau des maternelles, la B.M. propose des conseils en matière d'acquisition pour les enseignants et accueille des classes (à partir de 4 ans, les enfants peuvent avoir leur carte). pour le primaire, cela dépend des contacts avec les enseignants : il peut y avoir des dépôts de livres dans les écoles (cela concerne 15 200 livres pour 58 écoles), l'enseignant a le droit a une carte d'enseignant qui lui donne le droit d'emprunter jusqu'à 30 livres pour les enfants (mais on incite ceux-ci à s'inscrire individuellement), les enseignants peuvent venir avec les enfants pour travailler sur un thème et emprunter pour plus de trois semaines, enfin la bibliothèque fait des animations dans le coin lecture de la classe : ce service est assuré par des animatrices de formation qui se rendent dans les écoles pour présenter un choix d'ouvrages à la classe et qui laissent ensuite l'enseignant animer une discussion entre les enfants qui auront chacun lu un des livres apportés par l'animatrice. Chaque année (aujourd'hui tous les deux ans), chaque école a reçu de la direction des Affaires scolaires de la mairie 2500 F pour acheter des livres (ce qui est bien, mais cela nécessite de faire un bon choix pour ne pas gaspiller).

Avec le secondaire, la bibliothèque municipale a peu de relations, mais les lycéens sont très nombreux à fréquenter la médiathèque (ils en ont même chassé les étudiants dans une certaine mesure). Avec la B.U. les relations sont nouvelles et font suite à une longue période d'ignorance, suite à la décision de l'ancienne directrice de la B.U.; il n'y a pas de projet de catalogue informatique commun mais la possibilité d'installer des terminaux réciproquement.

## La bibliothèque municipale de MARSEILLE

Le réseau de la B.M. se compose de :

- . une centrale qui date des années 1960-1970, mal située car à côté de la B.U. et derrière la gare, ce qui lui assure un public essentiellement étudiant
- . deux bibliothèques de secteur, de 2000 m<sup>2</sup> chacune, implantées dans des centres commerciaux et pourvues d'audiovisuel :
  - la bibliothèque des quartiers Sud, qui fonctionne très bien, avec une population assez aisée et exigeante, et qui fait le plus de prêts sur le réseau
  - la bibliothèque des quartiers Nord, dans un quartier plus difficile. Elle est située au dessus d'un théâtre et à côté d'un centre commercial mais son architecture la rattache plus au théâtre, ce qui est un handicap. Cette annexe fonctionne mieux depuis qu'une discothèque s'y est installée.

. cinq bibliothèques de quartier, de 100 à 400 m<sup>2</sup>, c'est hors normes, mais cela s'explique par leur histoire:

Le conservateur qui institua à Reims les bibliostands, M. Gernet, se rendit ensuite à Marseille, où il dirigea la B.M. jusque dans les années 1980. Il y renouvela l'expérience menée à Reims et installa des dépôts de livres dans les maisons de quartiers ou les centres sociaux, qu'il baptisa annexes. Cette organisation posa un certain nombre de problèmes : tout le fonctionnement du dépôt de livres incombait à l'établissement demandeur, or au fil des années, les directeurs évoluant, la bibliothèque perdait son rôle prioritaire et se retrouvait fréquemment dans des locaux peu adaptés. La tenue de statistiques sur ces dépôts était également impossible. On décida d'améliorer la situation par la signature d'une convention entre la B.M. et l'établissement dépôt, pour lui imposer un certain nombre de règles de fonctionnement. Mais ces conventions furent plus ou moins appliquées.

Enfin en 1984, prenant prétexte de l'informatisation du réseau de la B.M., l'organisation de ces "annexes" (il en existait alors 32) fut totalement revue. Elles changèrent de statut et devinrent des collectivités emprunteuses. A la suite de la disparition de ces bibliothèques annexes, la mairie a acheté pour la bibliothèque différents locaux (5), au gré des opportunités (une école et une supérette désaffectés, une maison individuelle), entre 1987 et 1991. Ces locaux amélioraient la situation préexistante, mais ils se révèlent aujourd'hui insuffisants (et pourtant ils coûtent pratiquement aussi cher, en personnel notamment, qu'une annexe plus grande). Ces bibliothèques compensent l'exiguïté de leurs locaux en fonctionnant comme des vitrines des services de la centrale, avec beaucoup de nouveautés et une spécialisation thématique suivant le contexte du quartier (par exemple l'une d'entre elles se trouvant près d'une école d'art, développe particulièrement sa collection de livres d'art). Deux bibliothèques de quartier ont également de la vidéo en prêt. Depuis cette année, le secteur bibliothèques de quartier a un budget vidéo et constitue un fonds commun de vidéos comme il a créé un fonds commun de disques (pour prêter aux différentes bibliothèques de quartier).

. 5 bibliobus urbain pour desservir la population qui se trouve éloignée d'un des bibliothèques du réseau. Ces effectifs roulants importants s'expliquent par le caractère très étendu et très lâche de la ville de Marseille (qui ne possède pas moins de 111 quartiers). Ces bibliobus desservent 50 quartiers, à raison d'une demi-journée pour chacun d'entre eux (le nombre et la durée des dessertes vont être modifiés). Ces bibliobus sont essentiellement destinés à un public adulte et de fait a un public très âgé.

La B.M. a le projet d'une nouvelle centrale à l'Hôtel-Dieu, projet de B.M.V.R., à l'horizon de 1998. Sont également en projet la création d'une nouvelle bibliothèque de secteur pour les quartiers Est (où il n'existe jusqu'ici qu'une petite bibliothèque de quartier) et d'une seconde bibliothèque de quartier pour les quartiers Nord car ceux-ci sont coupés par

l'autoroute. Aujourd'hui tout Marseille n'est donc pas desservi par la bibliothèque municipale, mais de gros efforts ont été faits depuis quelques années.

Le système informatique choisi par la bibliothèque est le système A.L.S. (anglo-saxon) et le catalogue de la bibliothèque est accessible sur minitel, du moins pour les fonds de la centrale et des bibliothèques de secteur, mais par pour ceux des bibliothèques de quartier. Cette restriction devrait disparaître prochainement lors de l'installation en 1995 de la prochain mouture informatique. De même cette amélioration des capacités du système informatique va permettre aux bibliobus, qui travaillent actuellement en différé (avec du matériel embarqué qui s'abîme énormément), au portable avec une possibilité de mémoire. L'informatisation a permis une circulation des livres accrue entre la centrale et les annexes. Le catalogage est centralisé à Saint-Charles, mais les gens du réseau s'y déplacent pour y participer. La carte d'abonné est valable sur tout le réseau.

#### Tiers réseau :

La bibliothèque a des relations suivies avec les bibliothèques associatives qui lui empruntent des livres et qu'elle considère comme des collectivités emprunteuses. Celles-ci ont des règles communes et la possibilité d'emprunter gratuitement 500 livres pour trois mois à la centrale (ces livres sont pris dans le magasin commun aux bibliothèques de quartier et bibliobus, qui regroupe quelques 50 000 livres) et jusqu'à 50 livres dans les bibliothèques de secteur et de quartier. C'est essentiellement par ce biais des prêts aux collectivités que la bibliothèque municipale a des relations avec les bibliothèques associatives. Elle leur offre également les possibilités d'une formation mais les bibliothèques associatives sont peu demandeuses de ce service car elles sont de plus en plus nombreuses à employer du personnel qualifié (par exemple des titulaires du C.A.F.B. attendant de passer le concours d'attaché de conservation).

Parmi ces bibliothèques associatives marseillaises, il en est deux de plus grande importance : l'O.C.B. et le C.L.A.P. L'O.C.B. (l'office central des bibliothèques, comparable à Culture et bibliothèques pour tous), en plus de desservir les hôpitaux de façon autonome collabore avec la B.M. pour le fonctionnement d'une bibliothèque au sein de la prison des Baumettes. Une convention tripartite signée par l'O.C.B., la B.M. et la prison a défini les tâches de chacun : l'établissement pénitentiaire doit fournir des locaux et organiser les permanences, la B.M. prête les livres et l'O.C.B. assure des permanences et la formation des détenus.

Le C.L.A.P. est une association nationale de lutte contre l'illettrisme et ouvre à Marseille des espaces lecture censés faire une passerelle avec la B.M. Cette entreprise, financée par la mairie, associe la B.M. qui donne son avis sur les locaux et le personnel et prête des livres. A travers ces exemples on perçoit la place que la B.M. a su trouver dans l'organisation de ces bibliothèques associatives : la B.M. joue un rôle de personne conseil, notamment en matière d'animation. Un assistant de conservation propose en effet des animations au niveau des bibliothèques de quartier, mais faute de personnel supplémentaire ces initiatives restent encore trop peu développées. Tout ce secteur du partenariat n'a pas de budget propre.

Il existe aussi un partenariat de la bibliothèque (surtout celle des Quartiers Nord) avec A.T.D. Quart-Monde autour des bibliothèques de rue.

En outre la bibliothèque est consultée pour tous les projets D.S.U. qui remontent des quartiers et la direction de l'Habitat réoriente sur elle les projets qui concernent la lecture. Et si elle ne s'inscrit pas elle-même dans un projet D.S.U., elle stimule en revanche les projets qui l'intéressent (la responsable des bibliobus-bibliothèques de quartier-prêt aux collectivités a dernièrement été chargée de coordonner tous les projets D.S.U. en matière de lecture). Dans le domaine du partenariat, il est également à signaler les bonnes relations qu'entretient la B.M. avec les libraires marseillais (ceux-ci, regroupés dans une association, ont des réunions régulières avec le conservateur et avec la chargée de mission pour le livre).

A la mairie, l'interlocuteur de la bibliothèque est la chargée de mission pour le livre et l'écrit, à la direction générale des Affaires culturelles. La bibliothèque municipale a été relativement favorisée depuis quelques années : au niveau des crédits d'acquisition notamment, contrairement à d'autres bibliothèques de la région, celle de Marseille n'a pas vu les siens réduits (le budget d'acquisition est actuellement de 3 millions). Pour le personnel également, alors que la mairie a supprimé 10% des postes municipaux pour des raisons d'économie, la bibliothèque n'a pas été touchée par ces restrictions et a même bénéficié d'un programme de requalification de son personnel (car elle avait beaucoup d'agents peu qualifiés), qui touche aujourd'hui à sa fin et qui sera poursuivi par un recrutement de nouveaux agents. Tout ceci a pour but de rattraper le retard considérable qu'avait la B.M. de Marseille. Aujourd'hui les effectifs de la B.M. se montent à 200 personnes, dont 45 pour les bibliobus, les bibliothèques de quartier et le prêt aux collectivités. La bibliothèque apparaît comme une priorité de la municipalité. La seule orientation que lui a donnée la mairie consiste à développer les bibliothèques de proximité et le rôle social de la bibliothèque. L'un des adjoints au maire est chargé des bibliothèques et archives (sur quatre adjoints qui s'occupent d'affaires culturelles). La communication de la bibliothèque est assurée par le service Communication de la mairie, mais cette collaboration est lourde à gérer. La bibliothèque a eu logo qui lui est propre, et qui reprend les couleurs de la ville de Marseille.

Au niveau de la direction, la bibliothèque se décompose en quatre grands secteurs : la centrale, les deux bibliothèques de quartier et le service bibliobus-bibliothèques de quartier-prêt aux collectivités. Mais depuis quelques temps, la directrice de la B.M. a mis en place des transversales : pour gérer les périodiques, pour les acquisitions d'audiovisuel, pour le secteur jeunesse, pour le service central informatique (qui gère le catalogage et l'équipement des ouvrages).

#### Relations avec le monde scolaire :

Les différentes bibliothèques du réseau accueillent des classes sur rendez-vous, soit ponctuellement pour une visite de la bibliothèque, soit d'une façon plus suivie lorsque cela s'intègre dans un projet de l'enseignant avec la bibliothèque.

Depuis peu la direction des affaires culturelles finance un partenariat avec les crèches : un assistant de conservation accompagné d'un intervenant extérieur se rend dans les crèches pour prêter des malles de livres et assurer une formation des puéricultrices (la B.M. avait déjà une convention avec les éducatrices de crèches).

Au niveau des B.C.D., la B.M. procède, avec la direction des affaires culturelles au choix des B.C.D. qui seront aidées par la ville (par des travaux, et des achats de livres). Eventuellement, la bibliothèque municipale complète leurs fonds par des prêts et elle les conseille dans leurs acquisitions.

Pour les plus grands, la B.M. ne propose que des accueils de classes, et parfois collabore à des P.A.E. La bibliothèque municipale suit de loin les activités de soutien scolaire (qui a une exception près n'ont pas lieu dans des locaux de la bibliothèque).

Pour le public des non-voyants, la bibliothèque possède des livres en gros caractère dans les bibliobus et des cassettes lues dans les bibliothèques de quartier.

## La bibliothèque municipale de MULHOUSE

Le réseau de la bibliothèque de Mulhouse résulte d'une volonté politique est d'une histoire. Deux des annexes municipales sont directement issues de bibliothèques populaires apparues au XIXe sur l'initiative du patronat protestant (et notamment de la société industrielle de Mulhouse). Les filatures et l'industrie ont toujours attiré à Mulhouse une population étrangère qu'il fallait intégrer, la bibliothèque rentrait dans cette stratégie. La volonté politique de la mairie de Mulhouse de développer la bibliothèque se manifeste par la création du réseau en 1947 : quatre annexes sont construites. depuis lors une certaine continuité politique a gardé le cap. En 1989 l'équipe municipale a changé mais le rôle de la bibliothèque n'a pas été remis en cause. En 1990, la mairie a fait un projet de ville autour de trois axes : Mulhouse, ville d'action et d'ouverture, Mulhouse, ville sensible pour une politique de la cohésion sociale et de la sollicitude, Mulhouse, ville ambitieuse et réconciliée avec son histoire. La bibliothèque, qui avait déjà son réseau, en a profité pour mettre l'accent sur un travail par axes transversaux, autour de l'Education, du social (en s'appuyant sur les bibliothèques de quartier et en s'ouvrant aux acteurs sociaux des quartiers) et du patrimoine (jusque là un peu laissé de côté car Mulhouse ne possédait pas de fonds ancien). En 1991, trois axes sont venus renforcer ces trois premiers objectifs :

- . l'axe documentation (qui permet une réflexion sur les acquisitions et la mise en espace des collections, sur la conservation et les éliminations)

- . l'axe animation (une équipe d'animation s'est mise en place, qui filtre les projets et qui se double d'équipes intellectuelles qui montent chaque projet : l'équipe d'animation comprend un attaché et 7 ou 8 personnes qui viennent des bibliothèques de quartier comme de la centrale)

- . l'axe formation

Chaque axe a à sa tête un conservateur ou un attaché, qui travaille en binôme avec un bibliothécaire.

Aujourd'hui la bibliothèque se compose de huit sites fixes (la centrale qui intègre une artothèque, la médiathèque de la Filature ouverte en 1993 et six annexes de quartier), qui totalisent une surface de 7000 m<sup>2</sup>, et d'un bibliobus (qui dessert les écoles en priorité mais aussi les publics des quartiers éloignés). Toute la ville est desservie par la B.M., y compris la Z.U.P. La grosse majorité des écoles n'est qu'à 500 m des annexes (c'est la distance maximale pour des enfants non accompagnés) : seules deux écoles sont à plus de 900 m. Les emplacements des bibliothèques ont été bien réfléchis. Le seul quartier non desservi est un quartier résidentiel dont les habitants ont l'habitude de se déplacer en centre-ville et dont les écoles sont desservies par le bibliobus. Le dernier quartier pourvu d'une bibliothèque a été celui de Wolf-Wagner en 1992. Les quartiers sans bibliothèque fixe sont desservis par le bibliobus. Chaque bibliothèque est distante d'une autre d'1 km environ et il existe une certaine spécialisation documentaire de ces différentes bibliothèques : la Filature est consacrée aux arts de la scène et ne dispose pas de fictions, sauf en relation avec un spectacle; la centrale tend à regrouper ce qui concerne l'art. A défaut d'être spécialisées dans un aspect documentaire certaines sont spécialisées dans un type d'action : deux sont consacrés à des actions patrimoniales, trois à des actions sociales. La spécialisation est fonction des objectifs de chaque bibliothèque et de son quartier. Chaque objectif est assorti d'une évaluation.

Il y a à la fois un maillage et une imbrication des annexes les unes dans les autres car elles n'ont pas toutes la même taille et ne peuvent donc avoir toutes la même tâche mais elles ont pour point commun leur rôle d'établissement de proximité. La centrale possède des diapositives, des cassettes, des cassettes lues et quelques vidéos mais pas de disques (hormis pour les jeunes) : la vraie médiathèque est constituée par la Filature et le reste du réseau. Certaines annexes de quartier n'ont pas d'audiovisuel, mais elles peuvent recevoir du matériel et présenter de la vidéo à leur public. Il semble que 30 à 40% du public des bibliothèques annexes se déplace dans les autres annexes, d'autant que tout le réseau est accessible par une

carte unique. La gratuité est valable jusqu'à 18 ans, pour tous les types de document et pour les plus de 60 ans, ainsi que pour les demandeurs d'emploi. Les étudiants bénéficient du demi-tarif, de même que les associations partenaires. Le tarif est plus cher pour les non-mulhousiens.

Le budget de la B.M. est réparti entre les différents axes et les différentes bibliothèques de quartier, et en fonction des objectifs généraux de la bibliothèque. Au total, il se monte à 22 millions de francs (soit 220 F par habitant), ce qui est beaucoup mais il n'augmente plus et les deux dernières ouvertures de bibliothèques se sont faites par simple redéploiement du personnel déjà existant.

- . 14 millions de budget personnel

Les effectifs se montent à 75 postes municipaux et 5 conservateurs, soit au total 80 postes, avec 38 personnes à temps partiel (soit au total une centaine de personnes). Cela permet des horaires d'ouverture assez large : 20 heures (plus l'accueil de classes) pour le minimum et jusqu'à 50 heures par semaine pour la médiathèque de la Filature (qui reste ouverte jusqu'à 20 h 30 les dimanches et les soirs de spectacle). Le personnel est fort qualifié :

- . 5 conservateurs

- . 7 bibliothécaires

- . 25-26 assistants de conservation

- . 14 commis (agents administratifs, affectés à la bibliothèque, sauf deux pour le secrétariat)

- . agents du patrimoine : ils font de tout et s'occupent notamment des publics spécifiques et du soutien scolaire en partenariat.

La bibliothèque municipale s'inscrit dans la politique générale de la ville de Mulhouse. La logique de partenariat sous-tend toute son action et est la clef du succès des bibliothèques de quartier. La bibliothèque a pu s'implanter dans les quartiers D.S.U. et est aujourd'hui un lieu de rencontre un peu neutre au niveau de ces quartiers, ainsi qu'un référent. Les bibliothèques de quartier sont intégrées dans la vie de leur quartier et prennent en compte les publics spécifiques comme la petite enfance (la B.M. tient des permanences dans les garderies-P.M.I.). Mais ces actions sont longues : la bibliothèque commence à aller vers les autres et ensuite les demandes arrivent, mais un tel partenariat suppose un changement de mentalité et un réel esprit d'ouverture. Le partenariat ne s'improvise pas, ce n'est pas une aide ponctuelle. Il s'accompagne souvent d'une formation réciproque.

#### Relations avec le monde scolaire :

A Mulhouse, les actions en direction de l'école sont de ce point de vue particulièrement remarquables : jusqu'en 1990, la B.M. de Mulhouse proposait des dépôts de livres dans les écoles, des prêts de séries pour la lecture suivie et des accueils de classes à la B.M. Les relations de la B.M. avec les enseignants passaient exclusivement par le conservateur. Mais en 1990, à la faveur de la restructuration de la bibliothèque, l'axe Education est devenue l'une des priorités de la B.M.

Cette orientation a fait suite à la publication des résultats d'une évaluation nationale des classes de C.M.2 et 6e, particulièrement alarmants pour Mulhouse. S'en sont émus différents acteurs - l'Inspection, le service Education-Vie scolaire de la mairie et la B.M. - qui ont signé une convention tripartite réglant les modalités d'une action commune. Cette convention (voir pièce annexe) précisait l'organisation des visites de classes, sur rendez-vous et préparées par l'enseignant, mais prévoyait également la création de B.C.D. dans les écoles, grâce à une enveloppe municipale de 50.000 F par an. Cette somme, trop faible, nécessita de faire un choix parmi les écoles et seules les plus motivées furent dotées d'une B.C.D. Actuellement 23 des 26 écoles primaires de Mulhouse et 15 des 40 maternelles ont été pourvues d'une B.C.D. Contrairement à Reims, la B.M. fut étroitement associée à leur développement, elle fut notamment chargée d'assurer les acquisitions et les traitements des livres destinés aux B.C.D. (la B.M. fait également des propositions de cotations pour ces

livres). A terme, ces B.C.D. devaient former un véritable réseau, capable de mettre en commun leurs ressources documentaires, mais ce n'est pas encore une réalité car des différences de détail demeurent dans le système de classement ou de fonctionnement des différentes B.C.D. Cette collaboration d'un genre nouveau entre la bibliothèque municipale et les bibliothèques scolaires a été permise par l'instauration d'un comité de pilotage chargé de déterminer les actions à mener. Enfin, pour gérer cette coopération au quotidien, un conservateur recruté en 1991 a rejoint la bibliothécaire à mi-temps chargée des réunions de commandes avec les écoles et depuis deux ans l'équipe s'est encore étoffée avec l'arrivée d'un conseiller pédagogique. Après quelques tâtonnements, la gestion des relations avec les écoles a été décentralisée au niveau des bibliothèques de quartier, chargées de mener avec le responsable B.C.D. de chaque école les réunions d'acquisition. Désormais lorsqu'une école possède une B.C.D. c'est à la B.C.D. et non plus dans les classes que la B.M. fait ses dépôts. La B.M. insiste pour que la B.C.D. ne dépende pas d'une seule personne mais qu'elle soit bien le projet de toute l'école. Les parents sont les bienvenus pour des animations ponctuelles ou des prêts en dehors des heures de cours, mais la bibliothèque n'intervient pas pour cela : c'est à l'école de décider.

Pour insuffler une réelle animation dans ces B.C.D., la bibliothèque municipale a organisé de janvier à juin 1994 un défi lecture inter-quartier, basé sur des questionnaires élaborés par les enfants sur des livres qu'ils avaient lus et culminant avec deux journées festives rassemblant des ateliers et des jeux autour du livre. Cette action a concerné 39 classes et a été possible grâce à une aide exceptionnelle de 145 000 F de l'Education nationale dans le cadre d'un plan départemental et sera reconduite l'an prochain car cette animation a permis une réelle intégration du livre dans la vie de l'école et fut un franc succès. Tout naturellement, le contrat de ville signé cette année par Mulhouse a retenu la lutte contre l'échec scolaire comme une de ses priorités. Le plan B.C.D. sera donc intégré dans un plan lecture plus large, qui comprendra les actions lecture intervenant dans le cadre de l'A.E.P.S. (action éducative périscolaire), notamment autour de l'aide aux devoirs. Lors de la renégociation, en 1994, de la convention de 1991, l'enveloppe de la mairie pour la création des B.C.D. est passée à 70 000 F par an. Cette somme peut être complétée par des crédits de fonds d'aide à l'initiative (20 000 F), des crédits d'animation (10 000 F) et la mise à disposition de bus.

La bibliothèque a également signé une convention avec l'Education nationale et l'université populaire de Mulhouse pour assurer une formation aux bénévoles qui désirent apprendre à conter, moyennant une douzaine de séances de conte dans les écoles (opération "1, 2, 3 conter". Une trentaine de personnes ont bénéficié de cette formation et ce fut un total succès dans les écoles.

Au niveau des adolescents, l'accent est davantage porté sur les collégiens que sur les lycéens. Mais cela nécessite des conventions et c'est assez long. (voir la listes des animations en direction du public scolaire à la suite).

#### Autres publics spécifiques (qui dépendent du conservateur chargé de l'axe social):

La B.M. a organisé un portage à domicile pour les personnes âgées. Tandis que le bibliobus passe dans les maisons de retraite, une camionnette dessert les foyers et les responsables du portage vont jusque dans les chambres. Pour les personnes handicapées et les plus de 80 ans, il y a également portage à domicile, avec prêt de livres mais aussi de cassettes lues et de vidéos. Pour mettre en place ce service, la bibliothèque a travaillé avec l'Aide aux personnes âgées, qui les répertorie et leur apporte des repas et qui ont fait passer un questionnaire auprès des personnes âgées pour connaître la demande : une soixantaine de personnes sont concernées aujourd'hui.

La bibliothèque travaille en direction de la prison, avec qui elle a signé une convention. Le bibliobus dessert la prison une fois par semaine.

La bibliothèque développe des actions en direction de la petite enfance : elle a ouvert un service intitulé "bébé bouquine, ses parents aussi" à la centrale le samedi et les

bibliothèques de quartier se sont impliquées également en intervenant dans les crèches et les P.M.I.

Pour tous ces services la bibliothèque a chiffré ses coûts, notamment en personnel : le portage à domicile mobilise l'équivalent d'un demi-poste sur l'année (soit 19 heures par semaine), l'accueil en direction de la petite enfance également.

La bibliothèque et la mairie ont compris que la bibliothèque ce n'est pas qu'un lieu mais que la bibliothèque pouvait se déplacer et agir dans d'autres lieux.

#### Tiers réseau :

A Mulhouse, il n'existe pas de Tiers réseau : C.B.P.T. ne s'y est pas développée car la B.M. a toujours été à la pointe. Il n'y a pas de véritable bibliothèque dans les M.J.C. et centres sociaux, mais une des annexes de la B.M. se trouve implantée dans une M.J.C. En fait la B.M. a tout créé et tout fédéré, il n'y a donc pas de concurrence mais une complémentarité.

la Bibliothèque municipale travaille beaucoup avec les associations : certaines associations culturelles ont voulu avoir leur propre bibliothèque, des bibliothécaires de la B.M. sont alors allés les voir sur place et les ont aidé pour la présentation des livres et l'équipement. Cinq à dix ans après, ces associations sont revenues à la bibliothèque pour que leur bibliothèque soit insérée dans un cadre plus large : ainsi des fonds espagnols et italiens ont été déposés à la bibliothèque pour avoir une plus large diffusion. La bibliothèque est un élément de référence. L'association "bible et culture" (où chrétiens et juifs travaillent ensemble) a également cédé ses livres à la bibliothèques pour que ce fonds soit moins confidentiel : ils ont complété le rayon religion et maintenant ces livres sortent.

Mulhouse expérimente un partenariat logistique et conventionné, dans l'annexe Wolf et à la Filature (avec un personnel associatif et des bibliothécaires mêlés). L'annexe Wolf a été créée dans le cadre du D.S.Q., sur un projet des habitants du quartier et de la Z.E.P. C'est une commission "bibliothèque", composée des enseignants, des travailleurs sociaux et des habitants regroupés en associations de parents d'élèves ou de quartier qui s'est chargée de monter le projet et de chercher des soutiens notamment financiers, avant que la bibliothèque municipale n'intervienne pour aider à la réalisation du projet et pour l'intégrer dans son réseau. Aujourd'hui la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque sont assurés par la B.M. mais son animation et sa promotion sont menées par l'association "A livres ouverts", héritière de la commission "bibliothèque". Cette annexe de 300 m<sup>2</sup> est aujourd'hui consacrée au public jeune et adolescent.

le contrat de ville, en négociation, oblige à définir précisément les projets de la bibliothèque et à les chiffrer, pour recevoir des fonds. D'une manière générale les priorités de la bibliothèque ne sont pas les mêmes chaque année mais ce qui a été commencé une année avec des moyens particulièrement importants n'est pas abandonné l'année suivante.

Il existait auparavant une direction des services culturels au sein de la mairie (pour gérer le conservatoire, le théâtre, les musées, le ballet, l'orchestre et la bibliothèque), mais une restructuration a fait disparaître cette direction et il n'y a plus qu'un directeur administratif qui veille à la bonne gestion mais n'impulse aucun projet. La bibliothèque relève de la cinquième division : la division animation qui regroupe la jeunesse, les sports, l'enseignement et la culture (avec un secrétaire général adjoint). Des réunions hebdomadaires des différents chefs de service, cela permet la mise en commun de projets.

La bibliothèque n'a pas de logo propre, mais le logo de la ville. En revanche un nom a été choisi pour dénommer tout le réseau : "bibliothèque-médiathèque". La promotion de la bibliothèque est assurée par le service information-relations publiques de la mairie et la B.M. négociera avec lui des campagnes de publicité. C'est très centralisé. Mais la bibliothèque n'a pas de compte à rendre et les chefs de service ont une relativement grande autonomie : ils peuvent signer pour des dépenses jusqu'à 50 000 F; ils n'ont qu'à argumenter leurs choix.

Relations avec les autres établissements culturels :

Réseaudoc recense les centres de documentation, dont fait partie la bibliothèque. La bibliothèque a des relations suivies avec la B.U., notamment à l'occasion du mois du Patrimoine (avec une exposition des deux établissements). L'informatisation commune des différents centres de documentation est toujours en projet. Pour le reste la bibliothèque a beaucoup de relations avec l'E.S.A.D. et le musée, autour de son artothèque, avec le conservatoire (dont le fonds de partitions a été déposé à la bibliothèque dans les années 1950) car la bibliothèque organise des animations d'éveil musical pour les cours élémentaires, avec l'orchestre municipal, avec le théâtre qui cogère avec la médiathèque de la Filature le centre d'actualités artistiques et l'accompagnement du spectateur (le spectateur se voit proposer une bibliographie, une rencontre avec les artistes, une sensibilisation avant le spectacle).

La B.M. de Mulhouse a de bonnes relations avec les bibliothèques des petites villes alentours, car lors de la création de ces petites bibliothèques municipales la B.M. de Mulhouse les avaient aidées. Ces bonnes relations sont entretenues par des expositions itinérantes et la formation de l'A.B.F.

La B.M. de Mulhouse est une B.M.V.R. mais cela ne s'est pas traduit par une nouvelle construction puisque la ville était déjà pourvue.

## **Convention Ville de Mulhouse/Education Nationale portant sur la mise en oeuvre du plan lecture**

Entre

• La Ville de Mulhouse, représentée par Monsieur Michel SAMUEL-WEIS, Adjoint délégué aux Affaires Culturelles et Monsieur Denis RAMBAUD, Adjoint délégué à l'Education

et

• L'Education Nationale, représentée par.....

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La convention porte sur deux points : l'utilisation des ressources de la Bibliothèque-Médiathèque ; la mise en oeuvre du plan lecture.

### **Article 2 : Durée**

La durée de la présente convention est fixée à 4 ans.

A cette échéance, les termes de la convention pourront être revus.

En l'absence de modifications, la convention sera reconduite tacitement.

### **Article 3 : L'utilisation des ressources de la Bibliothèque-Médiathèque**

#### **1) L'accueil des classes**

Les prestations fournies par la Bibliothèque dans le cadre de l'accueil des classes sont les suivantes :

- prêt de documents
- heure du conte
- aide à la recherche documentaire

a) Les modalités d'accueil sont à définir d'un commun accord entre la Bibliothèque et l'enseignant directement concerné sur les points suivants : périodicité des passages, contenu exact de séance, animations.

En cas d'impossibilité, l'enseignant est tenu d'annuler la séance dans des délais raisonnables.

Son simple passage donne droit à l'enseignant à un prêt service gratuit de 15 documents pour une durée de 6 semaines.

En aucun cas, celui-ci ne pourra bénéficier de ce service à des fins personnelles.

b) Les conditions d'accès, de discipline et de travail sur place doivent faire l'objet d'une collaboration réelle entre l'enseignant et la bibliothèque.

## 2) Les dépôts

a) Le dépôt consiste dans la mise à disposition gratuite de documents aux enseignants mulhousiens pour une durée maximum d'une année scolaire avec possibilité de renouvellement en cours d'année.

b) Le nombre de livres en dépôt varie selon le nombre d'enfants inscrits dans l'établissement et leur niveau.

Tout document détérioré ou perdu est à remplacer par l'établissement scolaire.

c) Les documents sont destinés à intégrer les BCD, lieu fédérateur du livre et de l'écrit dans l'école.

Chaque établissement doté d'une BCD bénéficie d'un dépôt unique et délègue à cette fin un responsable, interlocuteur de la bibliothèque.

Les écoles non encore dotées dans le cadre du plan BCD ou dotées depuis moins d'un an bénéficient d'un dépôt par classe.

Ce service est à la fois destiné aux écoles maternelles et primaires avec un effort plus particulier en direction des maternelles.

## Article 4 : Mise en oeuvre du plan lecture

### 1) BCD : création, développement et animation

Dans le cadre de la création et du développement des BCD, de la mise en oeuvre d'un plan lecture, la Ville (Service Education et Vie Scolaire, Bibliothèque Médiathèque) est associée à l'Education Nationale pour : les acquisitions de documents, l'équipement des structures et des documents, l'animation.

Sur ces 3 points, les partenaires s'engagent respectivement comme suit :

#### a) Acquisitions :

La Bibliothèque-Médiathèque gère un budget annuel spécifique de 70.000 F pouvant être réévalué.

Cette somme est exclusivement affectée à l'acquisition de documents ; sa répartition résulte d'une concertation entre la Bibliothèque, le Service Education et Vie Scolaire et l'Inspection de l'Education Nationale qui jugent de l'opportunité sur la base des critères suivants : projets pédagogiques en cours et participation aux actions lecture organisées dans le cadre du plan lecture, partenariat au sein des quartiers et participation au comité de pilotage (un représentant lecture par école).

La Bibliothèque-Médiathèque, par l'intermédiaire de ses bibliothèques de quartier, prend en charge la gestion des commandes : propositions d'acquisition, gestion des relations avec les libraires.

#### b) L'équipement :

. Le Service Education et Vie Scolaire s'engage à :

- prévoir un crédit, ventilé en comité de concertation, pour les travaux d'aménagement, l'achat de matériel et de mobilier.
- affecter un C.E.S. à la bibliothèque pour les travaux de reliure.

. La Bibliothèque-Médiathèque s'engage à :

- assurer l'équipement des documents sachant qu'une partie du crédit d'acquisition (12% à réévaluer) est réservée à la plastification.

. Le transport des documents à équiper ou déjà traités est assuré par les écoles.

c) L'animation :

- Pour permettre le passage d'un plan BCD au plan-lecture, le comité de pilotage dispose d'un budget animation d'un montant de 10.000 F pouvant être réévalué.
- Le service éducation et vie scolaire s'engage à prendre en charge les frais de déplacement des élèves.
- F.A.I. : Contrats de Ville ?

Les termes de la présente convention s'intégrant dans le contrat de Ville, un financement complémentaire est prévu pour l'acquisition de documents et l'animation.

2) Structures de concertation

a) Comité de pilotage :

- Composition : l'Education Nationale, la Bibliothèque-Médiathèque, le service Education et Vie Scolaire, un représentant de chaque école.

- Missions : information des partenaires, proposition et aide à la décision, définition des orientations du plan lecture.

b) Comité de coordination :

Composé des représentants de l'Education Nationale et de la Bibliothèque Médiathèque, il assure la coordination générale du plan.

c) Comité de concertation :

Composé du représentant de l'Education Nationale, des représentants de la Bibliothèque-Médiathèque, du Service Education et Vie Scolaire, de l'Adjoint à l'enseignement, il procède à la répartition des crédits et au choix des écoles dotées.

d) La gestion quotidienne est assurée par une bibliothécaire qui coordonne les actions en cours, propose des animations en BCD, intervient à la demande auprès des équipes d'enseignement.

**Article 5 : Formation**

L'Education Nationale et la Bibliothèque-Médiathèque s'engagent conjointement à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la formation des personnels impliqués dans le plan lecture.

Fait à Mulhouse, le 29 juin 1994

Pour la Ville de Mulhouse

Pour l'Education Nationale

Le Maire Adjoint  
Délégué à la Culture  
Michel SAMUEL-WEIS

Le Maire Adjoint  
Délégué à l'Education  
Denis RAMBAUD

**ANIMATIONS EN DIRECTION  
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES  
DE MULHOUSE**

## **1 - ACCUEIL DE CLASSES**

- . public : maternelles et élémentaires
- . contenu : visites régulières des classes (toutes les 4 ou 5 semaines) : prêt de livres et animation (heure du conte, ronde de livres ou recherche documentaire)
- . lieu : toutes les bibliothèques du réseau

## **2 - VISITES GUIDEES ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

- . public : collèges et lycées
- . contenu : organisées à la demande des enseignants ; contenu défini en fonction du projet pédagogique
- . lieu : toutes les bibliothèques du réseau

## **3 - CONTEURS A L'ECOLE (contrats de ville)**

- . public : maternelles et élémentaires (env. 16 classes concernées en 93)
- . contenu : cycles de 4 séances/an : permet un travail de fond sur l'écoute et la concentration, la maîtrise de la langue, la structure du récit...

## **4 - ATELIERS PLASTIQUES (contrats de ville)**

- . **public** : maternelles et élémentaires (18 classes concernées en 93) : 1 séance par classe
- . **contenu** : objectifs 94 : mise en place de cycles (2 ou 3 séances) afin de permettre une réelle sensibilisation des enfants à l'art contemporain.  
Prise en charge partagée des groupes (une bibliothécaire + un intervenant extérieur).
- . **lieu** : artothèque (décentralisation dans les bibliothèques de quartier souhaitée pour 1994).

## **5 - EVEIL MUSICAL**

- . **public** : élémentaires
- . **contenu** : séances prises en charge par les bibliothécaires de la Médiathèque-Filature pour l'ensemble du réseau.  
Cycle de 3 à 4 séances (une séance tous les 15 jours pendant 2 mois). Ecoute active autour de thèmes variés (musique classique, jazz, la voix, les instruments...).
- . **lieu** : Grand'Rue, Wolf, Coteaux.

## **6 - CLUBS LECTURE**

- . **public** : collégiens volontaires
- . **contenu** : contres mensuelles organisées alternativement dans les CDI ou dans les bibliothèques (partenariat avec les documentalistes) ; contenu des séances définis avec les jeunes.  
Objectif : partager des lectures de manière informelle et conviviale.
- . **lieu** : Grand'Rue, Coteaux, Wolf, Drouot (valises lecture).

## **7 - RONDES DE LIVRES**

- . **public** : collégiens dans le cadre scolaire
- . **contenu** : présentation de livres organisés à la bibliothèque à la demande des enseignants
- . **lieu** : Grand'Rue

## **8 - EXPOSITIONS**

- . **public** : écoles élémentaires, collège ou lycées
- . **contenu** : visites organisées pour les scolaires dans le cadre des expositions proposées dans les bibliothèques du réseau
- . **lieu** : toutes les bibliothèques

## **9 - CONNAISSANCE DU PATRIMOINE**

- . **public** : collèges, lycées (selon le thème)
- . **contenu** : sensibilisation au patrimoine par une exploration des fonds cachés de la bibliothèque ; séances d'une heure organisées à la demande de l'enseignant :
  - \* les débuts de l'imprimerie
  - \* les écritures
  - \* le papier, son histoire
  - \* histoire et techniques de la gravure
- . **lieu** : bibliothèque Grand'Rue

## **10 - PRINTEMPS DE L'ECRITURE**



- . **public** : élémentaires et maternelles, collèges
- . **contenu** : cycles d'animations destinées à accompagner le travail d'écriture réalisé en classe :
  - dans le cadre du plan BCD : défi-rallye lecture ; animations autour du thème, conte
  - en direction des collèges : présentation de livres, animations en partenariat (cycle construit pour permettre une approche progressive et approfondie de la thématique : 2 à 3 séances).
- . **lieu** : toutes les bibliothèques du réseau.

## **11 - AUTOUR DU THEATRE**

- . **public** : collèges, lycées
- . **contenu** : rencontres, conférences, travail préparatoire et post-opératoire, ateliers de création théâtrale afin de familiariser avec le texte et l'auteur, donner des clefs de technique théâtrale, offrir une approche du théâtre contemporain et, dans un but ultime, de rendre le spectateur/acteur lui-même.

Équipement et surfaces souhaitables pour une annexe desservant 18 000 habitants (normes de 1988).

tiré de La bibliothèque dans la ville, par M.-F. Bisbrouck Paris, 1984.

ANNEXE 18 000 HABITANTS

ACQUISITIONS ANNUELLES : 3 800 livres, 730 disques, 58 périodiques			
PERSONNEL : 6 agents			
PROGRAMME	Documents	Places assises	Surface
<b>SERVICES PUBLICS</b>			
Hall	-	-	74
Section adultes-adolescents			
Prêt livres	14 800 L	14	185
Consultation livres	1 400 L	} 18	} 73
Périodiques	40 P		
Sections enfants			
Prêt livres	9 200 L	23	133
Consultation livres	1 600 L	} 31	} 99
Périodiques	18 P		
Heure du conte	-	30	33
Atelier d'expression	-	15	30
Discothèque (prêt et écoute individuelle)	4 300 D	6	75
Audiovisuel (vidéo-cassettes : voir partie 3)	-	-	-
Salle polyvalente	-	36	43
<b>Total services publics</b>	27 000 L 4 300 D 58 P	173	745
<b>SERVICES INTERIEURS</b>			
Bureau	300 L	3	32
Manutention	1 100 L	3	36
Salle de repos		3	8
<b>Total services intérieurs</b>		9	76
<b>Total services publics et intérieurs</b>		182	821
Circulations, sanitaires, locaux techniques			89
<b>TOTAL DES SURFACES DANS OEUVRE (en mètres carrés)</b>			910

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



9662345